

pour une transition écologique citoyenne

Marcel Jollivet

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE CITOYENNE

Postface de Bruno Villalba

ÉDITIONS *Charles Léopold Mayer*

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France
Tél. et fax: 33 [0]1 48 06 48 86/www.eclm.fr

Les Éditions Charles Léopold Mayer, fondées en 1995, ont pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FPH) et de ses partenaires. Les ECLM sont membres de la Coredem (Communauté de sites ressources pour une démocratie mondiale) qui rassemble une trentaine d'associations, d'instituts de recherche et de réseaux autour d'un moteur de recherche (scrutari), d'un glossaire commun, le LexiCommon, et de la collection « Passerelle » : www.coredem.info

Vous trouverez des compléments d'information, des mises à jour, l'actualité de l'auteur, etc., sur le site www.eclm.fr

© Éditions Charles Léopold Mayer, 2015

Essai n° 215

ISBN 978-2-84377-196-5

Mise en pages : La petite Manufacture – Delphine Mary

Conception graphique : Nicolas Pruvost

L'auteur

Marcel Jollivet a fait carrière de sociologue au CNRS. Ses recherches ont d'abord porté sur les mutations de l'agriculture, des sociétés paysannes et de l'espace rural dans la France du xx^e siècle. Il les a ensuite étendues aux conséquences environnementales de ces mutations. Il est l'un des fondateurs de la revue interdisciplinaire *Natures sciences sociétés*.

Le Forum des associations 2011 «Repenser le développement: la société civile s'engage» dont les débats ont nourri le second essai à la base de cet ouvrage a reçu le soutien financier du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie par l'intermédiaire de l'association Natures Sciences Sociétés – Dialogues.

L'association **Natures sciences sociétés – Dialogues** a été créée en 1991. Son objectif est de promouvoir l'interdisciplinarité et l'approche collaborative entre chercheurs et acteurs sociaux dans les recherches portant sur les questions de société contemporaines, notamment celles qui concernent la question environnementale *lato sensu*. Dans ce but, elle assure la publication de la revue *Natures sciences sociétés*; elle organise des manifestations scientifiques; elle réalise des expertises; elle est membre de l'Alliance sciences sociétés. Elle a été à l'origine du Forum des associations intitulé «Repenser le développement: la société civile s'engage» qui s'est tenu à Paris en 2011, qui a été le point de départ de cet ouvrage et qui fait l'objet d'une publication en ligne exhaustive sur son site (www.nss-dialogues.fr). C'est à ce titre qu'elle s'associe à la publication de cet ouvrage.

AVANT-PROPOS

Deux essais composent cet ouvrage. Le premier est fondé sur une approche historique. Mais il n'a – il est important de souligner – aucune prétention historique. Il a seulement comme objectif de soumettre le passé proche à quelques sondages afin de comprendre comment la question de l'environnement en est venue à se poser dans les termes où nous la vivons aujourd'hui, et de trouver des fils conducteurs utiles pour nous guider dans notre recherche d'un avenir moins incertain. Il n'est donc qu'une esquisse de ce que pourrait être une histoire approfondie de cette question. Outre l'intérêt qu'il a d'apporter, malgré ses limites, l'éclairage ici recherché, il attire l'attention sur l'importance d'une appropriation collective de cette histoire pour mieux savoir mobiliser les énergies en vue de l'affrontement des incertitudes qui pèsent sur l'avenir commun de l'humanité. Il atteindrait pleinement son but s'il contribuait à susciter l'initiative d'en entreprendre l'écriture.

Le second s'appuie sur les échanges entre des militants associatifs et des chercheurs au cours d'un Forum qui a eu lieu en 2011. Il consiste en une lecture personnelle de ces échanges. Ce second essai se situe dans le prolongement de l'idée qui parcourt le premier, selon laquelle la société civile et la recherche (qui en est, si l'on y pense bien, une composante, aussi particulière soit-elle) ont joué, chacune à leur façon, le rôle moteur dans la prise de conscience d'une nécessaire résistance face aux évolutions d'un système économique gouverné par des mécanismes ayant leurs logiques propres, déconnectées de toute finalité sociétale. D'où l'intérêt et l'importance d'amener aujourd'hui les chercheurs et le puissant mouvement associatif que suscitent les interrogations sur l'avenir commun à trouver les voies qui leur permettront d'œuvrer ensemble à garder prise. Et cela d'autant plus qu'au-delà de la très grande richesse des débats et de la diversité des thèmes et des positions, ce qui frappe le plus dans leur dialogue est la cohérence globale d'une réflexion, qui s'apparente de ce fait à une pensée collective qui s'ignore.

Le choix a été fait, afin d'en alléger la lecture, de n'assortir ces deux textes d'aucune note et de ne les accompagner d'aucune

bibliographie: c'est en ce sens que ce sont des essais. Cela dit, chacun d'eux s'appuie sur des sources sans lesquelles il n'aurait pas existé. Le second est, on vient de le voir, d'abord et avant tout l'œuvre, d'une certaine manière collective, des intervenants du Forum de 2011. L'ensemble des idées qui y sont développées est le produit des échanges qu'ils ont animés. Ce sont leurs apports qui ouvrent la porte aux commentaires généraux personnels qui en accompagnent l'exposé. Il faut donc rendre à César ce qui lui revient. Il n'en demeure pas moins, bien sûr, que la façon dont leurs témoignages et leurs réflexions sont utilisés est de ma responsabilité. Au demeurant, la publication de cet essai n'aurait pas pu être envisagée si une première version mise en ligne n'en avait pas déjà été soumise à leur appréciation. Il reste que celles et ceux des intervenants qui s'y reconnaîtront ont évidemment un droit de réponse. Cet essai est aussi d'une certaine manière un appel à ce qu'ils l'exercent.

Le premier essai, quant à lui, repose plus classiquement sur la bibliographie. En exception à la règle choisie de ne pas la citer, une référence et une source au moins ne peuvent pas manquer d'être mentionnées: le livre de Catherine Larrère, *Les Philosophies de l'environnement*, paru aux Puf en 1997 et l'encyclopédie Wikipédia, outil précieux s'il en est. Ce qui donne l'occasion d'en saluer ici les auteurs anonymes. Ce premier essai renvoie également en partie à mon expérience professionnelle.

Chacun de ces deux textes, à sa façon, illustre la multiplicité des canaux et des méandres souvent inattendus par lesquels passe une résistance continue, et qui finit toujours par marquer des points, à l'aveuglement collectif et aux « tendances lourdes » du système économique. Le premier le fait grâce au recul historique qu'il donne. Le second, coup de zoom sur le présent, le fait à travers les croisements qu'il fait apparaître entre des citoyens, chercheurs, militants associatifs ou pas, aux engagements multiples. Le façonnage de l'avenir est affaire de tissage.

La meilleure façon de faire face aux inquiétudes de l'inconnu est de se les approprier avec intelligence pour les affronter.

I. À LA RECHERCHE D'UN FIL D'ARIANE

Jamais dans l'histoire de l'humanité, la promesse d'un eldorado technique n'a été aussi poussée, complète, raffinée, porteuse de rêve. Mais, comme toutes celles qui ont précédé, elle fait naître des inquiétudes à hauteur des attentes qu'elle suscite. Synthèse de la longue histoire de l'humanité, la période que nous vivons ajoute les interrogations nouvelles qu'elle soulève à celles que les expériences antérieures ont laissées sans réponse, voire aux désillusions sur lesquelles elles ont débouché. Ces interrogations s'accompagnent en outre de la prise de conscience qu'elles sont intrinsèquement liées à un modèle – dit de « développement » – économique qui mène sur des écueils redoutables. Jusqu'aux années 1970, l'avenir était vu comme un univers en expansion. Désormais, il apparaît non seulement qu'il est étroitement balisé par des bornes, mais que celles-ci en contraindront d'autant plus le cours que les mesures prises pour les éloigner du chemin tarderont.

Ainsi, notre époque fait le grand écart entre des connaissances ouvrant sur une utopie galopante et d'autres annonciatrices d'un abîme. La contradiction est béante. Un terme, celui de « transition énergétique », est mobilisé, qui fait office de mot d'ordre à minima pour la résoudre. De fait, les sociétés humaines d'aujourd'hui ne peuvent plus se contenter de laisser le présent préparer l'avenir en prolongeant le passé ; elles doivent utiliser ce présent pour préfigurer un avenir choisi et non subi. En réalité, au-delà d'une simple transition énergétique, c'est une transition écologique – au sens global du terme – qui s'impose à elles comme horizon. Mais des slogans, aussi utiles qu'ils puissent être, ne suffiront pas pour qu'elles opèrent la profonde conversion à laquelle il paraît indispensable de réfléchir et de travailler. Encore leur faut-il se fixer une direction. C'est ce à quoi elles s'emploient avec des succès jusqu'ici bien modestes. Il est donc urgent d'éclairer le chemin à parcourir pour faire en sorte d'y avancer plus vite.

Dans cette tâche, s'en tenir à l'instant présent est faire comme si les questions actuelles n'avaient pas de passé. C'est donc se priver de ce que l'histoire nous apprend pour faire face aux dangers présents, qui sont d'autant plus source d'inquiétudes qu'ils restent largement inconnus. Nous sommes, comme Thésée, devant le labyrinthe. Il nous faut, comme lui, un fil d'Ariane qui nous permette de nous débarrasser du Minotaure dévoreur d'enfants sans le payer de notre vie, et recouvrer ainsi la liberté. C'est bien cette quête d'un fil d'Ariane qui est la grande question contemporaine et qui traverse débats et initiatives de toutes natures. Il est donc bon de revenir sur ses pas, non pour revenir en arrière, mais pour sortir de la tyrannie de la peur de l'inconnu et pouvoir aller librement de l'avant.

C'est l'exercice qui va être tenté ici, à partir de trois conventions. La première porte sur la longueur donnée au fil d'Ariane : ce sera celle des deux siècles hérités de ladite « révolution industrielle » ; ils jouent un rôle décisif dans la création du monde que nous vivons. La seconde est le choix de centrer l'analyse sur le cas français, tout en le mettant en perspective par rapport à ce qui se passe aux États-Unis, dans une période historique où le rôle de ce pays est considéré ici comme fondateur, notamment à travers son influence dans les organismes internationaux. La troisième porte sur ce qui est attendu de cet exercice : on y cherchera ce qui peut éclairer les tâtonnements actuels autour de la question environnementale ; l'objectif est d'identifier ce qui pourrait aider à penser un fil d'Ariane permettant de les dépasser et à comprendre comment, ainsi, retrouver un chemin libérateur. On verra que s'il est possible d'en trouver un qui indique bien la direction à prendre, il n'aide pas à éviter les écueils. Il en fait au contraire sa substance même. Si fil d'Ariane il y a, il est composé de mille et un brins et tire sa consistance de l'intensité de leurs entrelacements. C'est le tissu sociétal dans son ensemble qui est en cause et qu'il s'agit donc de retisser.

L'enquête menée ici sur ces deux siècles ouvre deux pistes à la quête de ce fil conducteur. En premier lieu, elle montre que trois formes d'énergie parcourent la réflexion et les initiatives de toutes natures concernant ce qui va devenir la question environnementale : la quête de connaissances qu'illustre la science, la quête de sens que portent toutes les sociétés humaines et l'humanité dans son ensemble et la quête de paix, au moins armée, qu'elles

s'efforcent d'opposer aux nombreuses sources de violence qu'elles ont à affronter. Elle montre également que ces trois formes d'énergie sont complémentaires et aussi nécessaires l'une que l'autre pour assurer la continuité de cette réflexion et la traduire en avancées qui la concrétisent et la consolident. Ce sont les tensions et les passages de relais entre elles trois qui y maintiennent une dynamique ; c'est donc de la qualité de l'alliage que leur combinaison produira que dépendent cette dynamique et sa capacité à s'imposer. Il reste donc à comprendre par quelles voies elles passent et comment elles se combinent pour laisser ouvert le choix de l'avenir.

LE DIAGNOSTIC : LES TROIS VOIES DE LA LIBERTÉ

Bouleversement de la machine climatique, érosion drastique de la biodiversité, dégradation et épuisement des ressources naturelles qui sont nécessaires à l'humanité... ; tels sont, parmi d'autres, les termes d'un diagnostic qui ne cesse de s'affiner – et de s'aggraver au fur et à mesure qu'il s'affine. Il y a fort longtemps que les causes du véritable chaos qui se prépare, si on en croit les augures, agissent. Mais voilà que l'accumulation de leurs effets hérités du passé et les formes qu'elles prennent aujourd'hui, ainsi que l'ampleur et la rapidité croissantes avec laquelle elles opèrent, changent la donne. Elles mettent tout simplement l'humanité devant la situation, nouvelle pour elle, d'être à l'origine des évolutions globales de son environnement planétaire et donc d'avoir à assumer la responsabilité de son avenir en tant qu'espèce. Cette situation est à ce point une rupture dans l'histoire de la Terre que certains en concluent qu'il convient de changer radicalement de critères pour caractériser la période géologique dans laquelle nous sommes.

Certes l'Holocène, cette fin de l'ère quaternaire dans laquelle les historiens de la Terre classent la période que nous vivons, est considéré comme marquant le début de la responsabilité de l'homme en matière de disparitions d'espèces. Il n'en demeure pas moins que ce qui sert avant tout à l'identifier, à le caractériser et à le délimiter dans le temps, ce sont les facteurs naturels qui gouvernent l'histoire longue de la planète : il s'agit en l'occurrence d'une des nombreuses phases « interglaciaires » qui ont marqué le Quaternaire.

Ce mode de découpage reposant sur les grands événements naturels qui scandent cette histoire est conforme à la terminologie jusqu'ici habituelle.

Or l'ampleur des changements globaux qui affectent la Terre conduit aujourd'hui à le remettre en cause. Se placer à l'échelle du temps géologique et considérer la période que nous vivons comme un prélude à une nouvelle glaciation apparaît inapproprié. Aux yeux de ceux qui en contestent le principe, c'est se situer dans un pas de temps qui n'a aucun rapport avec celui de changements planétaires désormais placés sous le signe de l'intervention de l'homme. Cette situation radicalement nouvelle rend en effet nécessaire non seulement de parler dès maintenant d'une nouvelle période dans l'histoire de la Terre, mais de marquer la rupture qu'elle constitue en la plaçant clairement sous le signe de cette influence humaine. D'où l'invention d'une appellation qui cesse de lier l'évolution du climat de la Terre à l'appartenance de celle-ci au système solaire, mais qui, au contraire, en traduit l'anthropisation : celle d'« anthropocène ». Le fonctionnement de la bio/géosphère terrestre continue certes d'être soumis aux lois qui régissent le déplacement de la planète autour du Soleil. Mais il s'en émancipe aussi au point que ses évolutions dépendent désormais avant tout de causes endogènes. Et ce que cette appellation veut souligner, c'est qu'à l'échelle de l'humanité, ce sont sans conteste ces évolutions qui comptent !

Les enjeux sont là, clairement énoncés ; ils sont d'une gravité exceptionnelle. Les problèmes soulevés mettent en cause les dynamiques et les règles qui régissent les activités humaines et, plus généralement même, le fonctionnement des sociétés ; les réponses à apporter sont donc du ressort du politique. Le recul historique dont nous disposons montre en réalité que non seulement les États ne font preuve d'aucune aptitude à anticiper, mais qu'en outre, mis au pied du mur, ils s'apparentent plus à une poule qui a trouvé un couteau qu'à un chercheur d'or tombé sur un filon. C'est de deux autres sources qu'est en fait venue l'impulsion d'une prise de conscience des risques auxquels s'exposait l'humanité en raison de ses agissements. C'est, dans un premier temps, de ce qu'il sera convenu ici d'appeler la « société civile », c'est-à-dire l'ensemble des composantes de la société ne faisant pas partie des formes institutionnalisées du politique et notamment de l'État. C'est, dans

un second temps, de la recherche. Mais aujourd'hui, en raison du besoin maintenant bien ressenti de connaissances et de l'importance des recherches en cours, c'est cette dernière qui tend à peser le plus dans la balance, notamment à travers sa fonction d'expertise largement sollicitée par les pouvoirs publics.

LA RECHERCHE : LA QUÊTE DE CONNAISSANCES

Ce n'est pas le lieu ici de retracer en détail l'histoire de la découverte par la recherche de la planète Terre en tant qu'entité biophysique. Il suffit de citer trois noms pour en baliser le parcours de façon suffisamment éclairante dans la mesure où leurs apports constituent les bases des approches intégrées contemporaines du système Terre. Ce sont, dans l'ordre chronologique, ceux de Charles Darwin, de Svante August Arrhenius et de Vladimir Vernadsky. Le premier est classé comme « naturaliste ». Il est anglais. Sa théorie de l'évolution date de 1859 ; celle de la sélection naturelle – qui en est le prolongement et le moteur – date de 1866 ; elles constituent les bases de la biologie contemporaine en ce qu'elles unifient l'histoire de la vie sur la Terre. Le second est un chimiste suédois. Il publie en 1896 un article qui ouvre la voie à la théorie de l'effet de serre ; il identifie le dioxyde de carbone comme « gaz à effet de serre » (l'expression est de lui). Il faudra attendre près d'un siècle pour apprécier toute la portée de cette découverte. Le troisième, minéralogiste – et chimiste, lui aussi – est russo-ukrainien. Il reprend à son compte et développe, dans un ouvrage qui paraît en 1926, une notion créée à la fin du XIX^e siècle par Eduard Suess, un géologue autrichien : celle de biosphère. Fondateur de la géochimie, il introduit la notion de cycle géochimique et se consacre en particulier au cycle du carbone (qui est identifié aujourd'hui comme jouant un rôle central dans le changement climatique). Là aussi, il faudra du temps pour que ces travaux pionniers irriguent la recherche. Ce n'est en effet qu'un demi-siècle plus tard que seront admises la fécondité de cette vision globale de la Terre et la nécessité même d'une approche planétaire. Chimie, minéralogie, géologie (Darwin se fit connaître et fut d'abord reconnu pour ses travaux de géologue), biologie : il est intéressant de noter cette convergence fructueuse de disciplines constituant

les différentes « sphères » de la Terre comme un tout. Vernadsky va même plus loin : parmi les cinq « sphères » qu'il distingue, trois seulement sont de l'ordre à proprement dit de la nature (la lithosphère, la biosphère, l'atmosphère) ; deux (la technosphère et la noosphère) font partie de ce que l'on pourrait appeler l'« anthroposphère ». On retrouve dans cette incursion dans le domaine de l'humain et dans l'intégration osée entre les deux ordres de facteurs pour expliquer les évolutions de la biosphère la trace de l'influence de deux penseurs français dont Vernadsky a bien connu les travaux lors de son séjour à Paris : Henri Bergson, philosophe, auteur de *L'Évolution créatrice* publié en 1907, mais surtout Pierre Teilhard de Chardin, un théologien qui est aussi un paléontologue et un géologue réputé, auteur de deux essais (*La Vie cosmique*, publié en 1916 et *Puissance spirituelle de la matière*, publié en 1919) qui annoncent son ouvrage majeur *Le Phénomène humain*, lequel ne sera publié qu'en 1955. L'audace de sa démarche n'est pas sans expliquer le peu d'audience de Vernadsky auprès de ses communautés scientifiques de référence jusqu'aux années 1980.

Ces grands contributeurs à la construction d'une vision globale de la Terre comme entité centrée sur la présence de la vie (d'où l'introduction de la notion de « biosphère ») s'inscrivent bien évidemment dans une histoire longue de la recherche, marquée, par exemple, par Buffon pour Darwin ou par Sadi Carnot et la thermodynamique pour Vernadsky. Ils ouvrent des chantiers à leurs successeurs dans les domaines des sciences de la Terre et de la vie. Dans le domaine de ces dernières, il faut tout particulièrement mentionner Haeckel, fervent disciple de Darwin et initiateur, en 1866, de l'écologie. Les différentes communautés scientifiques, prises dans toute leur diversité, de chaque pays, ont contribué, chacune à leur façon, à enrichir cet héritage et à faire progresser la compréhension des processus à l'œuvre dans le fonctionnement biophysique de la Terre et pesant sur son devenir (à titre d'exemple marquant, on peut citer Tansley, qui introduit, en 1935, la notion clé d'« écosystème » dans l'écologie). Mais la portée planétaire des problèmes fait que c'est leur traduction en termes de recherches au niveau international qui est le marqueur majeur de l'intérêt qui leur est porté. De ce point de vue, le tournant pris par la communauté internationale suite à la création de l'ONU, en 1945, est particulièrement révélateur.

Il faudra quinze années pour qu'une maturation s'y produise et crée les bases d'une nouvelle conception (on pourrait parler d'un nouveau paradigme) de l'action internationale dans le domaine de l'environnement et un quart de siècle pour que ce travail débouche sur le plan politique.

Le grand tournant « culturel » des années 1970

L'histoire de l'internationalisation de l'action des États concernant des phénomènes physiques ou des questions sociales à dimension planétaire ne commence certes pas avec l'ONU; et encore moins avec l'apparition, dans les années 1970, du sens actuel de la notion d'environnement. En témoigne l'histoire des institutions spécialisées des Nations unies. Ainsi, lorsqu'elle prend, en 1947, le nom qu'elle porte actuellement, l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) succède à l'Organisation météorologique internationale (OMI), qui a été elle-même créée en 1873. C'est en 1951 qu'elle devient une institution spécialisée des Nations unies et dès 1957 qu'elle met en place le Système mondial d'observation de la couche d'ozone. De même, la création, au sein de l'ONU, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1948, est l'aboutissement d'une coopération internationale en matière de santé qui débute vers 1850, passe par la création, en 1907, de l'Office international d'hygiène publique (OIHP), puis, par celle, au sein de la Société des Nations (SDN) naissante (créée en 1919, suite à la Première Guerre mondiale), de l'Organisation d'hygiène (OH). L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (connue à travers son sigle anglais : FAO), quant à elle, prend la suite de l'Institut international d'agriculture (IIA) créé à Rome en 1905.

Mais ces actions conservent un caractère sectoriel, voire très ciblé: améliorer et standardiser la prise des données météorologiques pour l'OMI; harmoniser la lutte contre les fléaux majeurs (au départ la peste, le choléra, la fièvre jaune, auxquels s'ajoutent la variole et le typhus pour l'OIHP, puis la lèpre et la malaria, et la grippe espagnole, pour l'OH); établir une base de données internationale sur l'agriculture et les politiques agricoles pour l'IAA. Par ailleurs, ces organisations ne sont pas porteuses en tant que telles de programmes de recherche internationaux; elles procèdent par expertises en réunissant les spécialistes venant des pays membres.

Enfin, les préoccupations découlant de problèmes d'envergure internationale auxquelles elles répondent sont, cela va de soi, celles de leurs époques de création, voire d'événements marquants (comme la première guerre mondiale).

C'est justement de ce point de vue que la comparaison entre la période de l'entre-deux-guerres et celle qu'ouvre la seconde guerre mondiale est tout particulièrement éclairante quant à la place de la question de l'environnement dans le contexte international. Au départ, en 1945 donc, en dehors des mises à jour indispensables dans les questions traitées, l'ONU reprend l'héritage de la SDN. Les questions que l'on peut considérer comme relatives à la protection de l'environnement ne figurent pas plus dans ses objectifs que dans ceux de la SDN ; on les retrouve seulement – et indirectement – dans certaines organisations spécialisées, comme on l'a vu ; et avec les limites qui viennent d'être mentionnées. Il faut attendre plus de vingt-cinq années pour que se produise ce fait majeur nouveau qu'est l'irruption en force de la question de l'environnement, formulée en tant que telle et considérée globalement, dans les grands objectifs politiques de l'ONU.

Cela se traduit par la création, en 1972, du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ce programme assure la consécration de la notion d'environnement, en lui donnant doublement sens : en en faisant l'outil d'intégration indispensable pour exprimer les interactions entre les diverses dynamiques qui produisent l'évolution de la biosphère, désormais vue comme un tout ; et en la situant au niveau où elle doit être prise en compte, le niveau international. La mise en place du PNUE constitue donc bien un moment fondateur. Il n'en est que plus important de comprendre comment elle est advenue. Il s'agit bien d'une irruption, car il a fallu toute une démarche qui est longtemps demeurée en périphérie de l'ONU – souterraine, pourrait-on dire – pour que la question de l'environnement finisse par s'imposer dans ses instances centrales (en l'occurrence, le Conseil économique et social).

Les apports d'un mouvement associatif pionnier

C'est dans les années 1960 en effet que les différentes thématiques dans lesquelles se décompose la question de l'environnement commencent à s'intégrer dans la vision globale qu'apporte

cette notion. Ces années sont charnières. Et la première observation qu'il convient de faire porte sur l'importance du rôle qu'a joué l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) dans ce mûrissement.

Cette observation mérite une attention particulière. Organisation spécialisée de l'ONU créée en 1945, l'Unesco prend le relais d'un organe de la SDN qui en représente une sorte d'embryon, la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI). Même si l'ONU lui accorde une place notablement plus importante que celle qu'avait cette dernière dans la SDN, l'Unesco en reprend mot pour mot l'objectif: «contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations». Il faut noter que cet objectif, aussi ouvert soit-il, reste strictement cadré par celui, général, de l'ONU: il est bien précisé que cette collaboration entre nations a pour fin «d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion [que] la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples». Maintien de la paix et défense des droits de l'homme: la question de l'environnement n'a pas plus sa place dans l'Unesco que dans les autres organisations spécialisées de l'ONU à la même époque.

C'est pourtant elle qui a été la matrice où est née la prise de conscience de l'unité et de la dimension planétaire de la question environnementale. C'est de sa vocation culturelle qu'est née cette prise de conscience. Il n'est pas anodin de noter que c'est dans l'aura des droits de l'homme et de la lutte pour la paix que naît la question environnementale. L'Unesco a été aussi la matrice où ont été progressivement conçus les outils des actions à mener au niveau international pour y répondre. Et s'il en a été ainsi, c'est grâce au rôle d'initiatrices joué par les associations scientifiques internationales et à l'outil de coopération internationale qu'elles se sont donné, le Conseil international pour la science (CIUS/ICSU). C'est donc à travers des programmes de recherche, ceux que l'Unesco hébergeait en s'appuyant sur elles, que la prise de conscience s'est forgée, et qu'elle s'est armée d'arguments au point de pouvoir s'imposer sur le plan politique. Les associations scientifiques internationales ont été à l'origine de la création du PNUE. Ces programmes pionniers

de l'Unesco sont ceux de sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), créée en 1960 ; son Programme biologique international (PBI), qui a débuté en 1964 ; son Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), lancé en 1968.

De nouveaux horizons pour la recherche

La mise en place du PNUE a changé la donne. Elle a fait sortir ces initiatives de la marginalité dans laquelle elles se trouvaient du fait qu'elles étaient cantonnées dans une fonction de coopération scientifique considérée comme d'ordre culturel, rôle de l'Unesco. Elle leur a conféré une légitimité politique puisqu'elles prenaient désormais place dans le débat mené au sein du Conseil économique et social de l'ONU (organe directement placé sous l'égide de l'Assemblée générale). Elle a provoqué la création d'une vague de nouveaux programmes mobilisant d'autres organisations spécialisées de l'ONU et généralement placés sous le patronage du CIUS, tels – la liste n'est pas exhaustive – le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) créé en 1980, le Programme international géosphère-biosphère (PIGB) créé en 1986, le Programme international sur les dimensions humaines du changement global (PIDH) créé en 1990 et le Programme mondial de recherche sur la biodiversité (Diversitas) créé en 2002. Avec ces grands programmes, le champ des questionnements actuels sur les transformations du bio-géo-système planétaire terrestre est couvert. Les programmes favorisent les croisements thématiques permettant de saisir les interactions entre les processus, et les ouvertures interdisciplinaires nécessaires pour les analyser. La forte présence de l'Unesco joue en faveur de la prise en compte de l'enjeu de la qualité de vie des humains dans la façon d'aborder les problèmes, et des sciences sociales pour se mettre en mesure de le relever. Ces grands programmes internationaux impulsent et coordonnent, voire encadrent, les programmes de recherche nationaux, européens ou autres, qui se multiplient.

En créant, en 1983, au sein de son Conseil économique et social, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, l'ONU les consolide en les dotant d'une instance de réflexion. Celle-ci les arme sur le plan intellectuel en leur fournissant, en 1987, avec le rapport Brundtland, une problématique globale mettant en avant un concept fondateur, celui de développement durable (ou

soutenable). Ainsi, les initiatives de l'Unesco et le relais pris par l'ONU consacrent la mise en œuvre d'une recherche d'inspiration totalement nouvelle. Placée sous le signe du devenir de l'humanité, elle se situe dans le temps long, elle est marquée par le souci de faire prévaloir des valeurs de solidarité intergénérationnelle. Elle s'ouvre à un questionnement sur la façon de concevoir, en croisant les plans naturalistes et sociétaux, les rapports entre les sociétés humaines et leur environnement naturel planétaire. Elle est conçue de façon à pouvoir répondre à cette ambition en privilégiant une démarche holiste et interdisciplinaire. Certes, par rapport à une telle ambition, il y a loin de la coupe aux lèvres. Mais les pièces du puzzle sont là et le souci de les assembler devient un objectif. Ce ne peut être qu'un chantier permanent, mais il est au moins ouvert.

Le seul énoncé des caractéristiques de cette recherche suffit à montrer à quel point elle se distingue de – pour ne pas dire « s'oppose à » – celle qui répond aux critères du modèle dit « académique ». Ce qui lui donne sa spécificité, c'est le fait qu'elle cesse d'être construite sur la fiction d'une absence de toute attache avec la société et qu'elle assume au contraire d'être dans la société (ou « en société » selon l'expression aujourd'hui consacrée), c'est-à-dire de se concevoir comme une contribution parmi d'autres au débat public sur les problèmes qui s'y posent. Cela se marque par trois choix méthodologiques : celui d'embrasser large, allant ainsi à l'encontre d'une démarche réductionniste ; celui – qui va de pair avec le premier – de prendre à bras le corps le risque de la complexité ; celui enfin d'ouvrir la voie à l'innovation majeure dans la pratique de recherche qu'est l'interdisciplinarité. S'il est considéré comme mal venu de parler de recherche « engagée » (encore que cela mériterait discussion), parlons de recherche « impliquée » pour signifier qu'il s'agit d'une recherche qui, loin de se couper des préoccupations sociétales, en fait le ressort de ses questionnements et de ses développements.

De ce fait, par sa capacité à la fois à détecter les problèmes et à offrir des bases de discussion, ainsi que des outils techniques pour contribuer à leur résolution, cette démarche de recherche est devenue un acteur majeur des politiques en rapport avec la question environnementale, à travers tant des conventions internationales que des législations nationales, les unes comme les autres de plus en plus nombreuses.

Mais cette omniprésence se retourne contre ce qui l'inspire. L'extrême diversité des questions à traiter et la nécessité d'en passer par la division classique du travail de recherche pour le faire en toute rigueur scientifique diluent l'inspiration unitaire de la démarche initiale. L'exigence de qualité est d'autant plus grande que les perspectives dans lesquelles cette démarche s'inscrit sont l'objet de controverses en même temps que d'enjeux majeurs. Le débat fait de la connaissance scientifique l'*ultima ratio* de la représentation du monde – et donc, de la décision politique rationnelle ; la science est érigée en guide suprême de l'humanité parce que – ô paradoxe – elle est considérée comme débarrassée de toute subjectivité, donc de toute quête de sens. Le statut d'exclusivité qui lui est ainsi donné pour penser le monde tend à faire d'elle une idéologie ayant son sens en elle-même. L'outil impose sa cohérence et sa force propres au processus de résolution des problèmes ; il se substitue ainsi, fût-ce à corps défendant de la part de ceux qui l'utilisent, à la finalité visée et pour laquelle il a été conçu. Cette omniprésence de la connaissance scientifique est un passage obligé. Mais elle a, *volens nolens*, l'effet pervers de brider le débat où se joue l'avenir de l'humanité en occultant la quête de sens qui en est le fondement ultime.

LA SOCIÉTÉ CIVILE : LA QUÊTE DE SENS

S'il est tout à fait fondé de souligner l'importance du rôle joué par la recherche dans la prise de conscience collective des conséquences à long terme du mode de développement hérité du XIX^e siècle sur les grands équilibres de la planète, il n'en est pas moins tout aussi indispensable de bien préciser que non seulement ce rôle n'est pas exclusif, mais même – et surtout – qu'il n'est pas fondateur.

Les interrogations des populations humaines sur le monde naturel qui les environne ne commencent pas avec le moment où des chercheurs en font l'objet de leurs observations. Les cultures et les croyances, des plus anciennes à celles que nous connaissons aujourd'hui, sont des constructions idéelles et symboliques qui ont pour fonction, entre autres, de donner une compréhension du monde vécu et de concevoir des modalités de communication avec les forces supposées l'animer pour leur faire allégeance et se

les concilier. C'est que ce monde est le support quotidien de l'existence des populations humaines, qu'il détermine leurs conditions de vie et qu'elles en subissent d'autant plus les contraintes que les techniques dont elles disposent, à la fois pour en tirer les moyens de leur subsistance et pour s'en protéger, sont frustes. Ces constructions culturelles, étant contingentes dans leurs fondements, sont très diverses; elles ont néanmoins ceci en commun qu'elles se donnent toujours une portée cosmique. Prétendant fournir l'image de l'ordre du monde, elles se veulent, chacune à sa manière, transcendantes. L'explication qu'elles donnent des règles qui président au maintien de cet ordre se traduit par des prescriptions collectives visant à les respecter. La survie du groupe en dépend. Ces prescriptions s'imposent donc à tous. De ce fait, les rapports humains eux-mêmes font partie de l'ordre du monde ainsi conçu.

Nous sommes certes aujourd'hui loin des anciennes et multiples représentations indigènes à travers lesquelles cette quête d'une relation au cosmos s'exprimait. Mais cela ne signifie nullement que notre « modernité » ait cessé de la poursuivre et puisse s'en défaire. On peut en effet dire, pour faire simple, que dans le langage « occidental » et laïcisé de la période contemporaine à tout le moins, c'est cette quête que l'on retrouve derrière ce qu'il est convenu d'appeler la « question de la nature ». C'est en ces termes qu'ont lieu aujourd'hui les débats sur les conceptions des rapports que les humains établissent avec la Terre en tant qu'entité biophysique. Cette continuité s'avère d'ailleurs manifeste à travers les nombreux et approfondis rappels, auxquels ces débats donnent lieu, des principes sur lesquels reposaient les cultures anciennes; ceci allant jusqu'à les donner en exemple comme des fondements d'une sagesse dont il conviendrait de s'inspirer. En dépit du fait que les langages dans lesquels elle s'exprime n'ont rien en commun, l'interrogation se fait écho à elle-même. Nous sommes bien là au cœur d'une même matrice de la conception des rapports entre les humains et la planète sur laquelle il leur est donné de vivre. Les grands programmes issus de l'Unesco en sont aussi les enfants. Il existe une histoire de ce que l'on pourrait appeler ce « sentiment » contemporain « de la nature ». Sans prétendre sur ce point non plus retracer cette histoire, il suffit de se donner quelques repères pour en comprendre le sens. Et là, une surprise nous attend.

Une histoire américaine

En effet, les premiers de ces repères forment un bloc remarquable, qui appelle une explication. Ils nous conduisent au milieu du XIX^e siècle aux États-Unis. Ils s'inscrivent dans une rafale de dates correspondant à des événements divers, mais concordants, qui mêlent les genres. Bon nombre d'entre elles correspondent à des créations de réserves naturelles, les premières au monde (1834 : celle des Hot Springs, Arkansas ; 1864 : décret d'Abraham Lincoln protégeant la vallée de Yosemite et Mariposa Grove ; 1872 : création du parc national de Yellowstone ; 1885 : création du parc national des Adirondacks ; 1890 : élargissement et transformation en parc naturel national de l'espace protégé autour de la vallée de Yosemite). L'année 1854 est marquée par la parution d'un livre qui fera date, *Walden ou la Vie dans les bois*, premier ouvrage dans lequel Henry David Thoreau se fait le chantre de la *wilderness*. 1887 est la date où, à travers la mise en place d'un *Forest Bureau* au sein du département de l'Agriculture, l'État fédéral entreprend une politique ambitieuse et à long terme de mise en réserve et de classement en forêts nationales de vastes zones forestières. La date de 1892 enfin est celle de la fondation du Sierra Club, créé dans le but de protéger la Sierra Nevada. C'est la plus ancienne association dédiée à la protection de l'environnement et une des plus puissantes aujourd'hui aux États-Unis.

Derrière ces événements qui se précipitent dans cette seconde moitié du XIX^e siècle se trouve tout un cortège de personnages hauts en couleur : Galen Clark, qui découvrit les séquoias géants de Mariposa Grove en cherchant – et en trouvant – dans la marche au cœur des espaces sauvages la guérison de ses poumons, c'est ainsi qu'il fut à l'origine du décret d'Abraham Lincoln concernant Yosemite, site auquel il consacra sa vie ; John Muir, un des fondateurs et le premier président du Sierra Club, dont la vie est un mélange d'une multiplicité de *jobs* (plus que de métiers), qui tâte tant de botanique que de géologie, qui fait œuvre dans ces domaines tant de scientifique novateur que d'écrivain laudateur des beautés de la nature, et qui se bat jusqu'à la fin de sa vie pour sauvegarder Yosemite et Mariposa Grove, ce qu'il réussira, en partie, en 1890, en obtenant la promotion de ces sites au statut de parc national, à l'image de Yellowstone. Mais le personnage le plus important est Henry David Thoreau, dont

la vie de bâton de chaise n'a rien à envier à celle de John Muir, même si elle se situe sur un plan plus intellectuel. Comme ce dernier également, il mêle approche naturaliste et sensible de la nature ; mais il va beaucoup plus loin dans l'expérience directe qu'il s'en donne, poussant jusqu'à la quête du dénuement et de l'immersion en elle. Sa posture critique contre l'exploitation dont sont l'objet les ressources naturelles va de pair avec une attitude que l'on pourrait qualifier d'anarchisme non violent sur le plan politique. De tous les acteurs de cette scène américaine, il est celui qui ouvre le plus sur la postérité. Il n'est pas abusif de le considérer comme le fondateur de l'écologie politique. À ces noms, peuvent être accolés, sur des registres fort différents montrant l'éventail couvert par cette sensibilité naissante, ceux de l'écrivain Fenimore Cooper, le chantre de la prairie et de Ralph Waldo Emerson, initiateur de la philosophie dite « transcendantaliste » américaine, ami, protecteur et promoteur de Thoreau jusqu'à leur rupture peu avant la mort de ce dernier.

Cette effervescence ne fut pas qu'un feu de paille, loin de là. Elle ouvrit la voie à la mise en place d'une culture et d'une politique de protection de la nature aux États-Unis. On l'a vu avec la politique de protection des forêts, qui s'amplifia. Dans les années 1930, sur ce parcours, s'impose tout particulièrement le nom d'Aldo Leopold, qui reprend le flambeau à un moment où, sous la pression de l'immigration, la déforestation et l'exploitation des sols se font plus intenses. Doté d'une solide formation universitaire en matière de sylviculture et forestier de profession, il est aussi un grand amateur de pêche et de chasse. Sa pensée peut être vue comme le produit d'une symbiose entre les connaissances scientifiques qu'il tire de sa formation universitaire et une éthique rigoureuse qui le guide dans ses activités de chasseur et de pêcheur. Il est considéré comme l'initiateur d'une conception de la protection de la nature fondée sur l'idée d'une utilisation respectueuse des ressources naturelles. Il poursuit le combat de ses prédécesseurs en contribuant à faire classer la forêt de Gila en forêt nationale, en 1924. En 1935, il est cofondateur de la Société des espaces naturels. Son livre, intitulé *Almanach d'un comté des sables*, paru en 1949, juste après son décès, est le premier manifeste en faveur d'une éthique (le terme est de lui) environnementale. Il a eu une forte influence sur le mouvement des idées en matière de protection de l'environnement aux États-Unis.

Le mouvement de fond qui saisit ainsi la société américaine dans la seconde moitié du XIX^e siècle accompagne la conquête de l'Ouest et s'explique largement par elle. Il est inspiré par le choc entre une découverte et un constat. La découverte est celle, dans un pays « neuf », d'une nature « vierge » illustrant ce que peuvent être une beauté de la nature « sauvage » – au sens littéral du terme – et un capital brut de ressources naturelles. Le constat est celui de la transformation radicale de ces espaces naturels, jusque-là préservés, par une entreprise de colonisation massive et placée sous l'emprise absolue des droits attachés à la propriété privée, c'est-à-dire totalement livrée à elle-même. Sentiment d'une majesté en soi de la nature d'un côté, d'un manque de respect à son égard ou, de façon plus pragmatique, d'une dilapidation inconsidérée de ressources naturelles de l'autre. D'où le choc ressenti par des observateurs dotés, comme c'est le cas de ceux évoqués pour l'époque, d'une sensibilité particulière à la nature. Cette sensibilité, chacun la tirait de son histoire et de son idiosyncrasie personnelles, mais leurs actions, et plus encore, leurs écrits, l'ont popularisée, comme en témoigne la fréquentation des sites dont ils ont assuré la protection et les succès que leurs ouvrages ont rencontrés auprès du public.

C'est ainsi qu'est né, puis que s'est développé dans la société américaine, l'attachement à la *wilderness* et que s'explique la place que celle-ci continue d'occuper dans la culture populaire et l'action publique aujourd'hui. Un siècle tout juste après le décret d'Abraham Lincoln, en 1964 donc, le Congrès adopte le *Wilderness Act*, qui met en place le *National Wilderness Preservation System*. En dépit de pressions contraires liées à des intérêts économiques privés, armée de cet outil, la loi fédérale ne cesse de venir consolider la protection des « zones sauvages » sur le plan juridico-politique et d'en étendre toujours plus l'emprise spatiale. En 2009, une nouvelle loi confirme la constance de ce choix politique, qui est devenu constitutif de la démocratie américaine.

Un « melting-pot » de valeurs

Cette effervescence mérite doublement de retenir l'attention. D'abord parce qu'elle est porteuse d'interrogations qui prennent à contrepied le mouvement historique d'expansion que connaissent, en ce milieu du XIX^e siècle, les États-Unis : à l'échelle de ce pays, c'est

déjà une réaction aux effets d'une exploitation intense et sans contraintes des ressources naturelles. Ensuite parce qu'elle fait, avec le recul, figure d'épisode fondateur de la réflexion contemporaine sur les rapports des humains à la nature. Il importe donc de bien comprendre ce qui l'inspire, c'est-à-dire ce qui rend insupportables, aux yeux de ceux qui les observent, les bouleversements des milieux naturels auxquels ils assistent. Si chacun des protagonistes du débat a sa personnalité et réagit au nom de valeurs qui lui sont propres, leur sensibilité commune repose au départ sur un syncrétisme combinant un substrat religieux – sur fond de calvinisme et/ou de puritanisme – plus ou moins explicite, un romantisme culturel, un besoin de ressourcement, voire de préservation de sa santé, personnel ; le tout pouvant s'exprimer dans une philosophie, comme chez Thoreau. Ce qui n'exclut pas une dimension beaucoup plus prosaïquement matérielle – qui s'affirmera de plus en plus – marquée par un sens de l'intérêt collectif et un utilitarisme faisant appel à une forme de rationalité gestionnaire. À une extrémité de l'éventail, respect de la création divine ; à l'autre, nécessité pure et simple d'user intelligemment des aménités et des ressources naturelles, de les mettre à l'abri de pratiques inconsidérées et de sauvegarder un patrimoine collectif. « Laïciser » la nature n'autorise pas à cesser de la traiter avec égard, fût-ce pour en tirer parti. Dès cette époque, le débat est ouvert entre « protectionnistes » et « conservationnistes ». On retrouve, posée dans les termes de l'époque, la quête d'un sens à donner (si ce n'est même à restaurer) aux rapports entre les humains et le cosmos. C'est au nom de valeurs, et de réflexions visant à les fonder, que cette quête se fait. On est donc loin des prémices du questionnement scientifique. Il n'en est que plus intéressant de noter que, pourtant, il n'est pas totalement absent.

Étudiant à Harvard, Henry David Thoreau a tâté de la science. De même pour John Muir, en botanique, à l'université du Wisconsin-Madison. Leur recherche du maximum de proximité avec la nature fait de l'un comme de l'autre d'excellents écologues de terrain ; les publications qu'ils font des résultats de leurs observations contribuent au développement de l'écologie naissante aux États-Unis. Chez Muir, le botaniste se double d'un géologue. À ce titre, il impose, à contre-courant, l'explication glaciaire de la formation de la vallée du Yosemite. Galen Clark et Henry David Thoreau s'improvisent

aussi ethnographes des tribus indiennes de leurs lieux de prédilection. Mais aucun d'entre eux ne fait profession de scientifique. Ceux qui passent par l'université ne s'attardent pas sur ses bancs et préfèrent l'école de la nature. Le soin qu'ils mettent à observer n'est pas guidé par l'objectif de contribuer à une connaissance ayant une finalité en soi. Il vise à donner encore plus de prix à la magnificence de la nature et à faire partager le respect qui lui est dû, en mettant en évidence qu'elle est le produit de processus naturels rigoureux. Ce faisant, ils apportent des connaissances sur ces processus. Et, de fait, plus ils avancent dans leur expérience, plus leur curiosité les pousse dans ce sens. Cette sorte de décantation conduisant à une approche plus matérialiste de la nature se développe au fur et à mesure que le temps passe. Un demi-siècle plus tard, c'est en s'appuyant sur sa solide formation en sylviculture qu'Aldo Leopold poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs. Si chez lui aussi, le souci de protéger est dicté par le caractère brutal des déboisements, il attend d'une meilleure connaissance et d'un développement de la technique plus de rigueur et de sagesse, et une exploitation équilibrée des ressources naturelles.

Le mouvement est lancé

Le courant d'idées ainsi lancé s'inscrit définitivement dans la pensée collective américaine et y est une source active de débats. Deux dates (1962 et 1989) suffiront ici à en marquer le cours. Chacune témoigne d'un élargissement – la première sur le plan thématique, la seconde sur le plan international – de la question environnementale. Parlons d'abord de la plus récente dans la mesure où elle prolonge directement les débats dont il vient d'être question. À partir des années 1970, la question environnementale prend une ampleur mondiale; le concept de *wilderness* y occupe une place centrale. Conçu dans le contexte d'un pays presque « vierge », il subit l'épreuve de sa montée en généralité du fait de l'entrée en scène des pays dits en voie de développement. Se développe alors autour de lui toute une controverse qui met en évidence ses ambiguïtés. Cette controverse se situe à un niveau mondial (c'est l'époque – en 1973 exactement – où Arne Næss met en avant la notion d'« écologie profonde »). Mais elle se développe tout particulièrement aux États-Unis, car elle oblige à un retour sur ses origines. C'est dans ce contexte que paraît

notamment, en 1989, un ouvrage – qui sera suivi de plusieurs autres sur les mêmes questions – intitulé *In Defense of the Land Ethic*, dans lequel un philosophe, John Baird Callicott, reprend à son compte, mais en s'efforçant de l'adapter au nouveau contexte, la notion de *land ethic* créée par Aldo Leopold.

La plus ancienne est 1962, année où paraît le livre *Le Printemps silencieux* de Rachel Carson, une biologiste américaine. La parution de ce livre est un moment clé dans la construction de la problématique environnementale qui prendra son plein essor dans les années 1970 ; il en montre la portée générale. Rachel Carson est une biologiste marine. Elle élargit la vision des rapports à la nature en substituant aux promenades en forêt des auteurs précédents ses promenades sous-marines. Mais surtout, elle cible de nouveaux risques, industriels ceux-là. Bien que totalement décalée sur le plan thématique des « naturalistes » antérieurs, elle est, à sa manière, en totale filiation avec eux en ce qu'elle met sa formation scientifique au service de sa plume d'écrivain pour faire partager au grand public les beautés de la nature et le sensibiliser aux atteintes qui leur sont portées. Le point de départ de son livre est la découverte que ses activités la conduisent à faire des conséquences néfastes, tant sur le plan sanitaire qu'écologique, d'une utilisation inconsidérée des pesticides (le « printemps silencieux », c'est celui d'un monde sans oiseaux). Cette découverte la conduit à un véritable travail d'investigation qui la sort de son domaine de compétence, mais qu'elle estime devoir faire pour informer l'opinion et les décideurs de tous genres. Initiative capitale s'il en est, car, ce faisant, Rachel Carson ouvre l'ère de la remise en cause de techniques industrielles utilisées au nom du progrès scientifique et des affrontements argumentaires avec les lobbies industriels (en l'occurrence, celui de la chimie). Elle n'est rien de moins que le précurseur des « lanceurs d'alerte ». Le succès populaire de son livre joua un rôle déterminant dans l'interdiction du DDT et dans la création de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Ce succès s'inscrit dans la continuité de la sensibilisation environnementaliste initiée aux États-Unis au XIX^e siècle. Sur un tout autre plan et dans une optique totalement opposée en ce qu'elle s'inscrit dans le courant libéral défenseur de la propriété privée, le retentissement de l'article de Garrett Hardin « The Tragedy of the Commons » paru en 1968 témoigne dans le même sens.

Une histoire française

Il faut certes prendre l'exacte mesure de cet activisme environnementaliste américain. Il n'occupe qu'une place toute relative dans les bouleversements que connaissent les États-Unis à l'époque. Il n'en demeure pas moins qu'il sème des graines pour l'avenir. Et cela ne diminue en rien l'ampleur du contraste avec le silence qui règne en France sur la question. Ce n'est pourtant pas faute d'antécédents. Mais Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) n'a pas fait école. Il faut dire que, quelque regret qu'il en ait, il considère comme révolue l'ère de l'« état de nature » dans laquelle l'harmonie entre les hommes allait de pair avec l'harmonie entre eux et la nature. Pour lui, le seul recours contre les conséquences néfastes de cette perte est le « contrat social ». Chez lui, la question de la nature cède le pas à celle de la réforme de la société. Même constat et même question chez François-René de Chateaubriand (1768-1848) un demi-siècle plus tard ; mais cette fois-ci au profit d'une apologétique du christianisme : au contrat social est substitué un acte de foi envers un christianisme qui éclaire l'humanité en étant la forme sublimée du rachat de la faute originelle. Il faut souligner ici à quel point Chateaubriand est loin de l'apologie de la nature en tant que création divine qui sera au fondement des précurseurs américains un demi-siècle plus tard. Lorsqu'il va chercher son inspiration dans la Louisiane du début du XIX^e siècle, ce n'est pas pour se plonger dans ses espaces vierges, mais pour trouver un décor à la fois exotique et primitif (« indien ») où situer les fables chrétiennes de ses romans édifiants.

L'auteur français qui est le plus proche des « naturalistes » américains du XIX^e siècle est sans nul doute Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre. Il mérite d'autant plus de retenir l'attention que cette proximité fait ressortir, vu le peu de cas qui est fait de lui, le manque de réceptivité de la société française aux préoccupations environnementales. Ce rapprochement est frappant en ce qu'il ne porte pas seulement sur les idées, mais aussi sur les démarches et les profils. La formation de Bernardin de Saint-Pierre suit un parcours particulièrement sinueux et éclectique ; il le termine, à la façon d'Aldo Leopold, comme ingénieur ; il fait partie des premières promotions sorties de la toute jeune École nationale des ponts et chaussées.

Son caractère peu amène et peu discipliné lui vaut une carrière chahutée qui rappelle celles de Muir ou de Thoreau. Comme ces derniers, il accorde une grande place à l'écriture. Comme eux aussi, il fait de la nature le thème central de ses écrits. Il est fêru d'histoire naturelle. Il aime accompagner Jean-Jacques Rousseau lors de ses promenades dans les campagnes. Comme ces derniers enfin, il magnifie la nature, qu'il voit comme un chef-d'œuvre d'harmonie au point d'en faire un modèle d'utopie. D'où sa consternation quand il découvre, lors d'une mission officielle qui lui a été confiée, que l'« Isle de France » (l'actuelle île Maurice) dans laquelle il s'attend à retrouver une nature originelle, est en proie à une forte déforestation, et le soin qu'il met à convaincre le gouverneur de la nécessité de veiller à la préservation de ses richesses naturelles. Là encore, la comparaison s'impose avec les motivations initiales des pionniers américains. L'intérêt qu'il portait à la nature et la réputation qu'il lui valait firent qu'il fut nommé par la Convention intendant du Jardin royal des plantes médicinales (jardin, rappelons-le, créé en 1626 et poste qui fut occupé par Buffon). Fonction au demeurant éphémère : il eut tout juste le temps de rédiger un mémoire en faveur de la création d'une ménagerie. Mais on peut voir dans le choix qu'il fait de s'y consacrer un intérêt pour la conservation du patrimoine naturel et une modalité – purement muséographique certes – d'une action en ce sens.

Mais là s'arrêtent les similitudes. Bernardin de Saint-Pierre est un homme du Siècle des lumières. Comme Jean-Jacques Rousseau, ce qui l'intéresse avant tout, c'est le débat sur la réforme morale et – surtout – politique, qui émerge dans la France pré-révolutionnaire. Cela dit, ce qui le guide lors de ses promenades dans la campagne avec son ami, c'est le *spleen* romantique attaché à une nature rédemptrice. Si cette sensibilité ne débouche pas, en France, sur une interrogation existentielle concernant les rapports des humains à la nature, c'est bien elle pourtant qui se retrouve, un demi-siècle plus tard, au cœur de nos premiers – les plus radicaux – auteurs américains.

Dire que l'on ne retrouve pas en France l'équivalent du débat qu'ouvrent ces derniers ne veut pas dire qu'il ne s'y passe rien. On peut au contraire parler d'une voie proprement française de la découverte de la question de la protection de la nature. Les fils en sont

ténus ; et la contribution de Bernardin de Saint-Pierre, aussi brève soit-elle, en constitue un jalon qui s'avérera décisif. C'est lui en effet qui introduit la « dynastie » qui va être la cheville ouvrière de cette histoire, celle des Geoffroy Saint-Hilaire. C'est sur sa recommandation qu'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire entre au Muséum d'histoire naturelle, où il devient professeur de zoologie et où il s'empresse de créer la ménagerie que Bernardin de Saint-Pierre avait appelée de ses vœux. Mais le fait le plus important est que le père ouvre la porte du Muséum au fils, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et que celui-ci, devenu le successeur de son père à la chaire de zoologie, va être l'auteur d'un geste fondateur en créant la Société zoologique d'acclimatation (elle deviendra « impériale » l'année suivante). Rencontre historique remarquable, cette création a lieu l'année même, 1854, où Thoreau publie *Walden ou la Vie dans les bois*.

Évolutions et continuités en quête d'une recherche impliquée

Geste fondateur parce que, reconnue d'utilité publique dès 1855 par Napoléon III, cette société traverse tous les régimes politiques. Elle assure de ce fait, depuis plus d'un siècle et demi, la continuité du mouvement associatif français dans le domaine qu'elle couvre. Durant tout ce temps, elle a aussi été la colonne vertébrale de ce mouvement à la fois en jouant le rôle de matrice pour la genèse d'associations spécialisées (telle, en 1906, la Société des amis de l'éléphant ou, en 1912, la Ligue de protection des oiseaux) et en étant un acteur constant des efforts de structuration pour combattre le risque de dispersion que ces créations entraînaient : en 1919, elle participe à la fondation de la Fédération française des sociétés de sciences naturelles (FFSSN) ; en 1948, elle joue un rôle majeur en tant que cofondatrice de l'Union internationale pour la protection de la nature (devenue en 1956 l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN) ; elle en assure la première présidence ; et, enfin, en 1968, elle est à l'origine de la création de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) qui deviendra, en 1989, France Nature Environnement (FNE).

Deux des traits de la genèse de la Société impériale zoologique d'acclimatation et de l'histoire qui l'a conduite à devenir ce qu'elle est aujourd'hui sont caractéristiques de cette « voie française » évoquée plus haut. Le premier est contenu dans son appellation

initiale : l'expression d'« acclimatation », qui y occupe la place centrale, traduit clairement la finalité utilitariste initiale de l'initiative ; l'idée est bien en effet d'enrichir par des introductions la gamme des espèces – d'abord animales, puis végétales – utiles. Il faut noter que, même si cette expression fait progressivement place à celle de « protection de la nature » dans les appellations successives de la Société (baptisée Société nationale d'acclimatation de France en 1882, elle devient Société nationale d'acclimatation et de protection de la nature en 1946), elle y figure néanmoins jusqu'en 1960, date à laquelle la Société prend son nom actuel de Société nationale de protection de la nature (SNPN). Le second trait à retenir est dans sa forme : créée par un professeur de l'enseignement supérieur, elle se veut une « société savante ». On peut donc parler d'un double enracinement initial complémentaire : un, comme base, dans la recherche et un, comme finalité, dans l'application. On est loin des considérations éthiques d'Henry David Thoreau ou de John Muir. Il n'en est que plus intéressant d'examiner la façon dont la question de la protection de la nature peut se greffer sur un tel point de départ et teinter la façon de la concevoir.

En réalité, si l'on y regarde de près, l'objectif de conservation est présent à l'origine même de la Société d'acclimatation et dans les motifs mêmes de sa création. C'est ce que souligne la SNPN en mettant en exergue de son action actuelle une citation d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, dans laquelle celui-ci dénonce déjà la « guerre » faite aux animaux. Ses arguments peuvent prêter à sourire aujourd'hui, puisque ce qu'il incrimine, ce sont la chasse et la pêche (mais n'est-ce pas à propos de ces activités qu'Aldo Leopold a inventé l'éthique environnementale?) ! Comme peut prêter à sourire son sentiment que, appliquée à ces deux activités, la « civilisation », en mettant à la disposition de l'homme des « engins plus perfectionnés et des armes plus redoutables » rend cette « guerre plus meurtrière qu'au Moyen-Âge ». L'actualité de ce propos n'en est pas moins frappante. Il faut donc renforcer la loi afin de « conserver les animaux utiles de nos champs, de nos forêts, de nos eaux » conclut Geoffroy Saint-Hilaire. C'est décidément déjà de l'Aldo Leopold, mais 70 ans plus tôt !

Ces prémices ont de plus en plus inspiré l'action de la Société, notamment à partir du début du siècle suivant. Son champ de vision s'élargit au monde entier. Derrière le terme de plus en plus

désuet d'acclimatation, c'est à une œuvre de protection de la nature que, de plus en plus, elle travaille. La création, en 1906, de la Société des amis de l'éléphant est une réaction au développement de la chasse dont il est victime ; celle, en 1912, de la Ligue pour la protection des oiseaux a comme objectif de s'opposer à des safaris qui aboutissent à des destructions massives des macareux sur lesdites Sept-Îles. Son action en faveur de la protection de la nature, la Société – qui s'appelle alors encore (cela vaut de 1882 à 1945) Société nationale d'acclimatation de France – la traduit par des initiatives de créations, pionnières en France tant sur les objectifs que les modalités de mise en place, de « réserves » naturelles. Telles, en 1911, celle du Pelvoux ; en 1912, la réserve ornithologique des Sept-Îles ; en 1927, celle de Camargue ; en 1935, celle du pic du Néouvielle (dans les Pyrénées) et du Lauzanier (dans les Alpes). On est, à l'échelle de la France bien sûr, sur les pas des pionniers américains, mais un bon demi-siècle plus tard. Ces initiatives préfigurent une politique de l'État qui ne verra le jour qu'en 1960, avec la loi créant les parcs nationaux. Le savoir-faire de la Société – alors devenue la SNPN – en matière de gestion des réserves naturelles sera consacré en 1980 lorsque lui sera confiée celle de la réserve du lac de Grand-Lieu. Couronnement de toute cette action, elle adopte la notion de protection de la nature en même temps qu'elle contribue à la faire consacrer au niveau international et bien avant de la faire apparaître dans son intitulé (cela ne se fera qu'en 1946). Dès 1923, à travers Raoul de Clermont, un personnage digne de figurer aux côtés des « passeurs de frontières » américains, elle coorganise le premier Congrès international pour la protection de la nature, faune et flore, sites et monuments naturels. Il se tient à Paris et elle en assure la présidence.

Il faut noter en passant, autre indice du rôle initiateur de la société civile, que la mise en place de ces espaces protégés converge avec une découverte, dès la fin du XIX^e siècle, de la nature par l'ensemble de la société française. Deux « clubs » – le Touring club de France et le Club alpin français – en sont les acteurs principaux. Leur démarche est toutefois d'inspiration différente, car l'objectif est de mettre en valeur et de sauvegarder des paysages remarquables sur un plan touristique. Ils créent la France des grands sites touristiques. Ils se placent en somme eux aussi dans les pas des pionniers

américains. D'abord réservé aux classes aisées, ce tourisme prendra un essor populaire avec les congés payés, à partir de 1936.

La SNPN a vocation à mettre en œuvre des actions de protection de la nature et d'éducation dans ce domaine. Elle le fait effectivement de multiples manières, y compris en étant gestionnaire de réserves naturelles. De caractère associatif, elle a aussi vocation à mobiliser des militants et l'ensemble de l'opinion publique autour des objectifs qu'elle vise et des causes qu'elle défend. Elle édite à cette fin son *Courrier de la Nature*, qui vise le grand public. Cependant, son centre de gravité reste très marqué par l'ancrage de l'action associative dans la recherche, qui est le trait originel de la Société zoologique d'acclimatation d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

Cet attachement à la connaissance scientifique n'a cessé de se renforcer au cours de l'histoire qui aboutit à la SNPN. C'est ainsi qu'en 1931, la Société nationale d'acclimatation de France crée une revue scientifique intitulée *La Terre et la Vie*, revue d'histoire naturelle. Puis, sous l'égide de la SNPN elle-même, l'objectif scientifique n'a eu de cesse de se préciser. Dans un premier temps (en 1969), tout en conservant son titre, cette revue a adopté le sous-titre de « revue d'écologie appliquée ». Puis, en 1980, elle est devenue « revue d'écologie », le titre initial étant relégué au rang de simple rappel symbolique. Il s'agit désormais d'une revue scientifique classique publiant des articles très spécialisés dans le domaine de l'écologie. Elle se présente elle-même comme « le symbole au niveau national et international des fondements scientifiques de la Société nationale de protection de la nature ». La SNPN est donc bien restée fidèle à l'esprit de sa création, celui d'une société savante promouvant la recherche dans son domaine d'intérêt. L'objectif qu'elle poursuit la distingue toutefois en principe de la plupart des sociétés du même type, qui se consacrent généralement à la défense et à l'illustration d'une discipline scientifique. Et pourtant, c'est bien ce qu'elle fait, au profit de l'écologie. Ce faisant, elle réduit la réponse à la question de la protection de la nature à ce qui peut être qualifié d'expertise écologique. Nous sommes loin des réactions à bases éthiques, philosophiques, voire religieuses, de nos auteurs américains. Nous sommes également loin de l'approche scientifique mise en place au niveau international, sous l'égide initiale de l'Unesco, pour aborder dans une perspective d'ensemble la question de l'environnement.

Faire ce constat n'est nullement remettre en cause la qualité de l'engagement collectif en faveur de la protection de la nature qui anime la SNPN et les valeurs au nom desquelles elle mène son combat. Bon nombre de celles et ceux qui y donnent de leur temps et de leur énergie partagent sans doute, chacun à sa manière, les interrogations de fond de notre époque sur la façon dont nos sociétés contemporaines traitent l'environnement naturel que nous avons comme bien commun et sur l'avenir qui est réservé aux humains du fait des évolutions qui en découlent. C'est sur la conception de la façon de répondre aux enjeux qu'illustre cette « voie française » qu'elle incarne, qu'il y a matière à réflexion. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que c'est cette conception qui occupe le terrain, à la fois sur le plan local et au niveau national.

En effet, la SNPN ne peut pas être dissociée de la France Nature Environnement (FNE) – dont elle a appelé de ses vœux la création. C'est au sein de cette dernière que sont regroupés les militantes et les militants de base localement actifs. La FNE estime que les quelque 3 000 associations qu'elle fédère comptent de l'ordre de 850 000 adhérents. Là se trouve l'essentiel de la base sociale émanant de la société civile, constitutive de la force à la fois de proposition et de contestation qui existe en France dans le combat pour la protection de la nature. La représentativité qui est à ce titre reconnue à la FNE fait d'elle le bras séculier de la SNPN dans ses rapports avec l'État et, par réciprocité, de la FNE, le porte-parole auprès de l'État de la conception de la protection de la nature qui a cours à la SNPN.

Ce souci de distanciation scientifique de type académique par rapport à la question de l'environnement qu'illustrent la SNPN et la FNE ne leur est pas propre ; il est au contraire une caractéristique d'ensemble de la façon dont cette question est abordée en France. En témoignent les contradictions qui apparaissent dans la communauté scientifique française la plus concernée (celle des écologues) lorsque, dans le courant des années 1970, il devient évident que sa prise en charge sur le plan scientifique ne peut plus être occultée suite à la mise en place du PNUE.

Une longue et difficile confrontation

Tous les grands organismes de la recherche publique française vont alors être confrontés à la nécessité de cette prise en charge.

Chacun y fait face dans son cheminement propre et en fonction de ses objectifs et de sa culture scientifiques. On prendra ici l'exemple du CNRS, à la fois parce qu'il est le plus important d'entre eux et parce son ancrage dans la recherche dite « fondamentale » fait qu'il ne peut manquer d'être le front par excellence de la confrontation entre la démarche scientifique établie et celle qui prend corps au sein des instances internationales autour de la question environnementale. Ce hiatus se marque immédiatement par la création en son sein d'une structure hors normes pour un organisme dédié à une recherche où la division du travail est à base disciplinaire : le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement (PIREN), créé en 1978. Cette création constitue une rupture sur deux plans.

En premier lieu, elle traduit l'entrée dans une ère nouvelle des relations entre la recherche et l'univers politique. En effet, pratique inhabituelle, et en contradiction avec les principes d'une communauté scientifique soucieuse de se protéger de la politique, elle est le produit d'une convention formelle avec un ministère, celui de l'Environnement, tout récemment créé (1971). Cette convention est intéressante parce qu'elle satisfait un double besoin ressenti d'ouverture : du côté du ministère, le besoin d'une recherche aidant à concevoir l'action publique sur des questions émergentes et du côté du CNRS, le besoin d'aller plus loin (il a commencé à le faire dans les années 1960) dans la prise en charge par la recherche de la question de l'innovation, y compris de ses effets sur la société.

Par ailleurs, la référence au caractère interdisciplinaire du programme mis en place prend à contrepied le principe d'une recherche fondée sur l'approfondissement disciplinaire des connaissances, pour mieux prendre en compte la complexité des questions abordées. Ces choix recourent totalement, mais dix années plus tard, la démarche – dont il a été question ci-dessus – que le programme MAB de l'Unesco a lancée pour comprendre les effets des activités humaines sur les évolutions des ressources et des milieux naturels, afin de remédier à leurs dégradations. Il en reprend le souci d'explorer de façon multidimensionnelle, si ce n'est même systémique, les rapports entre les humains et les écosystèmes.

C'est donc tout naturellement que les écologues français – très minoritaires – adeptes de la philosophie scientifique du MAB apparaissent les mieux habilités à animer le PIREN au moment de son

lancement. Ils ont déjà acquis une expérience collective de collaboration interdisciplinaire, notamment avec les sciences sociales. En outre, le dispositif de recherche dont ils disposent dans le cadre du MAB (le comité MAB-France) est à l'image du statut « diplomatique » de l'Unesco : fondé sur le volontariat associatif, fragile ; ayant la forme d'un réseau, il est sans base matérielle autre qu'un secrétariat. Ils voient dans le PIREN l'opportunité d'une part de le stabiliser – plus même, de l'institutionnaliser – au sein de l'organisme majeur de la recherche publique qu'est le CNRS. Ils y voient aussi la source d'un financement régulier qui leur manque, l'Unesco se contentant de fournir un label susceptible d'aider à en trouver un. S'engage alors une lutte d'influence entre eux et les écologues qui tirent de leur appartenance à la section d'écologie du CNRS la légitimité de définir la place de l'écologie dans la division du travail scientifique, et donc de dire ce que doit être l'écologie en tant que science.

Cette bataille, ils la perdent au nom de la nécessité mise en avant par ces derniers de cantonner l'écologie dans le champ de la biologie pour en faire une discipline d'excellence. Ces arguments vont par ailleurs dans le sens des directives du CNRS, qui ne tarde pas à recadrer les activités du PIREN au nom de la qualité de la science et les passe sous les Fourches Caudines des critères disciplinaires de l'évaluation scientifique. Sous ce double choc, un violent coup de frein est donné à l'ouverture qui présidait à l'initiative de création du PIREN. Les écologues évincés se réfugient dans les comités que le ministère de l'Environnement, par ailleurs déçu par son expérience avec le CNRS, finit par créer pour pouvoir financer les recherches qui l'intéressent. Il faudra plus de trente années de péripéties pour que ce combat entre les deux conceptions de la recherche sur la question de l'environnement sorte de la guerre des tranchées, grâce à la création en 2009, au sein du CNRS, de l'Institut écologie et environnement (INEE) où il se poursuit, mais de façon apaisée et plus constructive.

Cette chronique est instructive en ce qu'elle illustre un paradoxe entre la reconnaissance, par la direction même de l'organisme de recherche, de la nécessité de construire des démarches de recherche appropriées à la question de l'environnement et la difficulté de le faire en raison des contradictions qu'elle provoque dans l'organisation du travail scientifique. Elle montre aussi que les choses

finissent par évoluer. De son côté, le comité MAB-France a profité de son autonomie pour fortement consolider ses positions : la France comporte maintenant 13 réserves de biosphère constituées en un réseau scientifique qu'il pilote. Le fait que la Camargue, réserve naturelle gérée par la SNPN fasse partie de ce réseau est de bon augure sur l'aptitude à greffer les deux approches de la protection de la nature l'une sur l'autre au lieu de les opposer.

Le film accéléré des années 1970

Cette évolution interne au monde français de la recherche s'adapte avec lenteur à un contexte sociétal national – mais totalement en prise sur l'international – qui sort bouleversé des années 1960 et surtout 1970. Contentons-nous ici d'énumérer quelques dates majeures. Les années 1960 couronnent la notion de « parc naturel », avec, en 1960, la création des parcs nationaux et, en 1967, celle des parcs régionaux. Ces deux décisions ont lancé un mouvement qui se poursuit année après année. En 2015, la France compte dix parcs nationaux qui occupent presque 10 % de la superficie du pays (le dernier créé date de 2012) et pas moins de 51 parcs naturels régionaux, qui couvrent, quant à eux, 15 % du territoire. Avec la mise en place des parcs régionaux se construit tout un courant de réflexions et d'expériences pratiques en faveur d'un développement local respectueux de l'environnement. Ce courant repose sur une forte mobilisation militante qui s'est organisée progressivement, sous la forme d'abord d'une « Conférence permanente des parcs » (1969), puis de la Fédération des parcs naturels de France (1971) avant de s'étendre au niveau européen en 1973, date de la création de la Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe, dans laquelle la Fédération française joue un rôle moteur.

L'année 1970 est par ailleurs marquante pour le mouvement associatif français puisqu'elle est l'année de constitution de la section française de l'association internationale *Friends of the Earth*, créée aux États-Unis en 1969, qui est un des plus puissants réseaux de l'écologisme mondial. Cette création va jouer un rôle déterminant dans la constitution de ce courant sur le plan politique en France. C'est en appui à cette démarche qu'un chercheur en psychologie, Serge Moscovici, sortant totalement de son domaine de compétence, fait acte de militant en publiant coup sur coup trois livres

(*Essai sur l'histoire humaine de la nature* en 1968, *La Société contre nature* en 1972 et *Hommes domestiques et hommes sauvages* en 1974), mettant ainsi sous les feux de l'actualité la réflexion sur les rapports entre les sociétés humaines et la nature. Pour en terminer sur le plan strictement français, contentons-nous de rappeler que c'est en 1971 qu'est créé le ministère de l'Environnement et que la première loi française sur la protection de la nature date de 1976.

Mais cette décennie est aussi décisive sur le plan international, puisque c'est en 1972 que se produisent trois événements de haute portée, qui se répondent : la tenue à Stockholm du premier Sommet de la Terre, la création qui s'ensuit, comme on l'a vu, du PNUE par l'Assemblée générale des Nations unies et la publication du rapport du Club de Rome « Halte à la croissance? ». Le mouvement est irréversiblement lancé, qui débouche, en 1987, sur le rapport Brundtland « Notre avenir à tous » et, tous les dix ans, sur une réédition par l'ONU de la grande réunion fondatrice des Sommets de la Terre de 1972. Le rapport Brundtland est particulièrement important en ce qu'il consacre la notion de développement durable, qui va progressivement se substituer à celle d'environnement comme notion centrale de la réflexion et des actions à mener.

Dans cette décennie des années 1970, la France se met à l'unisson du grand concert international environnemental. Le parallélisme est frappant entre la rapide mise en œuvre d'une politique de réserves d'espaces naturels qui s'y produit et ce qui s'est passé aux États-Unis un siècle plus tôt (avec, par exemple, date symbolique, la création du parc national de Yellowstone en 1872). Mais en même temps, ce rapprochement n'en met que mieux en évidence le décalage temporel entre ce qui se passe dans les deux pays. Plus significatif encore, la France ne joue aucun rôle dans le mouvement d'idées qui aboutit à l'explosion des années 1970 au niveau international, alors que l'influence américaine est dominante suite à la publication de l'ouvrage de Rachel Carson. Elle y apparaît au contraire comme faisant preuve d'une certaine réserve. Incarnation dans les instances internationales de la défense des droits de l'homme, elle voit dans la montée en puissance qui s'y produit de ce qui s'apparente à des droits de la nature opposables aux activités humaines une forme d'atteinte à leur égard. Il faut dire que la théorie libérale qui est à la base de « *The Tragedy of the Commons* » justifie ce point de vue.

Au-delà des contingences historiques

Les fortes différences qui s'observent entre les États-Unis et la France s'expliquent par l'opposition qui ne peut manquer d'exister entre un pays de colonisation aux vastes espaces peu peuplés et un pays de vieille civilisation agraire. À l'heure où les immigrants américains s'approprient par la violence les espaces de chasse et de cueillette des Indiens en vue d'y transférer les pratiques d'agriculture et d'élevage européennes, la France chante les louanges de ses terroirs et de ses paysans. En France, les défrichements et la déforestation qui heurtent les observateurs américains du *xix*^e siècle datent du Moyen-Âge ; œuvre des moines, ils se sont produits dans des conditions qui n'ont rien à voir avec celles de la colonisation américaine ; ils ont créé des paysages qui sont largement l'œuvre du travail humain. Le discours qui domine alors en France est qualifié d'« agrarien », en ce qu'il exalte l'harmonie entre une diversité des pratiques et des productions sachant tirer le meilleur des caractéristiques naturelles des milieux tout en en étant respectueuses, et en ce qu'il loue les vertus paysannes qui en sont le fondement (comme elles sont, en outre, le fondement de l'ordre social et politique du pays). Ici, la dimension religieuse, catholique, loin de s'offusquer des atteintes portées par les humains à la création divine, voit dans le paysan celui qui accomplit la volonté du créateur sur la Terre en la fécondant. S'il existe en France durant tout le *xix*^e siècle et jusqu'aux années 1970 un discours sur les rapports à la nature, c'est là pour l'essentiel qu'il se trouve.

Mais les années 1970 sont aussi précisément celles où ce discours change en raison des transformations de l'agriculture française. Sommée de se « moderniser » dès les années 1945, elle est, en particulier durant les années 1960-1970, l'objet d'une politique qui vise à en remodeler totalement les structures afin qu'elle puisse utiliser toute la panoplie des techniques chimiques, biologiques et mécaniques qu'offrent les industries qui se situent à son amont, et qu'elle fournisse les produits agricoles standardisés qu'attendent les industries qui se situent à son aval, ainsi que des consommateurs aux goûts façonnés par la production de masse. Cette véritable révolution copernicienne que subit l'agriculture remet en cause les ajustements très fins entre les milieux naturels et les pratiques

agricoles hérités d'au moins un siècle d'histoire de l'exploitation familiale paysanne. Elle pousse à la fois à une intensification de l'exploitation des ressources naturelles locales et à une consommation croissante d'énergie.

De ce fait, les nouvelles pratiques ont des conséquences contre-productives sur l'état des ressources elles-mêmes et destructrices sur le plan écologique; en outre, elles font que l'agriculture contribue de façon notable au réchauffement climatique. Elles sont par ailleurs à l'origine de plusieurs graves accidents portant sur la qualité, soit simplement gustative, soit, plus importante, nutritionnelle, soit enfin, très grave, sanitaire, des aliments. Toutes ces raisons entraînent l'ouverture en France d'un vif débat sur le modèle dit « intensif » de la production agricole. Au départ, le débat portant sur l'agriculture et la production alimentaire est en partie occulté par les accidents majeurs qui entraînent des pollutions massives soit de pétrole, soit de produits chimiques (de la fin des années 1960 à celle de la décennie qui suit, on n'en compte pas moins de sept). Il l'est à plus forte raison par la catastrophe industrielle, en 1976, de Seveso. Mais il ne cesse de prendre de l'importance dans les années 1990, notamment avec la crise dite de la « vache folle ». Les préoccupations concernant les pratiques agricoles et la qualité des aliments occupent désormais une place centrale dans l'esprit des consommateurs français et dans la façon de poser en France la question environnementale.

Ainsi, les années 1970 ouvrent-elles grandes les vannes aux débats sur la question environnementale en France. Le fait à souligner est que ce débat devient de société, comme en témoignent l'apparition à laquelle il a été fait allusion du mouvement associatif écologiste et la naissance de l'écologie politique. Comme en témoigne également la multiplication, durant la décennie qui suit et au début des années 2000, des associations nationales spécialisées. À la fin des années 1980, en substituant la notion de développement durable à celle d'environnement, le rapport Brundtland provoque une mutation qui ouvre encore plus le champ des réflexions et des actions, et qui va encore plus dans le sens de l'engagement social. Parler d'un possible développement durable introduit l'analyse critique du modèle de développement en place, considéré comme ne l'étant pas. Et ne l'étant pas précisément parce qu'il crée les

problèmes environnementaux. Mais l'approche choisie dans le rapport Brundtland va plus loin dans le diagnostic. Elle opère un changement de point de vue décisif sur la façon même de considérer ces problèmes. Ils cessent d'être des problèmes de caractère physique, chimique ou biologique, en quelque sorte extérieurs à la société, touchant l'environnement naturel et qu'il convient de traiter techniquement, par des moyens appropriés ; ils deviennent des problèmes endogènes, au même titre que les problèmes sociaux, au mode de développement : pour être « durable », le développement doit l'être autant sur le plan social et économique qu'écologique. Cette analyse représente une avancée majeure en ce qu'elle met fin à la césure trop souvent établie, souvent même pour les opposer l'une à l'autre, entre la question environnementale et la question sociale. Elle oriente vers une réflexion globale sur le modèle de développement. L'identifier comme cause desdits problèmes, c'est conduire à s'interroger globalement sur ses caractéristiques et ses ressorts.

C'est dans cette perspective que la notion de « société de consommation », introduite par Jean Baudrillard dès 1970 vise juste et fait florès. Le mouvement écologiste va plus loin en développant des analyses anticapitalistes. Des économistes prennent le contrepied de leur discipline en prônant la « décroissance ». En 2013, Pierre Rabhi va dans le même sens qu'eux et donne un contenu sociétal à leur option économique en publiant un manifeste en faveur d'une « sobriété heureuse ». Il fait figure d'un Thoreau contemporain ; son cheminement personnel est au moins aussi chaotique que celui de ce dernier et Thoreau ne pourrait qu'applaudir au message qu'il porte.

Un combat s'ouvre entre deux extrêmes : d'un côté, les tenants d'un scénario de développement prolongeant le passé, voire en poussant les feux ; de l'autre, les partisans d'une profonde rupture écologique et sociale. D'un côté, l'objectif d'une société *high-tech*, informatisée, numérisée et connectée, en mouvement constant et forte consommatrice en énergie et ressources naturelles ; de l'autre, une quête de frugalité retrouvant dans le développement des relations sociales, de l'« être ensemble » et de la culture le sens de l'essentiel et d'un temps retrouvé. Une forte asymétrie, paradoxale, existe entre les deux. Elle est paradoxale puisque c'est celle qui est porteuse des nuages annonciateurs de catastrophes planétaires qui bénéficie de l'adhésion massive des populations.

Il faut dire que le combat est inégal. Le système économique en place a d'ores et déjà donné matériellement corps à l'utopie technologique, enracinant ainsi comme de façon irréversible l'avenir dans le présent. Pour pouvoir durer structurellement, il n'a plus d'autre issue que d'aller de l'avant dans cette voie ; il peut pour ce faire s'appuyer tant sur la dynamique des contraintes pratiques collectives qu'il génère dans les modes de vie que sur l'idéologie qui les idéalise. L'utopie sociale, quant à elle, n'a de place que sur ses marges. Face au rouleau compresseur qu'il représente, elle est à peine visible (sur le plan concret, elle n'a de corps que de « niches ») et à peine audible (quand elle ne fait pas idéologiquement figure de combat d'arrière-garde). Cela n'en justifie que plus qu'elle existe, n'en illustre que plus la force de conviction de celles et de ceux qui la font exister et n'en exige que plus de leur donner la parole. Au plus près du terrain, cette parole, c'est dans le mouvement associatif qu'elle se construit, qu'elle s'exprime et qu'elle se traduit en actes.

Une « nébuleuse » verte

Après la phase de développement qu'il connaît depuis la fin des années 1980, le mouvement associatif français qui prend en charge la question environnementale et celle du développement durable est aujourd'hui riche de sa diversité. Petit à petit, tous les aspects de la question environnementale qui font problème sont concernés, les angles sous lesquels ils le sont se multiplient, les objectifs et les modalités de l'action choisis illustrent toute une gamme de postures allant des plus gestionnaires aux plus contestatrices. Invitation à la réflexion, travail de sensibilisation, engagement dans la recherche participative, expertise, contre-expertise, action devant les tribunaux, opposition physique, etc. : toute la panoplie des moyens utilisables est mise à contribution. La contre-expertise est utilisée pour mettre à l'épreuve, voire déconstruire, l'idéologie technicienne et donc les structures dans lesquelles elle se construit et qui sont l'assise de son pouvoir dans la société. L'idée-force est que le cercle recherche-innovation-recherche... doit cesser d'être considéré comme vertueux par essence ; les technologies qui sont le bras séculier des innovations doivent être mises sous la tutelle d'un principe de précaution reposant sur le souci tant de faire bon usage des ressources et de l'environnement naturel que de, pour

le moins, respecter et, pour le mieux, favoriser la qualité des rapports entre les humains ; les recherches dont elles procèdent doivent donc être conçues sur la base d'un dialogue démocratique avec le corps social, voire soumises à son contrôle. De multiples initiatives mènent clairement le combat au nom d'une autre conception des rapports sociaux et des valeurs sociales sur lesquelles ils sont fondés. Elles s'attachent à expérimenter des formules alternatives d'échanges qui visent à s'affranchir de la logique marchande et qui sont susceptibles de recréer du lien social au niveau local. Le mouvement associatif va tous azimuts, il est tous terrains et tous domaines. Néanmoins, s'il cristallise de façon efficace la sensibilité à la question environnementale qui s'installe dans la société française à partir des années 1970, il n'en a pas l'exclusivité.

Une sorte de « parti vert », protéiforme, évanescant car n'existant qu'à travers une sensibilité diffuse et donc dénué de toute visibilité collective, s'y constitue. Certes, les associations environnementalistes en forment l'ossature depuis le simple adhérent de base à une association locale jusqu'au militant du sommet qui, fer de lance du mouvement, porte la question sur le plan politique, en passant par celui qui, par les responsabilités qu'il prend, est l'âme de l'organisation collective. Mais bien d'autres en constituent le terreau. Tels les cousins des militants associatifs que sont toutes les personnes qui, par leurs métiers et/ou leurs fonctions, agissent dans le domaine de la protection de l'environnement. Tels aussi tous les petits producteurs qui se réclament du « bio ». Tels les jardiniers du dimanche, ceux des jardins partagés, les bricoleurs du recyclage, etc. : tout un monde de l'économie informelle. Tels enfin les simples citoyens, qu'ils soient motivés par leur goût pour la nature, par le souci de défendre la qualité de leur cadre de vie, de leur alimentation et de leur santé ou par une conviction réfléchie – qu'ils votent ou non « écologiste ».

Si les gros bataillons de la recherche, quant à eux, continuent de s'inscrire dans le courant de l'utopie technicienne, nombre de chercheurs n'en peuvent pas moins être considérés comme faisant partie de cette mouvance « verte » à travers leur activité professionnelle elle-même. Certains ont des profils et des démarches de chercheurs très classiques, à ceci près que leurs orientations de recherche sont pénétrées des préoccupations que l'on peut qualifier globalement

d'environnementales, façon pour eux de concilier les exigences de leur carrière et leurs centres d'intérêt personnels, voire les valeurs auxquelles ils adhèrent. Chez certains d'entre eux, cela s'accompagne clairement de l'expression d'un engagement qui va bien au-delà de la simple mission de faire avancer les connaissances. Le choix d'accepter de confronter ses objectifs de recherche aux objectifs de l'action publique témoigne en ce sens. D'autres vont plus loin en remettant en cause le monopole du modèle « académique » de la science. S'inscrivant dans la veine des grands programmes inspirés de l'esprit de l'Unesco, ils proposent des démarches de recherche alternatives à celles, patentées, qui sont fondées sur des cloisonnements disciplinaires, sur une division du travail de recherche toujours plus poussée en spécialités, sur une conception de la recherche comme une fin en soi et comme activité à ne pratiquer qu'entre initiés. D'autres enfin adoptent la voie associative pour faire en sorte que les connaissances et les convictions qu'ils tirent de leur expérience de chercheurs animent le débat de société. Ils jugent notamment devoir attirer l'attention publique sur des pratiques ou des orientations de recherche qu'ils estiment mettre en cause leurs responsabilités sociales de chercheurs. Cela va, pour certains, jusqu'au choix de se mettre carrément au ban de leur communauté scientifique. L'apparition des « lanceurs d'alerte » et les questions que soulève leur existence symbolisent une modification radicale de la part des chercheurs de leur conception de leur statut et de leur fonction dans la société. La science sort du domaine réservé des clercs pour entrer en société.

Un autre trait révélateur du paysage scientifique français qui se construit à partir de ces années 1970 va dans le même sens. Il s'agit de l'entrée en scène progressive des sciences de l'homme et de la société dans le champ des recherches sur l'environnement. Les problèmes d'environnement étant au départ formulés dans des termes renvoyant exclusivement aux sciences physiques, chimiques et biologiques, elles ne sont pas concernées. La « question de l'environnement » n'est tout simplement pas leur affaire. Mais la mise en cause des activités humaines qui ne peut manquer d'accompagner les constats des sciences de la nature conduit à faire rapidement appel à elles. Mis à part quelques pionniers (dont, on l'a vu, Serge Moscovici) qui sont à l'offensive pour sortir de cette approche naturaliste et pour donner à la question environnementale son statut

de question de société, elles mettront du temps à vaincre leurs réticences et leurs aveuglements, et à s'investir.

Il faut dire qu'elles doivent mettre en œuvre deux mutations majeures. Le caractère sociétal global de la question environnementale les contraint à sortir de la segmentation du champ du social qu'elles héritent de leurs histoires pour s'ouvrir à une vision articulant leurs points de vue respectifs. Elles doivent en outre – certaines d'entre elles au moins – combler ce « point aveugle » qu'est la nature dans leurs démarches habituelles et substituer une vision dialectique d'un champ du social en interaction avec la nature à celle d'un champ clos sur lui-même. Le déplacement que l'introduction de la notion de développement durable a produit dans le questionnement a joué un rôle décisif pour lancer et faciliter ces changements de perspectives et de pratiques dans le travail de recherche. De la philosophie à l'économie la plus formelle, toutes les disciplines sont concernées.

Elles sont loin d'avoir toutes pris la mesure des changements de paradigmes qu'elles ont à opérer. S'inscrivant dans le scénario au fil du courant, certaines font franchement de la résistance en récusant l'idée même qu'il puisse y avoir matière à remettre quoi que ce soit en question. Néanmoins, on peut dire qu'aujourd'hui, elles sont non seulement toutes à pied d'œuvre, mais que ce sont elles qui sont au cœur du débat pour penser la « transition écologique » à laquelle invitent de façon pressante les diagnostics des sciences de la nature. Sur la base des apports de ces dernières, c'est tout un travail de réflexivité de chacune des sociétés qui couvrent la planète, et de l'ensemble de la communauté humaine, sur elles-mêmes qu'elles entretiennent et qu'elles alimentent ; de ce point de vue, l'apport de l'anthropologie est essentiel. Comme le montre l'œuvre d'Edgar Morin, elles ont aussi l'ambition d'offrir à la fois l'outil intégrateur de toutes les connaissances, pour construire une vision d'ensemble de la compréhension toute relative qu'ont les humains de la place qu'ils occupent sur la planète – ainsi que de leur place dans le cosmos – et pour en tirer une éthique de l'espèce humaine à l'échelle géologique.

Ainsi, l'éventail de l'engagement est large qui va de celui du simple naturaliste amateur à celui du militant de l'écologie politique en passant par celui des militants associatifs, et celui des chercheurs

qui, à des degrés aussi divers soient-ils, s'attachent à éclairer par leurs travaux les voies et moyens d'une transition inéluctable. Il n'en traduit pas moins un fond de sensibilité renvoyant à une préoccupation commune à toutes ces catégories de personnes. Même si elles ne se recouvrent pas nécessairement, cette sensibilité rejoint celle, déjà ancienne, que traduit la référence au « bio ». La multiplication récente et croissante des initiatives spontanées de tous genres (covoiturage, recyclages, échanges, circuits courts...) la traduit encore sous une autre forme. Sur des registres divers et par des voies diverses, elle ne cesse de gagner du terrain au sein de la société.

Que ce soit d'une façon diffuse, à travers des combats ou en lançant des actes novateurs, c'est tout un travail de la société civile sur elle-même qui s'accomplit. Les multiples « minorités actives » qui y concourent font ainsi la preuve de leur capacité à mener une réflexion autonome, tant vis-à-vis de la recherche instituée que du politique, pour penser non seulement leur présent, mais aussi l'avenir qu'il leur prépare. Plus même : pour anticiper sur cet avenir, créant ainsi le processus de son autoréalisation. Cette capacité d'autonomie, la société civile la puise dans la quête, à la fois individuelle et collective, qui se produit en elle, d'un sens à donner à la vie et du mode de vie à même de l'atteindre. Elle est sans conteste l'acteur même de son propre devenir. Ce sont donc les rapports de force qui la traversent qui en décideront. Dans le combat inégal qu'elles ont à mener, les minorités agissantes n'ont d'autres armes en main que celle de faire d'ores et déjà prévaloir, à leur échelle, par le débat et par des initiatives novatrices, les valeurs sociales et culturelles sur lesquelles elles veulent fonder la société « durable » qu'elles appellent de leurs vœux comme étant une société à la fois « vivable » et garante d'un avenir serein pour l'humanité. C'est à ce prix qu'elles se mettront en mesure de formuler des choix que le politique sera dans l'impossibilité d'ignorer.

LE POLITIQUE : LA QUÊTE DE PAIX

De tout ce qui précède, il ressort une conclusion sur la place et le rôle des institutions politiques et de l'État qui va à l'encontre de ce que l'expérience courante tend à nous faire accroire. Certes,

ils captent l'attention parce que c'est à leur niveau que sont prises les décisions de portée générale qui encadrent les grandes évolutions de la société. Cela vaut tout particulièrement depuis que la question environnementale est devenue une question politique majeure. Mais ils ne sont pas les lieux de l'impulsion. Le rôle joué par les pionniers américains est là pour nous le rappeler. L'exemple américain est instructif jusque dans les détails : c'est l'amitié liant Galen Clark et un sénateur qui est à l'origine du décret de 1864 d'Abraham Lincoln créant Yosemite et Mariposa comme premier parc régional du pays ; c'est encore – et un demi-siècle plus tard (1903) ! – après un véritable voyage initiatique où John Muir sert de guide au président Théodore Roosevelt que ce parc est directement placé sous la responsabilité des autorités fédérales.

C'est ce que montre aussi, sous un tout autre angle, l'histoire de la recherche tant au niveau international qu'en France. Au niveau international, on a vu combien elle est marquée par le rôle des associations scientifiques et de l'Unesco à partir des années 1960. Cette histoire s'est écrite d'abord dans l'univers des idées, culturel par excellence, autonome s'il en est, mêlant connaissances, imaginaire et valeurs sociales. Il faut attendre 1972, date de la création du PNUE, mais surtout 1988 et la création du GIEC, et enfin 2012 avec la création de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (PIBSE/IPBES), pour que le mouvement lancé dans les années 1960 au sein de l'Unesco passe pleinement dans l'univers de l'action étatique. Soit un demi-siècle de latence ! Cette temporisation est évidemment à mettre en rapport avec l'ampleur des mutations à assumer.

En ce qui concerne la France, sans doute est-ce grâce au Jardin royal créé par Louis XIII pour la conservation et l'étude des plantes médicinales que le Muséum d'histoire naturelle y jouera son rôle. Mais ce sont bien les idées et les personnalités intellectuelles des « savants » pionniers qui y jouent le rôle moteur. Il est opportun de citer ici notamment celles, trop méconnues, de Guy de la Brosse, qui mena un combat de quatorze années pour imposer l'idée de ce jardin, en butte à l'opposition de la Faculté de médecine. La transformation de la Société d'acclimatation (créée, rappelons-le, dans le cadre du Muséum) en Société nationale de protection de la nature s'inscrit totalement dans la veine de ce combat.

Deux épisodes que l'on peut considérer comme des antécédents de l'appropriation de la question environnementale par l'État en France illustrent ce jeu du politique. Le premier porte sur la gestion des déchets urbains et de ceux résultant des activités d'abord artisanales, puis, plus tard et à plus forte raison, industrielles. Le second a trait à la lutte contre les déboisements et l'érosion des sols en montagne.

Lenteurs et partis pris de l'État régalien

La protection des populations contre les retombées des « établissements dangereux, insalubres ou incommodes » est un des domaines les plus anciens de l'intervention des pouvoirs publics. Ses étapes illustrent on ne peut mieux le jeu des rapports à la fois complémentaires et contradictoires entre le scientifique, l'économique et le politique face aux évolutions de la société, notamment à partir de la fin du XVIII^e siècle, lorsque la révolution industrielle se met en branle avant de battre son plein durant tous les siècles suivants. Avant la Révolution de 1789, c'est quand les requêtes des riverains sont telles qu'ils ne peuvent plus les ignorer que parlements et intendants consentent à intervenir ponctuellement, en cherchant le compromis entre les parties. Leurs interventions sont une reconnaissance du droit des populations d'être protégées des désagréments occasionnés par la saleté excessive, les fumées et les odeurs nauséabondes. Et cela d'autant plus que, selon la théorie admise dans les milieux savants de l'époque, ces dernières sont porteuses de « miasmes » délétères causes de maladies.

Si les assemblées révolutionnaires consacrent les procédures antérieures et les améliorent en les rendant plus démocratiques, elles se trouvent en revanche confrontées aux prémisses de la révolution industrielle, qui aggravent sérieusement les atteintes portées au cadre de vie des classes populaires (notamment avec le développement des industries chimiques) et provoquent la multiplication des conflits. La réponse commence par tarder puisqu'il faut attendre le décret impérial de 1810 pour qu'elle prenne forme politiquement. Mais elle est sans ambiguïté : l'objectif du décret est bel et bien de protéger l'industrie naissante des récriminations des riverains. Prévaut alors un choix politique – que l'on peut qualifier de libéral – imposé par une alliance entre scientifiques, industriels et

responsables politiques, en faveur des industries. Ce choix va dominer jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Mais la première moitié du XIX^e siècle est aussi la période où se constitue un mouvement de réflexion soucieux d'«hygiénisme», qui va peu à peu s'épanouir pour construire la notion d'«hygiène publique». C'est qu'en même temps qu'il produit un surcroît de nuisances, le développement des industries enfante le prolétariat ; et ce, dans les conditions que l'on sait. Ce sont les mêmes populations qui subissent, et les pollutions, et la misère, et la violence des formes d'exploitation de leur travail. L'hygiénisme naît de la conjonction entre une montée en puissance des protestations (mais la classe ouvrière n'est pas encore organisée) et une prise de conscience par certains milieux de la condition des classes populaires, notamment sous l'angle sanitaire. Il présente trois caractéristiques remarquables : celui d'être le fait d'un rassemblement de scientifiques mêlant médecine, pharmacie, chimie, statistique sociale, génies ; celui d'être proche d'une partie de l'administration ; et celui, sur un plan plus fondamental, d'être le lieu d'une opposition entre deux approches de la chimie : celle renvoyant à la théorie ancienne des «miasmes» (selon laquelle les maladies sont véhiculées par l'air) et celle, naissante, dite microbienne ; les travaux de Pasteur vont trancher le débat. Ajoutons que, en réaction à l'industrialisme dominant, ce mouvement est clairement fondé sur des préoccupations sociales et d'inspiration solidariste.

Face à lui, le peu d'empressement de l'État se manifeste de deux manières : sur le plan législatif et sur celui des moyens mobilisés pour faire appliquer la loi. Sur le premier point, les dates sont éloquentes : il faut attendre cinq années pour que le décret de 1810 soit applicable, un siècle (loi de 1917) pour qu'une loi se substitue au décret de 1810 et quinze années de plus (1932) pour deux ultimes mises à jour de la loi de 1917 ; ensuite, plus rien jusqu'aux années 1970. En outre, alors que le XIX^e siècle a bouleversé le paysage économique du pays, la loi de 1917 ne change rien de substantiel (sauf l'extension du champ qu'elle couvre aux établissements «dangereux»), voire allège les contraintes. Entre 1810 et 1917, l'adaptation passe par les détails. En ce qui concerne les moyens, ils se résument dans la mise en place d'un Conseil supérieur d'hygiène publique, organe indispensable à la mise en œuvre du décret de

1810, 62 ans après la parution de celui-ci et dans l'obligation, encore plus tardive (1917), pour les départements de se doter d'un service d'inspection des établissements classés, condition pourtant *sine qua non* pour que la loi soit appliquée. Service qui, au demeurant, n'aura jamais les moyens d'assurer réellement sa mission : à la rareté des textes s'ajoute le caractère plus qu'aléatoire de leur application dans le cadre d'une administration dominée par des corps d'ingénieurs d'État qui se veulent promoteurs du progrès par l'industrie et qui se font donc les relais des intérêts industriels. Cinquième roue du carrosse, les spécialistes et militants d'une politique d'hygiène publique n'auront en fait d'autre ressource pour faire avancer leur cause que les mobilisations locales de populations s'appuyant sur la loi – et la peur qu'elles soulèvent des révoltes ouvrières.

Le second antécédent à la mise en œuvre de la politique environnementale des années 1970, la lutte contre les déboisements et l'érosion des sols en montagne, illustre autrement les péripéties de la relation entre l'État et la société civile. Si l'on s'en tient aux dates marquantes, on peut dire qu'on y retrouve la même inertie politique. Le problème est posé à la fin du XVIII^e siècle et, dès 1790, les assemblées révolutionnaires s'en emparent. Mais il suppose une rupture dans la représentation ancienne que l'époque hérite de la forêt. Alors qu'elle est jusque-là vouée à l'essartage en vue d'étendre les superficies consacrées à l'agriculture, voici que les inondations périodiques accompagnées de l'érosion des sols que produisent les déboisements la font apparaître de plus en plus comme protectrice. Il faut plus d'un demi-siècle pour que cette mutation passe au niveau politique. Cette période de maturation montre que deux conditions au moins doivent être réalisées pour que cette prise en charge politique advienne. La première est l'existence d'un corps de doctrine clair permettant d'étayer le débat politique en faveur de l'option novatrice. Cette condition est réalisée en 1840/1841, année où paraît le premier texte faisant figure de traité sur les phénomènes érosifs. Mais cela n'empêche pas qu'en 1847 encore, un premier projet de loi échoue. Ce qui va jouer un rôle décisif, c'est une série exceptionnelle de crues qui affecte toutes les rivières françaises dans les années 1845-1860. Dès lors, le politique fait preuve d'une célérité remarquable : la loi pionnière en la matière est adoptée dès 1860. Outre sa rapidité, l'intervention étatique est ambitieuse et abrupte ; cela s'exprime tant

dans le contenu de la loi (elle n'envisage pas d'autre option que le reboisement) que dans ses modalités d'application (les périmètres de reboisement sont arrêtés sans consultation par un décret de l'administration des forêts avec menace d'expropriation sans indemnisation). Ces deux traits illustrent le style saint-simonien du Second Empire marqué par une accélération du développement industriel et des grands travaux destinés à le soutenir. Le reboisement est le volet forestier de cette ambition réformatrice impériale. Il ne s'exerce pas seulement en montagne, il s'étend à toutes les régions pour lesquelles il paraît approprié (la Sologne, les Landes en sont deux exemples quasiment symboliques). Ce contexte politique donne au corps des forestiers l'occasion de s'imposer face à celui du génie civil et de formaliser sa conception de l'ingénierie forestière ; il ne s'agit pas de revenir à l'état forestier antérieur, mais bel et bien d'inventer un véritable objet technique biologique, la « forêt de protection ». Il lui permet en outre de transformer sa doctrine en une volonté politique en s'appuyant sur le caractère autoritaire du régime.

Le problème est que cette doctrine – pour ne pas dire cette « idéologie » technique – non seulement ignore superbement les réalités sociales du terrain, mais n'a que mépris pour les populations paysannes, considérées comme les causes du désastre. Il est vrai que c'est l'époque où les communautés montagnardes sont à leur apogée sur le plan démographique et où cela met déjà à rude épreuve les mécanismes qui règlent collectivement les rapports des populations aux terres disponibles. Mais, loin d'aider à apaiser ces tensions, par son ignorance de ces mécanismes et des contraintes des systèmes de culture, la loi les aggrave. Le résultat ne se fait pas attendre, la loi se heurte à des oppositions fermes et parfois même violentes (qualifiées de « jacqueries ») dans les zones concernées. Dès 1864, une nouvelle loi doit enregistrer cette opposition. Elle le fait *a minima*, en rendant simplement possible l'engazonnement des périmètres érodés. Et, en 1882, la jeune Troisième République devra aller plus loin en rendant le processus plus démocratique, mais elle le fait sans en remettre les principes en cause.

Que ce soit en s'abstenant d'agir ou en agissant *a minima* (comme dans le cas des dangers et des pollutions industrielles), ou en intervenant de façon autoritaire (comme dans la lutte contre les déboisements), on retrouve un État se situant au-dessus de la société civile

et agissant au nom de l'intérêt général en en méconnaissant la situation et les besoins. Un État autoritaire, comme le Second Empire, maximise ce biais, si ce n'est ce paradoxe; un État républicain le tamponne. Il est inévitable que ces décalages suscitent des dissidences. On a vu celle qui a abouti à l'invention de la notion d'hygiène publique.

Il en alla de même au sein du corps des forestiers; une minorité y est née, qui a pris ses distances avec les canons de la théorie officielle. La version la plus élaborée du discours alternatif qui se mit en place vint de ceux qui se rallièrent aux théories de Le Play. Elle accuse la démarche étatiste et autoritaire mise en œuvre par les lois de 1860 et de 1864 d'entraîner l'exode rural des populations montagnardes et lui en oppose une autre, reposant sur la recherche d'un système agropastoral adapté aux conditions locales et permettant le meilleur compromis entre les besoins des populations et les impératifs de gestion des sols. Cette idée n'aura audience que plus d'un siècle plus tard quand elle s'incarnera dans l'idée de « forêt paysanne », puis dans la notion de développement local. Entre-temps, la loi de 1882 bénéficiera des transformations de l'économie rurale montagnarde, de l'exode rural qui l'accompagne – et, ce n'est pas là le moindre argument qui la rende acceptable – des emplois locaux que créent les chantiers de restauration. Entre l'administration forestière et les communautés paysannes, un armistice s'instaure – à vrai dire faute de combattants du côté des montagnards – qui permet que la loi de 1882 soit l'outil d'un travail considérable de restauration des terrains de montagne jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, en 1913, cette même administration prend une initiative qui préfigure l'idée d'un espace protégé pour laisser s'y développer les processus d'évolution écologiques spontanés. L'idée de parc naturel est là. La zone concernée deviendra, en 1973, le parc national des Écrins. Il faut en effet attendre les années 1970 pour que la question rebondisse, mais posée dans les termes de la politique environnementale naissante et intégrée à ses nouvelles finalités.

Ces deux exemples montrent que les instances qui organisent le pouvoir politique, et parmi elles plus particulièrement l'État, ont leurs raisons, qui font que, même si elles peuvent finir par plus ou moins se rendre à celles que la société civile leur oppose, elles tardent – le terme est un euphémisme – à les entendre. Cette observation vaut

aussi bien pour les pressions venant des forces sociales qui, pour une raison ou pour une autre, manifestent leur mécontentement, que pour les apports de la recherche porteurs d'une innovation dans un secteur donné de la société, voire d'une vision supposant d'infléchir son évolution d'ensemble. Dans les deux cas, le pouvoir politique commence par une phase d'attentisme : il met les pressions qu'il subit à l'épreuve de la répression et du temps ; il laisse les controverses se développer dans les milieux scientifiques ou les innovations induire les changements économiques et sociaux qu'elles ne peuvent manquer de susciter. Il n'intervient que si l'ordre public, voire la paix civile – dans la conception, bien sûr, qu'il a de l'un et de l'autre –, s'avère en danger à un moment ou à un autre. Car telle est sa mission fondamentale : faire en sorte que les antagonismes et les tensions intrinsèques à toute vie en société ne l'emportent pas sur la nécessaire cohésion de la société nationale. Il fait alors tout pour reprendre la main. Et c'est alors que le rapport de force qu'ont créé les forces sociales concernées devient décisif, car il est celui autour duquel le pouvoir politique cherchera le consensus *a minima* qui lui permettra d'atteindre son objectif. Le choix fait, la délibération en vue de la mise en œuvre d'une politique publique doit alors encore s'inscrire dans la temporalité propre aux règles de fonctionnement du régime politique en place.

Cela dit, les deux exemples historiques relatés ici renvoient à un passé bien passé. Ils illustrent l'État agissant dans des secteurs précis de son domaine régalien. Certes, les questions qu'il a à résoudre sont source de conflits au sein de la société, des arbitrages sont donc à faire. Mais les objectifs qu'il a à atteindre sont sectoriels, bien circonscrits et clairs, les modalités de l'action qu'il a à entreprendre sont simples et classiques (la loi et la réglementation). La question de la transition écologique s'inscrit dans une tout autre dimension, car il s'agit de se projeter dans un avenir plein d'incertitudes et dont les contours sont on ne peut plus vagues, de n'entrevoir rien de moins qu'un nouveau modèle de société et de fixer une direction.

La difficulté est d'autant plus grande que la situation actuelle est caractérisée par une contradiction totale entre deux visions extrêmes, prônant l'une la « décroissance », l'autre le saut dans le monde connecté, incapables de dialoguer. Une société dualiste de fait incorporant les deux options est en voie de constitution. Cela

peut sembler une solution satisfaisante dans la mesure où elle fait coexister deux espaces de liberté et maintient l'option finale ouverte. Mais c'est en fait une fausse solution, car elle laisse libre jeu aux forces dominantes. C'est donc, en outre, une partie biaisée, et par conséquent, pour les forces minoritaires, un jeu de dupes. Il y a tout lieu de penser que ce ne puisse être en effet qu'une voie transitoire ; l'espace encore libre pour que s'y exprime ce que comporte de radical l'idée de transition écologique s'apparente fort à un exutoire. Et même à un exutoire temporaire, le temps qu'il soit occupé par une métamorphose du système économique-social dominant, toujours à l'affût de nouvelles occasions de profit. Est-ce là le prix à payer pour le maintien de la paix civile ? Seule une société civile mobilisée porteuse de la radicalité écologique initiale est en mesure de la faire perdurer pour qu'elle continue à alimenter le débat public et à peser sur les décisions et les évolutions.

En outre, contrairement à ce qu'il en était au XIX^e siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les comptes ne peuvent plus se régler dans le champ clos des États-nations. S'il n'est pas suffisamment maîtrisé, le changement climatique aura des conséquences susceptibles de générer des conflits entre pays. Ce n'est plus seulement la paix civile qui est en jeu, mais la paix du monde. La référence historique à l'Unesco prend plus que jamais son sens.

Des enjeux d'une telle ampleur ne peuvent pas être tranchés au sein d'un appareil d'État enfermé dans sa tour d'ivoire. Les États modernes se sont bien sûr adaptés en multipliant les services et les « agences » spécialisés. Toute la question est de savoir si leur objectif est d'étendre leur zone de contact avec la société civile ou de consolider la muraille qui les en protège. Il y a tout lieu de craindre que, si la société civile n'impose pas ses exigences, la logique étatique ne l'emporte, produisant un État « éclairé » oscillant entre autoritarisme et impuissance.

UNE ALLIANCE À INVENTER

Les Américains du milieu du XIX^e siècle avaient sous les yeux un monde neuf que les populations indiennes avaient préservé. Un certain nombre d'entre eux, particulièrement sensibles pour des

raisons personnelles à la magnificence sauvage de certains sites ou tout simplement à la fragilité des ressources naturelles, furent littéralement choqués, quand ce ne fut pas carrément atterrés, par le caractère débridé des modes d'exploitation que les colons mettaient en œuvre. Leurs réactions sont largement à l'origine de la sensibilité environnementaliste qui va gagner l'ensemble des pays dits « développés » quand, dans la seconde moitié du xx^e siècle, ceux-ci ne pourront plus ignorer les conséquences, devenues suffisamment visibles pour être alarmantes, du mode d'évolution économique qu'ils auront subi pendant près d'un siècle et demi.

Nous sommes comme eux face au sentiment d'un désastre en train de se réaliser. Mais le contexte historique est tout autre. Il y a longtemps que ce monde que nous avons, nous, sous les yeux a perdu sa virginité; et sa capacité même à préserver son intégrité est d'ores et déjà fortement remise en cause. En outre, le système économique qui a conduit à cette situation problématique a acquis une puissance décuplée qui s'étend désormais à l'ensemble de la planète. Il ne s'agit plus seulement de sauvegarder des sites grandioses ou des forêts, mais de sauver globalement une biodiversité qui est une des bases vitales de l'établissement des humains sur la planète. Et voici qu'en outre, il s'avère que les grands cycles géochimiques, cet autre cadeau improbable qu'offre la Terre aux humains pour leur survie, est également compromis.

La « longue marche » est commencée

Après plus d'un siècle d'une amnésie provoquée par la promesse d'un monde idyllique pour tous sur laquelle le système économique a fondé son pouvoir, la prise de conscience que cette promesse n'est que le véhicule idéologique qui transporte ses métastases est en train de se construire, tant ses limites et, plus même, ses effets pervers, aussi bien sur le plan économique même (sa « financiarisation ») que sur les plans social (l'aggravation des inégalités) et environnemental (ses conséquences immédiates, mais aussi celles envisageables dans le long terme), sont maintenant évidentes. Cela fait même près d'un demi-siècle que cette prise de conscience chemine.

La manifestation de son existence au sein de la société civile s'exprime – et cela, du niveau le plus local au niveau international – à travers un puissant mouvement associatif. La recherche est plus que

jamais mobilisée sur les questions biologiques, chimiques, physiques soulevées par les changements environnementaux. L'élaboration de la notion de développement durable a créé pour les sciences sociales une opportunité, qu'elles ont saisie, d'y greffer des analyses parallèles, et complémentaires, pour la conception de stratégies politiques adaptées à la situation. De fait, des stratégies dites « de transition » commencent à être mises en œuvre aux niveaux nationaux. Elles s'inscrivent dans un débat politique qui se situe de plus en plus au niveau qui s'impose, le niveau international. C'est le cas depuis maintenant plus d'un quart de siècle en ce qui concerne le changement climatique, sur la base des travaux du GIEC. La création en 2012 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) vient de l'étendre aux questions de biodiversité. Parallèlement, grâce au PNUE, les conventions internationales thématiques visant à la protection de l'environnement se sont multipliées et également transformées en autant d'actions aux niveaux nationaux.

Compte tenu de la dimension planétaire des problèmes posés et de la nécessité de neutraliser les concurrences économiques et les inégalités sociales qui sont liées de façon inextricable aux politiques environnementales, le niveau international constitue une clé de voûte politique pour l'action à mener à tous niveaux et tous acteurs confondus. Cela concerne en particulier le niveau national, à la fois relais incontournable, et lieu particulier et autonome de résolution des contradictions. Le politique arbitre. Toutefois, s'il est vrai qu'il joue un rôle décisif en permettant la relance et l'avancée des dynamiques sociétales, il ne fait que consacrer celles qui ont créé les rapports de force qu'il ne peut plus ignorer. Les révolutions ne sont jamais venues des États. Il est au contraire dans leur nature de prendre leur temps. Il a fallu un siècle et demi pour que les pays dits « industrialisés » commencent à prendre la réelle mesure des conséquences de la révolution industrielle, et les politiques que leurs États s'essaient à mettre en place continuent de se heurter à des obstacles qui ne cessent de pousser à les réduire comme peau de chagrin. Le seul fait qu'il soit désormais reconnu à des lieux et à des réunions périodiques une légitimité pour que le débat se noue au niveau international est une immense conquête. On retrouve là l'esprit de l'Unesco. Et son objectif de paix.

Un terrain de prédilection pour le mouvement associatif

C'est donc au sein de la société civile que tout se joue. Ensemble composite et en tant que tel amorphe, combinant des dimensions économiques, sociales et culturelles, la société civile est, en deçà ou au-delà des règles de droit qui la régissent, traversée par des rapports de pouvoir avant tout de fait. La question décisive est donc celle des bases de ce pouvoir de fait en son sein. Il est clair que les acteurs qui la composent et les différents domaines dans lesquels ils agissent sont soit carrément placés sous la domination du système économique que nous connaissons, soit directement confrontés à lui. C'est ce qu'exprime de façon pénétrante la notion de société de consommation si elle est pleinement prise dans le sens holistique qui est le sien englobant tant les contraintes pratiques des modes de production et de vie que les idéologies et les imaginaires qu'elle impose à tout un chacun.

C'est là où le monde associatif a un rôle essentiel à jouer. Il n'exprime pas seulement un souci partagé de constituer en une force sociale auto-organisée un pan, aussi modeste soit-il, de la vie collective, il le charge de valeurs, il lui donne un sens, il en fait éventuellement le terrain d'un combat de portée générale. La conservation d'un environnement non seulement sain, mais porteur de toutes les aménités gratuites de la nature et la mise en œuvre d'un mode de vie fondé à la fois sur la qualité du lien social et sur la préservation à long terme d'un habitat terrestre viable sont les terrains par excellence de ce combat. Les valeurs de respect et de solidarité du mouvement associatif y trouvent un terrain d'élection pour s'exprimer. Les associations doivent être le levain du politique en instillant dans la société civile ces germes des évolutions afin qu'il ne puisse pas les contourner et que cela l'oblige à se réinventer. C'est le rôle qu'ont joué, par leur influence personnelle, les acteurs les plus marquants de l'histoire qui a ouvert la voie à une réflexivité moderne concernant les rapports des humains à la nature (et il y en a bien d'autres que ceux cités). Chacun à sa manière faisait dissidence. On est là au cœur même de l'esprit associatif.

Conscience avec science

Là aussi, le contexte a changé. Le temps des pionniers est passé. Ce sont maintenant des bataillons entiers de militants qui veillent

et agissent. Et ce sur tous les fronts. Par ailleurs, d'embryonnaires, les connaissances scientifiques sont devenues à la fois massives, précises et davantage partagées. L'action associative ne peut pas les ignorer. Et cela pour deux raisons. La première est que c'est autour de ces connaissances et sur leurs bases que se construisent les confrontations à propos des réalisations techniques ou des politiques qu'elle conteste. La seconde est qu'elle a ses besoins propres de connaissances pour étayer son projet alternatif et lui donner corps. Il faut souligner que, même si elles ont comme point commun de contester la réalité existante et les processus qui la reproduisent, ces deux approches de la recherche sont de natures très différentes. La première s'inscrit sans difficulté dans le cadre de la recherche conventionnelle. Comme elle s'apparente à une confrontation d'experts et d'expertises, elle ne remet pas en cause le statut d'« extraterritorialité sociale » de la recherche et de la science, elle contribue au contraire à le perpétuer. Elle reste d'ordre défensif, le débat est fondé sur des connaissances scientifiques, il est d'ordre technique. La seconde oblige à remettre en cause une recherche placée au-dessus de la société dans la mesure où elle vise, elle au contraire, une façon nouvelle d'ancrer l'action fondée sur les connaissances dans le corps social. Elle vise à mobiliser toutes les formes de connaissances pertinentes. Elle est d'ordre prospectif, donc offensif et le débat est de nature politique, car polarisé par des choix d'objectifs différents de ceux du « fil de l'eau ».

Cette seconde démarche est d'autant plus nécessaire que, paradoxalement, la multiplication des recherches et l'accumulation de connaissances brouillent l'horizon autant, voire plus parfois, qu'ils ne l'éclairent. Les controverses et le langage dans lequel elles ont lieu ont l'effet pervers d'occuper l'essentiel de l'espace du débat au détriment de celui sur le mode de vie désirable à préserver ou à construire. Les batailles d'experts créent un trouble dans l'esprit des simples citoyens. En fin de compte, elles leur donnent à penser que c'est aux scientifiques de proposer au politique les bonnes solutions aux problèmes. Ce biais scientifico-technocratique conduit à une impasse dangereuse.

Une impasse, car il met la société civile hors jeu alors que l'ampleur de la transition à réaliser la concerne au premier chef, ce qui suppose donc qu'elle se l'approprie et en soit le moteur. Dangereuse

en ce sens que ce défaut de mobilisation d'une société civile prenant ses affaires en main ne peut manquer de faire le lit de l'autoritarisme politique, que ce soit pour pallier les effets croissants des évolutions en cours ou pour changer de cap. Les associations sont par définition des médiateurs entre : la société civile (dont elles sont une émanation spontanée), la recherche (qui pèse de plus en plus sur les évolutions des modes de vie objets mêmes de leurs actions), et le politique (qu'elles ont vocation à contribuer à construire en tant que porte-parole reconnus de la société civile). Il est donc de leur responsabilité de jouer pleinement ce rôle et de celle de la recherche et du politique de les armer au mieux pour y parvenir.

Que ce soit côté politique ou côté recherche, cela veut dire s'ouvrir à elles et sur elles à travers des espaces collaboratifs. Côté politique, cela fait partie d'un projet de démocratie participative. Côté recherche, un double glissement s'impose : un des militants associatifs vers les chercheurs et inversement. De la part des militants, cela signifie porter une attention particulière à la recherche avec un double souci : celui d'utiliser au mieux ses résultats pour améliorer la pertinence de leurs actions, mais aussi celui d'une prise de distance critique, éclairée par leur pratique, par rapport à la recherche qui se fait. Du côté des chercheurs, cela signifie un souci novateur de sortir de leur strict référentiel disciplinaire et d'intégrer leurs thématiques et leurs problématiques de recherche dans les questions de société, c'est-à-dire de s'interroger sur la façon dont ils peuvent mobiliser leurs compétences pour les prendre en charge et contribuer à les faire évoluer.

Science avec conscience

On a vu les profils singuliers des personnages que nous avons rencontrés sur notre chemin. C'est en sortant des sentiers battus qu'ils en sont arrivés à s'affranchir des regards indifférents ou convenus pour s'adresser à la société dans laquelle ils vivaient. Leur déviance se nourrit d'un croisement entre des traits de caractère tirés de leurs origines et de leurs histoires personnelles, de leur éthique, voire de leur foi, mais aussi d'un millefeuille de connaissances accumulées à travers des itinéraires de formation académique sinueux et des expériences de vie multiples. L'exemple de leurs vagabondages tant personnels qu'intellectuels est un antidote qui amène à

réfléchir sur notre époque d'hyperspécialisation. Ceux d'entre eux (comme Aldo Leopold ou Rachel Carson) qui ont les profils les plus académiques tirent de leurs connaissances une conscience inquiète des évolutions qu'ils observent et la transforment en des actions qui témoignent d'un sens d'une responsabilité professionnelle que l'on peut également qualifier de citoyenne. Il en est qui vont plus loin.

Il existe chez les chercheurs toute une gamme de postures qui remettent en cause l'idée – qui n'est en fait, qu'une idéologie – que la recherche est – et doit être – une activité totalement coupée de la société et close sur elle-même. Parler d'une recherche « engagée » est risquer le rejet sans discussion. Faut-il pourtant exclure qu'une telle recherche puisse être de qualité? Ne faut-il pas laisser aux religions l'arme de l'excommunication? C'est bien, à tout le moins, une recherche « impliquée » qu'appellent les questions soulevées par la protection de l'environnement et la mise en œuvre d'un développement durable. Engagement, implication : c'est sur la base de cette valeur qui leur est commune que militants associatifs et chercheurs peuvent se rejoindre. Il faut simplement aux uns et aux autres apprendre à sortir de l'antinomie qui résulte actuellement des conceptions contradictoires qu'ils s'en donnent. Autrement dit, il leur faut travailler ensemble à relier quête de sens et quête de connaissance. C'est là la condition pour que leur collaboration s'épanouisse et qu'ainsi, la société civile joue pleinement son rôle moteur dans des changements qui la concernent au premier chef. Un chantier s'ouvre.



Du parcours que nous venons de suivre se dégage un double constat qui devrait orienter la réflexion sur la façon de penser et de construire un avenir pour tous. Ce fil d'Ariane comporte deux caractéristiques. Toutes deux portent sur sa texture.

La première est que cette texture est composée de trois gros ensembles de brins portant les trois grandes quêtes de l'humanité. Ils sont complémentaires et tous les trois indispensables. La quête de sens risque tous les dévoiements extrémistes si elle ne s'appuie pas sur des connaissances qui la raccordent au réel ; les procès de sorcières et les annonces de la fin du monde sont de tous les temps.

Il en va de même pour la quête de connaissances ; le xx^e siècle est là pour nous rappeler que loin de réduire le risque du dévoiement, le développement des connaissances l'aggrave en proportion de la capacité croissante qu'il donne à l'homme d'exercer son esprit prométhéen, quand ce n'est pas sa volonté de puissance. Quant au politique, il est indispensable en raison de la fonction primordiale qui lui est dévolue, celle d'être l'instrument formellement régulateur en dernière instance des évolutions des sociétés, de façon à éviter que les antagonismes qu'elles produisent ne débouchent sur la violence.

La seconde caractéristique est que cette texture est constituée par l'entremêlement de ces trois gros ensembles de brins. C'est de la façon dont ils se tissent que le fil d'Ariane tire la tension qui doit le parcourir pour qu'il donne la direction à suivre. Pour cela, il faut jouer sur la complémentarité des capacités à impulser le mouvement qui existe entre les trois acteurs qui les portent : la société civile, la recherche et le politique. Chacun d'eux a sa dynamique et ses limites.

La société civile comporte deux caractéristiques qui constituent des obstacles à sa capacité d'autonomie. La première est son hétérogénéité qui fait qu'elle est le lieu de toutes les oppositions, du niveau interindividuel aux différents niveaux d'organisation qu'elle se donne. Dans cet univers sans structure unificatrice, les rapports de force dominants prennent aisément l'ascendant. C'est ce qu'il illustre en l'occurrence de façon particulièrement forte la notion de « société de consommation ». La seconde est la délégation de pouvoir que, dans les sociétés démocratiques au moins, elle donne au politique (de toute façon, en l'absence de démocratie, elle lui est autoritairement assujettie). Mais son hétérogénéité même, le fait que ce soit en elle que se produise le bouillonnement de la vie sociale, le fait aussi que c'est en fin de compte elle qui est au premier chef concernée par les évolutions de la société et donc par les décisions qui les commandent sont autant de facteurs qui lui confèrent une exigence d'autonomie qui ne peut jamais être totalement et définitivement bridée. Le recul historique nous apprend que c'est de ses contradictions internes que sourdent les impulsions qui remettent en cause le cours des choses imposé par l'ordre dominant.

Il nous apprend aussi qu'il en va de même de la recherche. La production scientifique de connaissances s'est dotée de règles d'art

strictes. Les qualités dont celles-ci ont fait preuve, de longue date, pour faire avancer les connaissances sur tous les fronts en valident les principes au point que ceux-ci ont force de loi au sein du monde de la recherche. Mais, segment particulier de la société civile, ce dernier en a à sa manière tous les traits, en l'occurrence marqués, si ce n'est grossis, par le poids des enjeux découlant du rôle des connaissances scientifiques dans la société. Sa finalité fondamentale de produire ces connaissances en fait même un lieu intrinsèquement voué à un de ces traits majeurs : la liberté de pensée est consubstantielle à l'esprit scientifique. Ainsi, condensé d'un mélange de cultures scientifiques, de la diversité des points de vue qui orientent et arment la faculté cognitive des disciplines, de la diversité aussi des sensibilités, des imaginaires et des valeurs que mettent en œuvre ces différents regards sur le réel, le monde de la recherche est par destination le lieu du débat (et de la compétition !) constamment ouvert. Il n'est donc pas surprenant que ce soit des chercheurs eux-mêmes que soit venu le constat que la façon dont les principes qui les gouvernent sont généralement appliqués pouvaient en faire des obstacles à la nécessité qu'impose la question environnementale de saisir le système Terre comme un tout biophysique, habitat de l'homme.

Il revient à la sphère du politique, *lato sensu*, de transformer tout ce qui lui remonte de la société civile en des rapports de pouvoirs ayant la légitimité de décider de ce qu'il convient d'inscrire dans la loi, et les moyens de l'appliquer. L'importance de cette tâche fait qu'elle est corsetée par les règles formelles qui régissent l'appareil d'État. Si c'est bien du jeu de ces règles que sort la décision, celle-ci n'en est pas moins totalement bornée à la fois à l'amont et à l'aval par l'état de la société civile. C'est en fin de compte cette dernière qui fixe les ambitions et les limites de l'action publique. Les marges de manœuvre des États sont aujourd'hui d'autant plus étroites que les sociétés civiles des sociétés contemporaines sont assujetties tant dans leurs comportements que dans leurs imaginaires aux mécanismes et aux dispositifs de mise en œuvre d'un capitalisme de plus en plus strictement financier. L'État se heurte par ailleurs directement à la puissance financière de ce dernier, et à sa volonté de pouvoir absolu qu'implique sa logique aveugle de reproduction fondée sur la généralisation tant sociale que spatiale de son

emprise, avec toutes les conséquences sociales et environnementales que cela implique. C'est là que l'on retrouve, sous son double aspect, le Minotaure : les sacrifices, tant immédiats que prévisibles dans le long terme, qu'il exige et l'impossibilité de penser l'avenir autrement que sous la sujétion à laquelle il contraint. Seul face à ces rapports de force, le politique est dans une situation d'impuissance qui compromet l'avenir. La seule façon d'échapper à cette tyrannie est donc bien de restaurer la capacité de la société civile de penser par elle-même son présent pour choisir son avenir et l'y faire préfigurer. Cela suppose de sa part un travail sur elle-même combattant à la fois ses ignorances et son sentiment d'impuissance sources de son assujettissement. C'est là où le mouvement associatif, à quelque niveau que se situe son action, joue un rôle décisif.

C'est là aussi où le rôle de la recherche est essentiel. Le temps est venu pour elle de sortir de la position confortable qu'elle a héritée des deux siècles d'essor de l'industrie et de l'alliance qui s'est nouée entre elle et les forces économiques montantes, avec l'appui de l'État, sous la bannière idéologique du « Progrès ». Il lui faut s'interroger sur la vision dans laquelle elle s'est enfermée d'une véracité scientifique métaphysique en ignorant ces prémisses historiques. Cela la conduira à s'interroger également sur sa place entre l'État et la société civile et, au sein de cette dernière, sur les bases sociales de son activité de production des connaissances. Il est plus que jamais nécessaire enfin qu'elle se rappelle qu'elle est au service du bien commun, qu'en tant que telle, elle est bel et bien partie prenante, à sa manière, de la société civile et que sa tâche est précisément, dans l'esprit qui est le sien et avec les moyens qui sont les siens, d'apporter sa contribution propre à la réflexion de celle-ci sur elle-même et son avenir. À l'heure où le capitalisme de pointe affiche ses prétentions à se substituer à toutes les sociétés civiles de la planète en fixant à l'ensemble de l'humanité un horizon « transhumaniste », il y a urgence à ce que la recherche publique les arme pour qu'elles défendent, chacune à leur manière, leur liberté.

La galerie des portraits parcourue dans cette quête d'un fil d'Ariane a mis en scène des personnages qui alliaient des curiosités et des connaissances scientifiques et une capacité de prendre du recul par rapport à ce qui se passait dans leur siècle dans les domaines où ils avaient des compétences. Ce parcours fait en leur compagnie

montre qu'en dépit du fait qu'ils appartenaient à une minorité déviante, c'est grâce à eux qu'il existe aujourd'hui un espace de réflexion et d'action qui maintient ouverte la possibilité d'un choix pour l'avenir de l'humanité. Leur combat a toujours été sur la défensive. Il n'y a pas si longtemps qu'il l'était encore pour celles et ceux qui, aussi déviants qu'eux dans le monde de la recherche, ont pris leur relais. Mais c'est grâce à ces chercheurs que la conscience croissante de l'urgence d'agir est en train de faire basculer le centre de gravité des agendas politiques.

Pas plus que la société civile, le monde de la recherche et le monde politique ne sont monolithiques. Ils sont traversés par les mêmes lignes de force qu'elle pour la bonne raison qu'ils font partie de la même société. Aucun de ces trois univers n'a l'apanage de l'engagement citoyen. Pour donner à cet engagement toute sa capacité d'action, il faut le libérer des cloisons qui le fragmentent et faire de la diversité des formes qu'il prend une force au lieu d'une faiblesse en mettant en avant ses valeurs et ses objectifs constitutifs, marque de son unité. Cela passe donc par sa diffusion à travers les échanges liés aux porosités qui se situent aux interfaces respectives de ces trois « mondes ». Autrement dit, la direction que nous indique le fil d'Ariane, c'est celle de faire tomber les barrières entre société civile, monde de la recherche et monde politique et, ainsi, de créer les conditions de l'osmose dialogique entre eux. C'est de l'intensité et de la qualité de ce tissage de relations et de réflexions que dépendra la capacité de nos sociétés à s'approprier leur avenir et à le construire pas à pas à travers des mutations du présent éclairées et démocratiquement choisies.

Loin de nous pourvoir d'un modèle tout fait de société à atteindre et d'un modèle clé en main d'action pour y parvenir, le fil d'Ariane dont nous disposons nous lance dans une entreprise de longue haleine, toute en finesse, d'expérimentations et d'apprentissages collectifs pour inventer l'un et l'autre. Il fait fond sur la démocratie ; il lui donne une chance de déployer ses principes en s'ouvrant à la société civile. Partie organisée de cette dernière, le mouvement associatif est l'épine dorsale indispensable à un tel projet parce qu'il lui est consubstantiel. Il lui revient donc d'en prendre la tête. Il n'y aura pas de « Grand soir » révolutionnaire, mais seulement un nombre infini de petits matins porteurs d'un nombre

À LA RECHERCHE D'UN FIL D'ARIANE

infini de projets quotidiens de construction d'un avenir pour tous.
Alors, il nous faut non pas cent, mais mille «fois sur le métier
remettre notre ouvrage».

II. POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE. VOIX CITOYENNES CROISÉES

Il existe en France un mouvement associatif dense et aux facettes multiples dont l'action repose pour le moins sur une profonde insatisfaction à l'égard de la société actuelle, quand ce n'est pas sur une critique radicale de ses modalités de fonctionnement. De façon plus ou moins consciente et explicite, les associations qui le composent voient dans la société française un cas parmi d'autres de société subissant un « modèle de développement » étendu désormais à toute la planète. Mais chacune a sa propre histoire, ses propres objectifs, sa propre doctrine, ses propres stratégies et moyens d'action ; chacune attache son attention à un aspect particulier de la vie en société. D'où, parmi elles, une très grande diversité, qui est une richesse, mais qui est aussi une limite quant à leur capacité d'action collective. D'où l'intérêt de les amener à échanger et à débattre.

Leur offrir une opportunité de se donner une vision d'ensemble de leurs démarches particulières présente un triple intérêt : un propre à chaque association, celui d'approfondir son engagement particulier en le replaçant dans l'engagement collectif ; un pour l'ensemble du mouvement associatif, celui de lui faire prendre conscience de l'importance, de la richesse de l'espace de débat qu'il constitue au sein de la société, et de la force potentielle qu'il y représente ; et enfin, un de portée générale, celui de rendre visible à l'ensemble de la société tout un courant de réflexion et d'action qui l'anime en profondeur, afin qu'il occupe pleinement dans le débat public le rôle particulier et primordial qui doit être le sien.

Faire de cet échange entre associations une opportunité de dialogue entre militants associatifs et chercheurs donne encore plus largement cours à cette possibilité d'approfondissement. Prenant en charge des questions complexes, qui touchent à la fois le fonctionnement de la société et ses conséquences sur les conditions

de vie particulières et collectives des citoyens, les associations ont nécessairement affaire aux connaissances scientifiques de toute nature qui en traitent. Cela est si vrai que la place même que ces connaissances occupent dans les problèmes soulevés et le rôle qu'elles y jouent sont eux-mêmes mis en cause. Le dialogue entre militants associatifs et chercheurs est donc la condition même d'un approfondissement de la réflexion et des perspectives à donner à l'action. Et cela, tant pour les chercheurs eux-mêmes que pour les militants associatifs. Ne s'agit-il pas là en fin de compte de deux formes d'engagement autour des mêmes préoccupations? Croiser les deux types de points de vue, de démarches, de valeurs, d'objectifs dont ces formes d'engagement convergentes procèdent est une nécessité pour que les uns comme les autres, chercheurs aussi bien que militants associatifs, soient en mesure d'être partie prenante au même débat public; et y interviennent en connaissance de cause. Là est l'enjeu et il est à double face: introduire le débat entre chercheurs dans le débat de société et le débat de société dans le débat entre chercheurs. Il s'agit de tester l'idée que militants associatifs et chercheurs peuvent converger vers des questions communes. Et cela dans une double perspective: que chacun puisse tirer profit de l'exercice en fonction de ses objectifs propres, et que les perspectives générales partagées sur lesquelles il débouche puissent être débattues et servir de base à une réflexion collective pour sa poursuite.

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Quel que soit le domaine considéré, les constats d'où découlent les débats procèdent d'une représentation très négative de la situation actuelle. Cette représentation est même empreinte de catastrophisme. Les forces agissantes actuelles sont vues comme conduisant à une situation mettant purement et simplement en cause la capacité pour l'humanité de vivre dans des conditions supportables sur la planète. Or c'est elle-même qui fait son propre malheur, puisque nous devons considérer que nous sommes entrés dans l'«Anthropocène», c'est-à-dire l'ère où le premier facteur des transformations de la biosphère est l'action des hommes et que cette dernière est destructrice. Nous sommes d'ores et déjà au cœur d'une crise écologique, résultat

d'un véritable conflit entre l'humanité et la nature (et cela sans oublier les transformations que l'homme opère sur lui-même; autrement dit, sur sa nature propre). C'est la logique de fonctionnement du système économique qui régit les rapports entre les hommes et la nature, qui est en cause. Et cette logique découle de celle qui régit les rapports entre les hommes eux-mêmes dans le cadre de ce système, le capitalisme. D'où un lien étroit entre la question environnementale et la question sociale: procédant des mêmes causes, elles appellent des réponses qui les englobent les unes et les autres.

Ce n'est évidemment pas la première fois que le capitalisme est en crise, mais il ne s'agit plus maintenant d'une simple crise de phase de son évolution, comme il en a déjà connu plusieurs dans son histoire. Un fait nouveau fondamental se produit qui change toute la donne. Ce fait est qu'en tant que système de production, il est entré en contradiction avec les bases matérielles mêmes sur lesquelles il repose. Il vit donc maintenant une crise structurelle qui ne met plus simplement en cause ses problèmes de fonctionnement internes et les rapports sociaux qu'ils produisent, mais aussi les conditions mêmes de sa reproduction; avec, à la clé, celles de la survie pure et simple de l'humanité.

Cette remise en question des bases du système fait que la crise touche tous les aspects de la vie en société; elle peut de ce fait être qualifiée de crise de civilisation; et elle est appelée à durer, en raison de l'ampleur et de la radicalité des transformations qu'elle exige. Pour en sortir, il ne s'agit en effet de rien de moins que de renverser la hiérarchie qui régit la structure du capitalisme actuel, c'est-à-dire de mettre fin à la domination de la finance sur l'économie, et de l'économie sur les rapports à la nature et sur le social; et de les remettre l'une et l'autre à leur place. Et cette place, c'est celle de moyens au service d'un développement assurant une gestion des ressources et des milieux naturels soucieuse du long terme, et portant le projet d'une forme de société placée sous le signe de l'équité et dans laquelle priorité soit donnée au social. Notre époque est donc placée devant la nécessité d'assumer une transition radicale, que l'on pourrait qualifier de « Grande Transformation ». Cette transition sera d'autant plus difficile à réaliser que l'ampleur des changements qu'elle appelle et les incertitudes qu'elle crée sur l'avenir ne peuvent que produire des réactions de blocage.

La façon dont un tel renversement des hiérarchies peut se produire et le type de société qui en résultera sont les grandes inconnues. Dans les instances mêmes qui assurent la régulation du système socio-économique en place, des pistes s'esquissent en vue de remédier aux conséquences des modalités actuelles de son fonctionnement. Toutefois, s'inspirant de l'idée d'un *Green New Deal*, elles continuent de se situer dans la perspective d'une simple phase nouvelle, à inventer, de son devenir; elles restent donc inféodées à sa structure. De ce fait, elles soulèvent la question de la possibilité d'une transformation interne radicale du capitalisme le mettant en mesure de faire face aux conséquences négatives maintenant arrivées à leurs limites extrêmes de son propre fonctionnement. Le risque est que, à la fois en raison de leur insuffisance face aux problèmes à affronter et des oppositions qu'elles soulèveront (qui n'auront de cesse d'en gommer les effets), les réformes proposées ne servent qu'à retarder des échéances inéluctables, avec, comme conséquences, une aggravation de plus en plus irréversible de la situation, un accroissement des dérives politiques vers l'oligarchie ou le populisme, autoritaires, marquées par la répression des mouvements sociaux de résistance et par la multiplication des risques de guerres. Ce sont là des perspectives qui n'ont rien d'imaginaire, car on en observe les prémisses, voire des débuts de manifestation.

Si la crise traduit bien la nécessité d'une rupture qui n'a plus rien à voir avec la référence à l'idée de phase, alors, c'est la question du dépassement, voire de la sortie du capitalisme et de l'invention d'une nouvelle civilisation qui est posée. Comment la penser et comment en mettre la pensée à l'épreuve d'une pratique? Telle est la question qui est en fin de compte à l'arrière-plan de toute action associative.

Quelles perspectives pour l'action associative ?

Toute action associative, aussi ponctuelle soit-elle, doit donc se situer par rapport à cette perspective globale de recherche des voies d'une issue à la crise. À travers les réflexions qu'elles peuvent tirer de leurs actions, et en raison de leur engagement sociétal et de leurs valeurs propres, les associations ont un rôle privilégié à jouer dans le débat sur cette transition, les formes qu'elle prend, les opportunités qu'elle ouvre, les leçons qu'elle tend, les finalités qu'elle doit viser, les initiatives et les combats qu'elle exige. Leurs

actions présentent une double originalité indispensable au bon fonctionnement de la société : elles remédient de multiples façons aux carences des institutions et elles portent collectivement dans le débat social les valeurs propres de l'associationnisme.

De ce fait, dans quelles perspectives générales doivent-elles se placer ? La radicalité des changements considérés comme indispensables conduit à s'interroger sur les conditions de leur réalisation. Les perspectives révolutionnaires apparaissant hors de propos, la posture générale qui paraît appropriée est celle d'un « réformisme radical ». Mais alors quelles stratégies de l'action adopter dans la mesure où ce réformisme suppose une maîtrise du politique qui n'est pas acquise et qui apparaît même improbable ? Se pose donc la question de la façon dont il est possible d'avoir prise sur le réel et sur les changements à y apporter. Il est remarquable de constater que ces lourdes questions, qui semblent constituer des préalables incontournables, loin de démobiliser, provoquent une réaction citoyenne qui se traduit par un surcroît d'initiatives et de réflexions dont on peut dire qu'elles couvrent toutes les facettes de la vie en société. L'imbrication de tous ces aspects du social conduit notamment à multiplier les angles d'attaque pour induire les changements souhaitables. C'est source de dispersion des efforts, mais aussi d'opportunités de jouer sur des synergies sociales nouvelles assorties d'alliances *a priori* improbables.

Les choses se compliquent du fait qu'en raison des interdépendances qui existent entre tous les niveaux où la transition se joue, de l'international (comme l'illustrent les Sommets de la Terre) au plus local, il faut mettre en synergie, de niveau à niveau, les initiatives visant à la mettre en œuvre. Les marges de liberté entre les différents niveaux d'action et la façon de les articuler pour les faire évoluer ensemble sont des points sur lesquels une réflexion est à mener, car elle est actuellement défectueuse et cela non seulement gêne l'action, mais encore et surtout est cause de déperditions d'énergies. De ce point de vue, le niveau local présente un intérêt certain, car il permet tout particulièrement aux associations d'avoir prise sur le réel. Si l'on veut bien admettre qu'il est aussi en dernier ressort le niveau où se produisent les métamorphoses à travers lesquelles le changement se construit, on comprendra qu'il soit, comme on le verra, nettement considéré comme à privilégier.

L'action des associations se traduit donc par un pragmatisme qui est, sans doute, de bon aloi, car il est la condition de l'efficacité de chacune d'elles dans son domaine et dans son rayon d'action propres. Mais cette modestie pratique dilue la force collective de la volonté réformatrice qu'elles partagent et limite d'autant leurs capacités à faire valoir l'associationnisme en tant que tel, afin qu'il lui soit donné la place spécifique qu'il devrait avoir sur le plan politique. D'où l'utilité d'un appel récurrent à ce qu'elles unissent leurs efforts.

En outre, la réflexion à mener doit tenir le plus grand compte de la crise économique et financière mondiale actuelle, qui va accoucher du monde de demain, avec les contraintes très fortes qui vont en découler sur les plans économique, social et politique. Ses conséquences vont faire évoluer très rapidement les conditions de l'action associative, que ce soit en termes de renforcement des obstacles auxquels elle se heurtera ou d'apparition d'opportunités nouvelles pour elle.

LA DÉMOCRATIE EN QUESTION

L'ampleur des problèmes et l'urgence des solutions conduisent à donner une place centrale dans les débats à la démocratie. C'est la question même de la possibilité de son adaptation à la crise écologique qui est posée. Et pour cause : cette crise qu'elle seule a la légitimité de gérer et dont l'issue, en dernier ressort, dépend d'elle, la met elle-même en crise, si bien qu'elle fait elle aussi partie du problème. En effet, cette issue et donc la transition qui y conduit seront celles que les structures politiques en place prendront en charge : c'est donc la conception de la transition voulue qui doit guider la réflexion sur ce que ces structures doivent être pour permettre le débat démocratique nécessaire et souhaitable pour l'atteindre. La question de la nature de la transition doit donc être au cœur non seulement du débat démocratique, mais du débat sur la démocratie. C'est là que se situe la nécessité de son ouverture sur la société civile.

Cela s'impose d'autant plus que, non seulement la démocratie représentative telle que nous la connaissons ne peut être récusée, mais qu'elle est, au contraire un outil précieux et irremplaçable. Elle est un système politique certes fragile, mais qui, toujours inachevé

et exigeant un approfondissement permanent, offre une souplesse ouverte à la mobilisation citoyenne. Cette mobilisation est nécessaire de façon urgente car de nombreux indices donnent à penser qu'on assiste, en France, à un processus de mise en place d'une oligarchie. Dans la mesure où l'objectif de l'oligarchie est de concentrer le pouvoir politique sur les classes qui tirent un profit immédiat de la situation existante, cette dérive compromet les capacités de la démocratie à faire face à la crise écologique et risque même de l'aggraver et d'en aggraver les conséquences économiques, sociales et politiques, sources en puissance de conflits et de violence sociale. Il convient donc de bien l'identifier et de la combattre.

Les conditions dans lesquelles le débat public peut se dérouler et être considéré comme démocratique sont donc essentielles. Se pose alors le problème d'un vocabulaire pour l'organiser, d'où l'intérêt des expressions de « développement durable », de « croissance verte », de « décroissance », qui peuvent jouer ce rôle ; un rôle qu'il conviendrait d'ailleurs de systématiser pour clarifier et dynamiser le débat. Se pose aussi la question de la légitimité à participer au débat. C'est une préoccupation constante pour les associations, et un objectif constant de leur action, que d'obtenir qu'elle leur soit reconnue. Une question fondamentale est posée à la démocratie quand, comme en témoigne l'échec de tentatives récentes, la légitimité est déniée à l'État lui-même d'exercer l'une de ses prérogatives essentielles, celle d'organiser le débat public. Cela pose la question, centrale en démocratie, de ce qui est reconnu comme étant le bien public au nom duquel les institutions politiques ont la légitimité d'agir et, plus même, dont elles sont les garantes. La démocratie suppose un « sens commun » partagé de ce qu'est ce bien public. Ne peut-on pas dire que les enjeux auxquels elle est aujourd'hui confrontée mettent ce sens commun en état de crise et qu'une question majeure se pose : celle d'en reconstruire un qui réponde à ces défis ? Il faut refonder une éthique publique qui permette de fixer les limites au-delà desquelles on est face à ce qui est à considérer comme l'insoutenable ; et donc face à l'impératif d'agir.

Les raisons d'une remise en cause

Si la démocratie représentative ne peut pas, en tant que telle, être contestée dans sa légitimité, si le souci doit être au contraire

de tout faire pour la préserver, cela ne pourra pas se faire sans en passer par un retour sur ses principes et ses modalités de fonctionnement. C'est là une des conditions de sa survie. Il apparaît en effet que les uns comme les autres ne peuvent être que sérieusement mis à l'épreuve face aux enjeux environnementaux, technologiques, sociaux auxquels renvoie l'indispensable transition à réaliser.

Côté principes, deux difficultés sont à entrevoir. C'est en premier lieu celle de concilier l'individualisme qui est consubstantiellement lié à la liberté et la solidarité collective qu'exigeront les mesures les plus drastiques. La difficulté de la démocratie telle que nous la connaissons à mobiliser la société civile lorsque des contraintes s'imposent est un de ses points faibles dans un processus de transition qui en suppose. En second lieu, c'est celle d'avoir à affronter la finitude des ressources, contraire à la promesse de progrès pour tous qui va de pair avec l'idée même de démocratie, celle donc d'avoir à trancher dans la répartition des contraintes et des sacrifices en respectant l'exigence d'équité sociale qui est l'un de ses principes de base. Sa capacité à modifier en profondeur les rapports de force et de pouvoir très inégalitaires qui sont l'héritage de la situation dont il s'agit de sortir peut apparaître douteuse au vu de son impuissance actuelle.

Côté modalités de fonctionnement, ce sont les processus de la décision démocratique qui sont remis en cause en raison des caractères particuliers des enjeux environnementaux. La nécessité de réagir rapidement face à des risques aux conséquences graves et irréversibles met en cause le fondement même de la délibération démocratique : comment faire face à l'urgence sans porter atteinte aux libertés ? La nécessité de décider dans l'incertitude écarte la société civile en donnant une place et un rôle excessifs à l'expertise, procédure non démocratique. La nécessité d'anticiper les problèmes et de viser des résultats de longue durée dans des processus complexes supposant à la fois continuité et ajustements constants exige de sortir d'un agenda politique privilégiant le court terme et les problèmes s'imposant par leur actualité : comment faire en sorte que le futur s'inscrive d'ores et déjà dans les décisions ponctuelles qu'appelle le présent ? Comment concilier dans un processus démocratique à la fois le souci et la nécessité d'une certaine stabilité sans tomber dans l'impuissance et la nécessité d'une adaptation sans

aggraver les inégalités sociales? L'idée selon laquelle l'action de l'État peut être encadrée d'une façon globale par des « plans » pluriannuels a fait long feu. Elle s'est avérée un leurre dans la mesure où elle donne à croire que l'action publique peut accomplir une vision maîtrisée du long terme, alors qu'elle comporte une large part d'improvisation permanente en raison de la nécessité où elle est de s'ajuster à la complexité et à la volatilité – aujourd'hui plus grande que jamais – du présent.

Des pistes pour des solutions

Parmi les pistes à explorer pour mieux armer la démocratie face à ces enjeux, une place privilégiée est donnée à des modalités d'une démocratie dite participative. Contrairement à une idée reçue, mettre en avant cette proposition d'un recours à cette nouvelle modalité de l'exercice de la démocratie n'est pas un choix politique fondé sur une quelconque idéologie de la participation. Pour le système représentatif, rechercher l'ouverture sur la société civile correspond purement et simplement à une nécessité.

C'est une nécessité compte tenu des limites des capacités d'action et de réaction de l'État lorsqu'il est confronté aux problèmes globaux contemporains. Face à l'ampleur et à la complexité de ces problèmes, il faut mobiliser toutes les énergies et toutes les sources de créativité. Car il faut à la fois, sur un plan général, se mettre en état de changer de système de pensée (et de ce point de vue, le monde des élus n'est pas le mieux placé) et, ponctuellement, innover dans les pratiques.

Cette voie s'avère d'ores et déjà praticable et pratiquée avec profit au niveau local dont on a déjà vu qu'il jouissait d'une certaine préférence comme niveau d'action. C'est ce qu'illustrent, par exemple, l'apparition de l'idée d'une « gestion en bien commun » (qui traduit une façon nouvelle de penser le rapport entre les collectivités locales et les citoyens) ou, dans une tout autre optique, l'expérience des « nouveaux quartiers urbains » (pour concevoir un aménagement urbain intégré à son contexte spatio-temporel). C'est dans ces réalisations locales que la notion de développement durable prend forme et sens. Se situant précisément à ce niveau, lesdits « Agendas 21 » sont l'outil tout désigné pour étendre son application, encore que la démarche descendante dont ils procèdent (ils découlent du

programme Action 21 adopté au Sommet de Rio en 1992) rende cette articulation avec la participation locale difficile. En outre, les conditions dans lesquelles ils sont réalisés sont souvent loin des principes qui devraient présider à leur conception. Inutile de préciser que la mise en œuvre démocratique de la participation ne va évidemment pas de soi ; et elle n'est certainement pas la panacée.

Quant au niveau national, l'exemple du Grenelle de la mer (2009) montre toutes les limites d'un processus participatif d'origine étatique. L'expérience n'a pas été renouvelée. Il n'empêche qu'elle traduit le besoin ressenti par les pouvoirs publics d'ouverture sur la société civile. En témoignent également les appels en direction des associations qu'esquissent certains ministères. Les expériences de conférences de citoyens et celles de la Commission du débat public, quant à elles, ont eu des résultats mitigés et qui n'ont pas été évalués. Il est clair qu'un savoir-faire reste à construire en la matière et que des formules sont à trouver, qui donneraient une place plus grande aux citoyens dans le débat public, notamment à propos des controverses technologiques.

Un impératif

Quelles que soient les modalités choisies, il est maintenant clair qu'il est nécessaire de sortir la décision publique du règne de l'expert, de quelque compétence qu'il soit ; et même de l' élu. La gravité des problèmes en cause et des éventuelles conséquences des décisions politiques prises exige d'ouvrir plus largement l'espace public à la controverse. Cela vaut bien sûr en premier lieu pour les innovations, mais également, plus largement, pour les politiques publiques en général. Cela exige de clarifier les rapports entre controverses scientifiques, débat public et décision politique, de sortir de l'idéologie du consensus et d'instaurer des procédures donnant aux conflits une place dynamique dans un processus démocratique pragmatique conciliant stabilité et capacité constante d'adaptation. Les débats autour des innovations sont un cas d'école particulièrement parlant. Travailler dans ce sens montrerait que les polémiques qu'elles suscitent résultent du choc de registres implicites d'argumentation différents. Les expliciter clarifierait les différentes alternatives s'offrant à la décision. Substituer la controverse à la polémique est une exigence primordiale pour la qualité du

débat démocratique. Cela vaut aussi pour les décisions portant sur les normes et les options de tous genres qui servent de fondements aux politiques publiques.

Aller dans le sens de cette ouverture suppose de donner toute leur place dans le débat aux associations, certes, mais aussi, aux syndicats. En, effet, les exemples ne manquent pas qui montrent que les revendications corporatives peuvent être en phase avec des finalités d'intérêt général allant dans le sens de la transition écologique. Les syndicats ouvriers – certains d'entre eux au moins – reconnaissent la nécessité de cette transition. Ils veulent simplement que soient prises d'entrée en compte, dans la façon de la concevoir et de la conduire, les répercussions qu'elle ne pourra manquer d'avoir sur l'emploi, sur les conditions de travail et plus largement sur la condition du salariat. Ils veulent, autrement dit, que ce soit une transition juste. La question du travail et, plus largement, celle de la condition ouvrière sont indissociables de la question de la transition écologique: seule une transition écologique sans violence peut être juste. Une transition juste suppose un élargissement de l'espace de la démocratie à la fois à toutes les formes de la société civile organisée et à l'ensemble des citoyens.

La coupure actuelle entre la classe politique et les citoyens, et la tendance de l'État à y répondre en se mettant dans une posture de surplomb par rapport à la société affaiblissent la démocratie à un moment où elle doit être plus forte que jamais. L'approfondissement et l'élargissement de la place et du rôle de la société civile dans le champ du politique sont les voies de la consolidation dont la démocratie a besoin face aux épreuves auxquelles elle est – et va de plus en plus être – confrontée. Sinon, le risque est grand de dérives autoritaires.

POUR UNE CITOYENNETÉ ASSOCIATIVE

Les associations jouent des rôles multiples, novateurs et indispensables dans le fonctionnement de la société française. Certains sont classiques et parfois même institutionnalisés, tels celui, général, de contribuer par leur réflexion et leurs initiatives à la vitalité sociale, et ce parfois même en tant que relais de l'action publique;

celui d'apporter un appui à celle-ci par leur expertise ; celui de représenter les défenseurs d'une cause reconnue d'intérêt public dans des instances publiques, ou des victimes devant la justice. Dans un contexte tendu, les associations sont souvent amenées à radicaliser leurs positions dans ces pratiques établies : par exemple, à donner une tournure plus critique à leurs réflexions et à leurs actions, à substituer la contre-expertise à l'expertise, à refuser la règle de la majorité et celle de la confidentialité des débats qui prévaut dans les commissions ou autres hautes autorités dans lesquelles elles sont représentées.

D'autres rôles sont moins connus, voire carrément ignorés. Ainsi, la voie associative peut s'avérer le seul recours possible contre les insuffisances ou les incapacités des administrations, liées aux limites juridiques de leurs prérogatives ou à des situations créant des zones de non-droits, comme souvent la sous-traitance. Partant de points de vue et procédant de critères différents de ceux des instances officielles, l'initiative associative peut jouer un rôle direct de lanceur d'alerte par rapport à un risque encore ignoré et dont la prise en considération est jugée irrecevable par elles au nom de leurs critères propres (par exemple, le fait qu'il faut attendre qu'il y ait des victimes pour pouvoir déclencher leur intervention !). Elle peut aussi se faire le relais et se constituer en défenseur des chercheurs qui acceptent de prendre le risque de jouer ce rôle de lanceurs d'alerte. Dans les cas où l'existence de risques est connue, mais où les incertitudes persistent dans la compréhension des phénomènes, elle contribue à organiser le débat scientifique (cela a été particulièrement illustré dans le domaine médical, par exemple) et une forme d'expertise (ou plutôt de contre-expertise) « profane ». Les souplesses statutaires des associations leur permettent de transgresser les compartimentages qui découlent de spécialisations ou de conventions professionnelles ou réglementaires : elles peuvent utiliser, associer et croiser des compétences, ouvrant ainsi des perspectives d'action nouvelles, ou bien permettre à des professionnels (des chercheurs ou des médecins, par exemple) de sortir des contraintes de leur statut pour tout simplement décroquer leur pratique, ou, plus encore, pour faire valoir leur expérience et porter dans l'espace public les enseignements qu'ils en tirent et qu'ils estiment d'un intérêt général. Cette démarche correspond à un souci

d'assumer la responsabilité sociale qui est liée à toute profession, au-delà des compétences qu'elle mobilise. L'initiative associative peut être à l'origine d'un débat ou d'une controverse qui s'avèreront d'intérêt public et qui seront le point de départ d'un processus d'expertise, voire d'un processus législatif. Une initiative ponctuelle ou locale peut être à l'origine d'une mesure reprise au niveau politique national. Ces actions s'appuient sur des pratiques de veille citoyenne ; elles supposent donc la durée. Pour jouer ces différents rôles, les associations disposent de toute une panoplie de moyens d'agir, y compris, on l'a vu, prendre l'initiative d'un projet de loi.

L'associationnisme : une exigence pour la démocratie

Toutes ces voies de l'action associative (et ce ne sont que des exemples parmi d'autres) sont autant de modalités de l'expression libre des citoyens, qui enrichissent celles qui sont institutionnalisées au sein de la démocratie représentative ; et plus même : qui en corrigent les insuffisances en s'enracinant dans les expériences quotidiennes partagées de personnes ou de collectifs. Elles introduisent de la souplesse dans le fonctionnement de la société ; elles substituent du lien social aux segmentations institutionnalisées du corps social ; elles réparent des déchirures dans le tissu social. En outre, elles constituent des formes d'expression collective particulièrement importantes parce qu'elles sont soucieuses de l'intérêt général, mutualisées et donc fondées sur des débats, organisées et donc fondées sur la durée, orientées vers l'action et donc vers des réalisations, poussées par un désir de changement et donc novatrices, encadrées par le droit et donc responsables.

Point d'une importance capitale enfin, toutes ces énergies mobilisées le sont face aux questions sociétales cruciales contemporaines et au nom d'exigences et de valeurs qui se veulent porteuses d'un autre modèle de société, fondé sur des valeurs d'équité et de solidarité. Au milieu du désarroi et du désabusement ambiants, elles sont, au cœur même de la société civile, les foyers où se cultivent un esprit de résistance, une croyance dans une possibilité de sortir des sentiers battus et des impasses, pour aller vers un monde meilleur, où se prennent des initiatives pour d'ores et déjà le construire. En réponse à la véritable crise des valeurs que nous vivons (on parle à ce propos de crise « noétique »), elles sont porteuses de sens, voire les

points de cristallisation d'une utopie. En ce sens, leur action est de portée politique.

La réflexion sur la démocratie ne peut donc pas faire l'impasse sur le rôle et la place qu'y occupent – et que doivent y occuper – les associations. Et cela d'autant plus qu'un processus allant dans ce sens est déjà en cours et que ce processus fait question. Il s'agit d'un courant qui se développe au niveau international sous l'appellation de *social business*. L'idée centrale sur laquelle repose ce courant est que le capitalisme doit innover dans sa façon de se développer afin de pallier ses propres effets et de dépasser ses limites actuelles. Il doit pour ce faire s'enrichir d'entreprises à finalités sociales. Cela concerne aussi bien les initiatives de Muhammad Yunus que celles de certaines multinationales (par exemple, Danone en Inde ou Bolloré en Afrique). Cette doctrine fait partie du mouvement général de privatisation des fonctions de l'État touchant le social, l'éducatif, etc. – et même la défense militaire. Elle illustre, fût-ce en le pervertissant, à quel point le mouvement associatif est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie.

Elle s'habille de l'idée d'une plus grande efficacité en mettant en avant la critique de l'« amateurisme » du mouvement associatif. Les associations sont invitées à se « professionnaliser », c'est-à-dire en fait à entrer dans la logique gestionnaire de l'entreprise, que ce soit pour « produire » des biens ou des services comme toute entreprise privée ou pour assurer en délégation de l'État des fonctions de service public. Une telle vision des associations remet en cause l'esprit même de l'« associationnisme », en particulier le « solidarisme » qui est sa valeur centrale. Elle remet également en cause cette dimension fondamentale de l'organisation de la société démocratique qu'est l'autonomie de la voie citoyenne d'expression et d'initiatives, avec la dimension publique propre qu'elle incarne et qu'elle porte, entre l'entreprise privée et les pouvoirs publics. On rejoint là le débat sur l'idée d'une économie et d'une société plurielles, si ce n'est alternatives, que veut promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Compte tenu de la gravité des enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées, il s'impose tout particulièrement aujourd'hui de rouvrir le débat sur le rôle et la place des associations dans la société, et par conséquent, dans la démocratie. Il ne s'agit pas seulement de renouveler et de vivifier la démocratie en tant que telle en en

multipliant les ressorts, il s'agit aussi d'ouvrir l'espace d'inventivité de la société civile et de lui donner une place claire dans l'espace de la délibération publique. Cela s'impose tout particulièrement aujourd'hui, quand il s'agit d'inventer l'avenir collectif.

REPÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

De toutes ces considérations, il découle un projet alternatif de développement d'inspiration associative qui s'organise autour de trois lignes de force.

Le social et l'environnemental : même combat

Centré sur le social, il procède de l'idée de l'indispensable renversement des hiérarchies évoqué ci-dessus, en vue de remettre la finance au service de l'économie réelle et l'économie au service du social; et ce, en tenant le plus grand compte de la question environnementale. Cette précision finale concernant la question environnementale – qui est aussi, d'une certaine manière, une restriction – constitue une pierre d'achoppement majeure de cette vision des choses, dans la mesure où la défense de l'emploi et, d'une façon générale, du niveau et des conditions de vie des salariés peut entrer en contradiction avec le souci d'une gestion écologiquement durable des ressources et de l'environnement.

Cette contradiction est actuellement inévitable, car elle traduit celle du système économique lui-même, dans la phase de transition autocentrée où il se trouve. Ce sont les conditions actuelles du développement d'un capitalisme qui n'a rien à voir avec l'idée d'un développement soutenable (dévoisement du système financier, délocalisations spéculatives, innovations techniques *sui generis* gaspilleuses en ressources de toutes natures et poussant au consumérisme, soumission aggravée du travail aux exigences de « compétitivité »), mais qui essaye au contraire de se préserver dans ses formes structurelles, qui provoquent la dégradation de l'emploi, des salaires et des conditions de travail. C'est là nécessairement le front principal du combat des salariés. Il est compréhensible que des perspectives de limitations de la croissance, voire de décroissance, ou même simplement de mutations fortes dans les compétences de

la main-d'œuvre et les localisations des emplois, suscitent chez eux des inquiétudes et, en conséquence, pour le moins de la réticence, si ce n'est une franche hostilité. Leur faible poids sur les évolutions en cours peut leur faire craindre d'en avoir encore moins sur celles qu'impliquerait une transition qui, sous couvert d'arguments écologiques, s'annonce sous des augures encore plus drastiques. La revendication pour une transition « juste » dit assez la crainte qu'elle ne le soit pas. Et c'est sans nul doute là un euphémisme.

Mais cela ne dispense pas le syndicalisme ouvrier, y compris – et sans doute même surtout – à son niveau international, d'analyser ces transformations et de s'interroger sur les perspectives à plus ou moins long terme dans lesquelles doivent s'inscrire leurs actions. Et cette réflexion ne peut manquer de se faire dans les termes des grands débats en cours sur l'indispensable transition à faire. L'action revendicative elle-même peut désormais difficilement faire l'impasse sur ce nouveau contexte; elle peut – et doit – même au contraire en tirer argument. Ce travail est en cours. On peut même sans doute dire que les syndicats ouvriers avancent plus vite dans la voie d'un rapprochement entre la question sociale et la question environnementale que ne le font, en sens inverse, les associations écologico-environnementalistes.

Dans cette dynamique, l'idée de développement durable joue un rôle fédérateur. Des pistes de réflexion s'ouvrent, par exemple, pour approfondir la question du devenir de l'emploi. Elles donnent à penser que le choix entre la nécessité de tenir compte de la finitude des ressources de la planète et la réalisation du plein emploi n'est pas aussi contradictoire qu'il y paraît. Mais une condition absolue est requise : un changement complet de la façon de concevoir l'acte de production, en passant d'une croissance conçue en termes de quantité à une croissance fondée sur la recherche de la qualité. Ce qui conduit à réviser en profondeur les critères d'amélioration du bien-être commun. Cette exigence est d'une certaine manière reconnue par les pouvoirs publics, car c'est à partir d'elle que la Commission Stiglitz a été invitée à revoir la conception des indicateurs du PIB.

Inventer un nouveau mode de vie

Mais, second axe majeur du projet alternatif associatif, ce qui est en cause va bien au-delà d'une autre façon de mesurer les

performances d'un système socio-économique et politique. C'est tout un mode de vie qui est à inventer : une façon radicalement autre de consommer, un autre rapport à la vie en société, au travail, à la culture, à la nature. Tout cela se traduisant par un autre rapport au temps, ce bien commun parmi les plus précieux parce que touchant à la partie la plus intime de la vie et à la liberté de chacun, et qui est devenu source de dépendance, voire aliénant, en raison des multiples formes de marchandisation dont il est l'objet et de sa soumission aux contraintes découlant de l'accélération du processus de renouvellement du capital. Et cela concerne tant la vie domestique que le travail, source toute particulière de souffrance. C'est bien la « promesse » d'une tout autre façon de vivre qui est à l'ordre du jour, et cette promesse est à construire.

Dans une telle perspective, la référence à la notion de « qualité de vie » apparaît centrale. Sa mise sur la touche par celle de développement durable est assez paradoxale puisqu'elle est bel et bien une composante essentielle, si ce n'est la finalité ultime, de cette dernière. Cette proximité s'exprime d'ailleurs du côté des partisans d'un tel développement par l'emploi de termes tels que « bien-être », « bien vivre » qui traduisent la même quête. De même de celle de « sobriété heureuse ». Ce qui peut apparaître comme un malentendu s'explique par le décalage à la fois historique et de fond entre elles. Historique, car la notion de qualité de vie est bien antérieure et déjà chargée de multiples connotations quand celle de développement durable prend son essor. De fond, car, en dépit du souci qui l'anime d'améliorer les conditions de vie des gens, elle n'est pas fondée sur une analyse critique d'ensemble du mode de développement qui les compromet. Bien au contraire, exprimant les aspirations individuelles, la représentation commune à un moment donné de la qualité de vie idéale est celle qui domine l'imaginaire de la société. C'est ainsi qu'elle peut, comme c'est actuellement le cas, modelée qu'elle est par la publicité, s'inscrire largement dans le modèle consumériste. Cela dit, le fait qu'elle renvoie les gens directement à leurs perceptions de leur vécu quotidien et à leurs aspirations en la matière la rend plus facile à comprendre par eux que celle de « développement durable », à laquelle on peut reprocher d'être trop sophistiquée et abstraite, en un mot d'appartenir au langage de l'expert. En outre, étant depuis longtemps utilisée en

tant que notion de base dans des recherches, elle a produit un corpus de connaissances ouvrant à une compréhension des processus individuels et collectifs de construction et de transformation des représentations sociales d'une qualité de vie. Pour ces deux raisons, il apparaît opportun d'en faire davantage usage dans les actions visant à promouvoir un développement durable ; elle peut être mobilisée pour donner un contenu à cette « promesse » qui lui fait tant défaut. Comment construire un « récit » alternatif à celui que continue d'alimenter le mode de développement actuel, tant dans les sociétés dans lesquelles il règne d'ores et déjà que dans celles où il « émerge », qui aspirent à le copier ? Comment faire en sorte que la prise de conscience de la nécessité de préserver les ressources qui font partie du patrimoine commun puisse se greffer sur les aspirations à une meilleure qualité de vie ?

La réalisation de cette jonction est une des conditions absolues – et, si elle se réalise, une voie royale – de l'accomplissement d'un projet alternatif d'établissement des humains sur la planète. Les aspects des modes de vie qui sont mis en cause par les pollutions et les dégradations des ressources et des milieux naturels (habitat, alimentation, travail, loisirs...) et les problèmes de santé qui peuvent s'ensuivre constituent autant de points noirs propices aux convergences entre l'idée de qualité de vie et celle de développement durable. La prise de conscience que les dégradations des conditions de travail procèdent des mêmes causes que celles touchant l'environnement contribuerait à les renforcer. La notion de qualité de vie invite à donner du contenu au pilier « social » du développement durable (et par là même, de la crédibilité d'un développement durable parce que changeant la vie). Une hybridation des vertus analytiques et opératoires de la notion de qualité de vie et des idéaux sociétaux que contient l'idée de développement durable établirait le pont indispensable à l'action, qui permettrait la rencontre entre le réel et l'utopie. Cette hybridation est possible comme en témoignent des initiatives prises en ce sens sur le terrain sous le signe d'une « qualité de vie partagée ».

Une bonne illustration de l'intérêt de la notion de qualité de vie est que son caractère multidimensionnel conduit à s'intéresser à tous les aspects du fonctionnement de la société qui conditionnent le vécu des citoyens et, partant de là, à en mettre en évidence les logiques sociales. C'est ainsi qu'un examen des politiques en

matière de santé publique (composante essentielle de la qualité de vie), révèle un paradoxe qui éclaire bien ces logiques. Répercussions sur la santé des conditions de travail, maladies chroniques dues à l'alimentation ou aux pollutions environnementales sont actuellement des problèmes sociaux majeurs. Elles sont particulièrement significatives des effets des évolutions du système économique sur les conditions de vie des populations (et en particulier des salariés). Or elles ne sont abordées que sous l'angle d'une gestion en termes de prévention, quand elles ne sont pas, comme pour la santé au travail, totalement déconnectées des instances qui ont en charge la santé publique. Le caractère structurel des causes des problèmes sanitaires est tout à fait identifié au niveau du diagnostic, mais il est totalement laissé dans l'ombre quand il s'agit de définir des actions. Les responsabilités sont renvoyées sur les individus, culpabilisés et pressés en conséquence de modifier leurs comportements. S'interroger en termes de politiques publiques sur les racines de ces problèmes et sur les actions à mener pour agir sur elles n'est manifestement pas à l'ordre du jour. On peut d'ailleurs se demander si la notion même de « santé publique » n'est pas en train de se dissoudre en raison, d'une part, du fait qu'elle s'émiette en spécialités qui lui font perdre son unité et la force qu'elle en tirait et, d'autre part, de l'individualisme montant dans la société et de l'idéologie « assurantielle » qui en est la contrepartie.

La solidarité comme horizon

Or la vertu cardinale du projet associatif est précisément, et sans conteste, d'opposer la solidarité à cet individualisme. Ce choix va de pair avec la priorité qu'il donne au social, la complète et la renforce. De ce fait, le changement en profondeur que vise le projet associatif passe par un changement radical de système de pensée et de valeurs. Opposé à la norme qu'est aujourd'hui la compétition, ce projet constitue une inversion de même ampleur que celle qui consiste à assujettir la finance à l'économie réelle. La solidarité est à la fois un moyen, car elle permet de faire front collectivement aux problèmes, et une fin en soi, car elle exprime les deux besoins consubstantiels à la condition humaine : celui du lien social et celui du sens. Elle crée l'un et l'autre. Mieux, l'un par l'autre. Elle est l'antidote à la fois contre la perte de sens qui frappe les

sociétés contemporaines prises dans le processus de mondialisation et contre les excès de l'individualisme, les deux phénomènes étant liés. Elle doit donc traverser tous les domaines de la vie sociale, que ce soit sur le plan territorial, par les catégories de la population concernées ou par les objectifs poursuivis, d'où l'importance de la diversité des associations qui créent ensemble un tissu social fondé sur elle. Elle doit également s'exercer à tous les niveaux, du local à l'international, chacun offrant des opportunités et des potentialités différentes pour la mettre en pratique.

La quête et l'exigence de solidarité s'expriment à travers tout un vocabulaire novateur susceptible d'armer l'action associative. Deux ont déjà été évoqués : celui de « qualité de vie partagée » et celui de « gestion en bien commun ». Deux autres ont été expérimentés : celui d'« espace d'engagement » qui désigne une façon d'identifier une échelle locale pertinente de mise en débat d'actions en faveur d'un développement durable (cette zone est définie par des rapports sociaux de proximité – aussi bien de solidarité que conflictuels – susceptibles de créer une volonté partagée d'agir) ; celui de « journée de l'équipe » qui vise à créer, au sein de l'entreprise, des moments conviviaux consacrés à des mises au point sur les pratiques quotidiennes du travail. Ce sont là des pratiques généralisables.

Plus globalement, dans le domaine économique, l'économie sociale et solidaire en est l'expression à la fois doctrinale et pratique. Sa capacité à mettre en œuvre au sein de l'entreprise les valeurs d'équité sociale et les principes d'une gestion durable des ressources naturelles tout en répondant aux contraintes du marché est prouvée par des expériences en grande nature, y compris dans des entreprises d'envergure internationale. Elle est présentée à la fois comme le banc d'essai et le fer de lance d'une organisation économique mise au service du social, et même plus, comme l'outil possible d'une gestion d'une économie assujettie à des objectifs d'intérêt général. Se retrouve là d'une certaine manière l'exigence qui est à l'origine de la montée en puissance du *social business* et des initiatives des multinationales ciblant les populations pauvres. Mais il existe évidemment une grande différence entre des initiatives qui visent à introduire des populations pauvres dans les circuits de l'échange marchand afin d'élargir les assises des marchés, et des initiatives qui sont fondées sur une éthique de solidarité et de mutualisation.

L'évolution du capitalisme ne cesse d'ouvrir des anfractuosités à travers lesquelles le social tente une percée et fait irruption, comme une lave trop contrainte, dans la société. Elle lui offre ainsi des opportunités d'y reprendre pied. Ce sont elles précisément qui constituent le terrain dans lequel l'action associative s'enracine. Mais, parce qu'elle récuse le rôle du profit et les valeurs qui lui sont associées, qui constituent les voies par lesquelles le système économique assure son emprise sur l'ensemble de la vie sociale, celle-ci ne peut s'exercer que sur les marges que ce système lui concède parce qu'il n'y trouve pas, au moins dans l'immédiat, matière à prospérer. S'ouvre en fait l'ère bénie où les *start-up* s'emparent d'une résurgence du social pour battre des records de vitesse dans la course au profit. Cette aptitude du capitalisme à la récupération fait que la question des valeurs au nom desquelles les tentatives du social de refaire surface sont prises en charge est essentielle. Elle est de l'ordre du principe.

L'esprit de solidarité s'exprime aussi par l'accent mis aujourd'hui sur le problème des inégalités sociales et sur les luttes à mener pour les réduire. Cette question est indissociable d'un projet visant à réduire les conséquences des activités humaines sur les ressources de la planète. Qui dit solidarité dit équité. Au niveau international, cela ressort bien des négociations autour du climat : ce sont les inégalités de développement qui sont la cause de leur blocage. Mais ce qui est visible quand on se situe sur le plan des différents pays occulte le fait qu'il en va de même au sein de chacun d'eux. Dans chaque nation, les écarts entre l'« empreinte écologique » des riches et celle des pauvres sont à l'image de ceux qui existent entre pays. Il en va de même pour le degré d'exposition aux nuisances environnementales et aux mauvaises conditions de vie liées au travail ou à la pauvreté, à ceci près que l'ordre est inverse : ce sont les personnes qui subissent le plus ces nuisances et ces mauvaises conditions de vie qui prélèvent le moins sur le stock des ressources naturelles ; et inversement. On notera en passant que ce sont aussi les personnes les plus exposées qui sont le moins à même de bénéficier des aménités que procure la nature. Ce sont toutes ces considérations qui conduisent à parler de pauvreté multidimensionnelle, expression qui a le mérite non seulement d'élargir le champ de la notion de pauvreté pour mieux prendre toute la mesure de celle-ci, mais

surtout de situer cette notion dans le cadre de référence du développement durable en y introduisant l'idée de la nécessaire équité à atteindre dans la jouissance des biens communs que représente le patrimoine naturel de l'humanité.

Évoquer ces formes d'inégalités conduit à mettre le doigt sur une carence significative: le fait qu'elles ne fassent l'objet d'aucune statistique. Or la perspective d'une nécessaire restriction globale des droits d'usage sur les biens naturels communs élargit la «question sociale» telle que la révolution industrielle avait conduit à la formuler. Elle n'est plus en premier lieu celle de la redistribution de la richesse produite, mais celle des droits à tirer sur une «richesse» (les biens communs naturels) qui est un patrimoine commun désormais limité. C'est donc sur cette base que doivent être désormais établies les règles d'une répartition de ces richesses, de leur bon usage et de la contribution de chacun à leur préservation. Continuer de ne pas débattre de cette nouvelle dimension du contrat social, comme c'est le cas actuellement, serait un déni de démocratie. Ce serait pratiquer des politiques qui camoufleraient les nouvelles bases des règles de la vie en société, qui occulteraient ce qui régit en fait de plus en plus tous les rapports sociaux. Ce seraient donc des politiques qui, en fin de compte, sous couvert des impératifs de la préservation des ressources, augmenteraient les inégalités sociales en faisant peser sur les populations les plus démunies l'aggravation des coûts entraînés par la raréfaction et l'artificialisation croissantes des services rendus par les biens naturels communs. Au niveau international, c'est ce qui est en jeu dans les débats entre les pays dits «développés» et les pays dits «émergents» (ou ceux qui n'«émergent» même pas...). Ce débat doit «s'internaliser», pays par pays et se dégager d'une approche continuant d'opposer pays du (ou des) Nord(s) et du (ou des) Sud(s). De nouvelles solidarités transversales sont à construire.

On comprend que, face à un tel défi, faire référence à une nécessaire solidarité s'impose! On comprend aussi à quelles difficultés une telle exigence ne peut manquer de se heurter. D'une façon générale, la mondialisation et la crise économique mondiale exaspèrent les égoïsmes. Ceux-ci ne demandent qu'à se manifester à l'occasion de n'importe quel épisode de tension, comme le montre la foire d'empoigne autour des vaccins à laquelle a donné lieu l'épidémie H1N1, qui a montré l'extrême fragilité de la solidarité internationale.

On est loin de l'exigence de solidarité mondiale qui découle de la question du changement climatique ! L'appel à la solidarité ne peut évidemment pas faire l'impasse sur les contradictions auxquelles il se heurte et aux conflits que cela génère. Mais il a l'intérêt de rappeler qu'elle est l'exigence majeure de notre époque. Comment faire en sorte qu'elle soit reconnue comme un principe supérieur totalement intangible à prendre en compte dans les situations de confrontation ? Cela supposerait de faire prévaloir une vertu alliant la raison et la solidarité, autrement dit, une « intelligence du cœur ». Une telle reconnaissance contraindrait à inventer des démarches de résolution de problèmes itératives pour parvenir à des compromis qui intègrent explicitement la solidarité dans leurs attendus et dans leurs objectifs, et qui ouvrent des pistes pour la consolider comme base d'une action en prise sur le réel. C'est à ce prix que la solidarité passera de son statut de pure obligation morale abstraite à celui d'un outil pragmatique, dynamique, efficace et incontournable d'action.

UN MONDE UNIFIÉ

Comme on le voit, un aspect majeur du projet associatif est sa dimension internationale. Plus même, quand il est porté par les associations qui travaillent à ce niveau, il s'apparente à un véritable manifeste internationaliste. Les Forums sociaux mondiaux en sont le creuset. S'y réalise une véritable rupture dans la façon de se représenter les rapports entre les ex-pays dits du Nord et les ex-pays dits du Sud.

Cette rupture est bien sûr due aux évolutions qui découlent des formes récentes de la mondialisation. Ces évolutions perturbent les oppositions qui fondaient la dichotomie classique entre pays aupa- ravant dits « développés » et « sous-développés » (ou « en développe- ment »). Ceux de ces derniers qui entrent dans la classe des « pays émergents » connaissent les grandes transformations économiques qui ont bouleversé les sociétés des premiers à partir du XIX^e siècle, dans leur phase d'industrialisation. Cela se passe à des degrés variables selon les pays et, bien évidemment, dans les conditions du XXI^e siècle. Mais les conséquences sociales de l'exode rural, qui est le

phénomène majeur, y sont les mêmes que celles que les premiers ont connues pendant plus d'un siècle, à savoir la dépossession et le déracinement de populations entières, la prolétarianisation qui s'ensuit, une urbanisation sauvage, la paupérisation de certaines zones rurales, la montée en puissance d'une classe possédante accumulant les richesses et, au bout de tout cela, un accroissement des inégalités sociales.

Pour ce qui est des pays dits « développés », ils voient les bases sur lesquelles était fondée leur prospérité s'effondrer, en raison de l'énorme différence entre les coûts de production dans ces économies « émergentes » et les leurs. Une bonne partie de ces différences est due au coût de la force de travail. Il faut dire que celui-ci y est le produit négocié de deux siècles d'accumulation du capital et de combats de la classe ouvrière contre la classe des possédants, organisés l'une et l'autre pour cet affrontement, alors que cet affrontement ne fait que débiter dans les pays « émergents ». Mais une transformation structurelle majeure change les règles du jeu de ce face à face interne dans les pays anciennement industrialisés : tandis que, grâce à sa mobilité, le capital trouve dans l'essor des pays aux économies en développement rapide une échappatoire – c'est-à-dire de nouvelles sources de profits – par rapport aux difficultés qu'il rencontre pour s'y reproduire, la main-d'œuvre, elle, captive, subit le choc sans pouvoir y parer. D'où, à travers le chômage, une paupérisation, au sens large du terme, des classes populaires (et, de plus en plus, des classes moyennes). L'accroissement des inégalités sociales est donc le lot de tous les pays, déjà « industrialisés » ou en passe de le devenir.

De ce fait, établir une coupure radicale entre les uns et les autres perd de sa pertinence. Cette relativisation de la dichotomie héritée du xx^e siècle est accrue par la montée en puissance économique de certains des pays dits alors « sous-développés », par la place croissante qu'en conséquence ils prennent dans les échanges internationaux et, nécessité oblige, par la place qu'il a fallu leur faire dans les instances et dans les débats politiques qui concernent ces échanges – et les désordres financiers qui les accompagnent. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à s'imposer – et collectivement, s'il le faut – à ce niveau international de décision lorsqu'ils n'y sont pas invités. Mais cela les coupe d'une solidarité qualifiée autrefois de « tiers-mondiste »,

même si certains pays (comme la Chine) s'en réclament encore pour investir les pays actuellement encore les moins en mesure de prendre le train en marche. Cette accession à la « table des grands » de nouveaux venus est rendue encore plus indispensable par le caractère planétaire des deux questions majeures que sont le changement climatique et la protection de la biodiversité. Sur ces sujets, tous les pays sont, d'un point de vue ou d'un autre, concernés et, plus même, partie prenante aux débats, aux négociations, voire aux conventions internationales.

Il est bien sûr inévitable que leur insertion croissante dans le contexte mondial fasse évoluer les sociétés des pays qui doivent l'assumer, alors qu'ils étaient jusque-là maintenus sur ses marges. Les « révolutions » dans le monde arabe illustrent de façon spectaculaire un phénomène beaucoup plus général. Les tensions ainsi créées rencontrent un terrain fertilisé par les effets cumulés, sur plusieurs décennies au moins, de l'éducation. Ainsi naissent dans ces pays des sociétés civiles capables de se mobiliser, une opinion publique susceptible de peser sur les choix politiques, ainsi que des élites. Dans ces sociétés en mouvement, une page se tourne, qui modifie très sensiblement la nature, la place et le rôle de l'État, ainsi que les formes des luttes pour le pouvoir, de plus en plus marquées par les mouvements populaires.

On comprend que ces changements de tous ordres puissent transformer les rapports entre tous les pays de la planète et que celle-ci en devienne en elle-même un enjeu. Il n'en faut pas moins souligner que cette nouvelle donne est, bien sûr, toute relative : la famine par exemple, mais aussi les problèmes sanitaires, l'accès à une ressource aussi simple et en même temps essentielle que l'eau, etc. continuent de tracer des frontières entre des pays que l'on peut globalement qualifier les uns de riches et les autres de pauvres. Et cela sans parler de la démocratie qui est loin d'avoir gain de cause général et des violences guerrières qui vont jusqu'à des retours à la barbarie. Mais c'est là précisément qu'intervient le changement radical impulsé et porté par le mouvement associatif : les inégalités qui subsistent (quand elles ne s'accroissent pas), et leurs conséquences, ne sont plus vues seulement comme des plaies à soigner justifiant une assistance, mais avant tout comme devant être des causes communes, objets de luttes à dimension internationale. C'est une véritable révolution

des règles du jeu dans la coopération associative internationale qui est en cours. Elle s'exprime dans un projet cohérent aux dimensions multiples, qui est la projection au niveau international des principes du projet associatif. Ce projet traduit une façon nouvelle de concevoir les rapports entre les peuples et l'action à mener pour remédier aux inégalités entre eux.

De l'assistance au partenariat

Les principes qui fondent ce projet s'expriment à travers un changement très significatif dans le vocabulaire. Cela se marque par la distance prise à l'égard de la référence à l'«humanitaire». C'est avant tout la solidarité internationale qui est désormais mise en avant et à laquelle il est fait appel. On retrouve là le rôle central de la valeur de solidarité. L'expression «aide humanitaire» est de plus en plus vue comme allant de pair avec l'idée d'une inégalité à compenser unilatéralement et comme induisant de ce fait celle d'une dépendance: «La main qui donne est au-dessus de celle qui reçoit.» La référence à la solidarité implique au contraire une réciprocité et un partenariat: il ne s'agit pas d'apporter ce qu'on estime être la bonne parole ou de vouloir faire ce qu'on estime être le bien des gens, il s'agit d'être à l'écoute et de faire ensemble et donc, de tenir le plus grand compte des formes d'organisation collective des populations (les «communautés locales» ou «autochtones»), de leurs cultures, de leurs savoirs et de leurs désirs. Cette attitude conduit à prendre ses distances par rapport à la notion de «besoin», qui est considérée comme imposée de l'extérieur, porteuse d'une vision normative et, en fait, empreinte d'une conception «occidentale» de la nature humaine; et à lui substituer celle de «droits», dont celui, primordial, de droit à la protection. Non pas de droits abstraits, eux aussi, mais les droits revendiqués par les intéressés. Elle implique un rejet de l'idée d'un modèle à suivre ou à promouvoir et marque, au contraire, un souci de respecter la diversité des valeurs des populations et des itinéraires qu'elles souhaitent emprunter dans leur vie en commun. D'où la place importante accordée aux «mouvements» à travers lesquels les populations expriment les droits qu'elles estiment être les leurs et luttent pour les obtenir. L'idée-force est celle d'un «monde pluriel» à construire sur la base de ces droits en créant des solidarités autour des combats des populations qui les

revendiquent. Parler de « mouvements » et en faire les moteurs des transformations politiques traduit une distance prise par rapport au schéma classique de la prise du pouvoir d'État et l'avènement d'une façon nouvelle de mener la lutte politique dans ces pays. Cette appellation est préférée à celle de « société civile », trop statique et trop savante. Mais soutenir ces mouvements, c'est bien, en même temps, renforcer cette dernière et œuvrer pour la démocratie, *hic et nunc*.

Il faut noter à quel point cette façon de concevoir l'action associative s'oppose à celle que les associations environnementalistes ont imposée au niveau international en lançant le mot d'ordre « penser global, agir local ». Initialement, cette opposition peut s'expliquer par la nature différente des problèmes en cause. On a affaire d'un côté à une action associative ayant pour objectif la lutte contre des inégalités économiques et sociales justifiant des actions (sur le plan sanitaire, alimentaire, de développement, etc.) ponctuelles localisées ; ces interventions, à finalités sociales et, de ce fait généralement qualifiées, précisément, d'« humanitaires », se font là où l'urgence l'impose, au coup par coup, et sans la moindre référence à un cadre global. Au contraire, l'émergence de la question de l'environnement se traduit par la création d'associations s'inscrivant dans une démarche descendante, car visant à une application au niveau local de directives de portée internationale en rapport avec la dimension planétaire des problèmes.

Mais, avatar historique, cette dichotomie n'est pas tenable. La pauvreté et ses conséquences sociales de tous ordres ont aussi leurs dimensions « globales », car elles sont dans une grande mesure liées à l'expansion planétaire du capitalisme (et cela d'ailleurs, à l'image même des questions environnementales). C'est clairement ce qu'exprime le passage de l'idée d'aide à l'idée de solidarité internationale. Quant aux questions ayant trait aux problèmes d'environnement, à l'inverse, elles ont aussi des dimensions locales qu'il est nécessaire de prendre en considération. En effet, si les actions humaines ont bien des conséquences environnementales, la réciproque est aussi vraie : les mesures prises dans une perspective environnementale ont inévitablement des répercussions – qui sont la plupart du temps des contraintes ou des restrictions d'usages – sur les activités des communautés locales concernées.

Une double convergence est donc à rechercher : d'une part, celle entre les aspects sociaux et les aspects environnementaux des actions menées, que leurs objectifs soient au départ sociaux ou environnementaux, et d'autre part, celle entre les dimensions locales et les dimensions globales des questions sur lesquelles ces actions portent. Il ne faut pas se cacher que la recherche de ces convergences ne peut que passer la plupart du temps par des confrontations entre les aspects sociaux et les aspects environnementaux des problèmes en cause. D'où la nécessité aussi de « penser local pour agir global », c'est-à-dire de tenir compte des situations locales pour définir les règles d'action générales qui vont s'appliquer à elles. Si les associations qui se préoccupent en premier lieu des conditions de vie des populations semblent acquiescentes à l'idée de la nécessité de cette démarche associant le social et l'environnemental, il n'est pas du tout certain qu'il en aille de même pour les associations environnementalistes, qui tendent à faire prévaloir la protection de l'environnement comme une règle supérieure aux droits des communautés locales. On rejoint ici un constat déjà fait sur les rapports entre les associations à finalité sociale et celles à finalité environnementale en France ; sur ce plan, la recherche du dialogue doit être une priorité.

Il ne faut par ailleurs pas gommer le fait que ce projet associatif international tel qu'il vient d'être présenté est loin d'être à l'image de l'action associative aujourd'hui la plus courante. Il s'affirme comme une alternative. Nombre d'idées et de pratiques associatives restent inscrites dans le schéma des rapports pays du Nord/pays du Sud (avec les majuscules qui s'imposent !). L'aide humanitaire conserve de lourds bataillons et de gros budgets. Elle est le fait des plus grosses structures associatives. Des situations tragiques justifient d'ailleurs pleinement leur action. La reconnaissance des communautés autochtones comme interlocutrices dans les actions locales, quant à elle, s'officialise, mais demeure une pratique exceptionnelle. Il en va de même pour les savoirs dits « profanes » ou « locaux », quand ils ne sont pas encore totalement discrédités, notamment par les associations environnementalistes qui leur opposent leur science armée de leur bonne conscience. Les acteurs locaux sont ignorés. Même chose pour les capacités d'expertise locales ; elles sont au mieux utilisées en sous-traitance. Les systèmes éducatifs ont certes produit des élites, mais dans le moule de la pensée des anciennes puissances

coloniales. Derrière la décolonisation demeurent de nombreuses traces d'un néo-colonialisme ambiant. Il ne s'agit évidemment pas de prétendre faire litière de l'histoire et de ses héritages et de simplifier de façon outrancière des situations complexes; il faut au contraire en prendre acte, mais pour les dépasser.

DU BON USAGE DE LA CONNAISSANCE

Du constat de crise majeure du système capitaliste découle l'idée qu'il est indispensable de revoir les règles de fonctionnement instaurées dans les sociétés qui ont porté la révolution industrielle et qui ont tout particulièrement le plus profité des trente années dites «glorieuses» de la seconde moitié du xx^e siècle. C'est là le fond du débat autour de l'État-providence. La question est de savoir quelles formes de régulation des rapports sociaux et quelles valeurs collectives lui substituer.

Deux grandes visions extrêmes, assorties de diverses variantes, s'opposent : une fondée sur l'idée que le capitalisme ressortira renouveau de la crise actuelle et qu'il faut donc créer les conditions de ce dépassement en en payant le prix (avec, à la clé, bien sûr, la question facilement escamotée de l'ampleur, des formes et de la répartition de ce coût social entre les différentes couches de la société); l'autre, fondée sur l'idée que, tel qu'il est envisagé dans cette option, ce dépassement ne pourrait se faire qu'en déni des limites désormais imposées à la croissance par la finitude des ressources de la planète, et qu'il convient donc de profiter de cette crise pour mettre en débat des alternatives radicales. La question de savoir si ces alternatives seraient conciliables avec le capitalisme demeure en suspens. L'existence au sein de celui-ci du secteur de l'économie sociale et solidaire donne à penser que oui, puisqu'il se présente comme une préfiguration d'une telle alternative. De fait, pris au pied de la lettre, les grands principes du projet associatif (et notamment celui, central, de l'indispensable prééminence à donner à la solidarité) donnent pour le moins à penser, quand ils ne l'expriment pas haut et fort, qu'un encadrement strict du fonctionnement du modèle capitaliste est *a minima* indispensable, voire qu'il faut soustraire aux contraintes de la loi du marché des secteurs entiers de l'activité

économique et sociale (au titre, en quelque sorte, d'un principe revu et corrigé – et notoirement extensif – de service public).

La cible majeure : l'innovation

Au cœur de l'interrogation sur le devenir du capitalisme se pose la question de l'innovation. Dans un système fondé sur la recherche du profit par la compétitivité et sur le consumérisme, l'innovation est en effet à la fois le moteur même de l'économie et la cause d'une utilisation à tout va des ressources et des pollutions de tous ordres. Trois raisons font qu'elle puisse être l'objet d'une attention particulière des associations. La première est le fait que, par son intensité, sa diversité cumulative et, surtout, son rythme excessif et contraignant, elle conditionne totalement la vie des gens et de la société sans qu'aucun contrôle ne se fasse sur ses conséquences négatives : c'est là que la fonction de veille critique des associations prend tout son sens. C'est ensuite le fait qu'elle soit un des maillons essentiels des excès du système capitaliste : elle apparaît donc comme un angle d'attaque de ce système à la fois tout indiqué pour lutter contre ces excès et particulièrement stratégique en raison du rôle décisif qu'elle joue dans son fonctionnement ; d'où la place donnée dans la réflexion associative à son contrôle et à sa maîtrise. C'est enfin le fait que les pouvoirs des acteurs du capital (en particulier, les multinationales et la finance) soient hors de portée de l'action citoyenne (si ce n'est du politique lui-même) : elle apparaît donc aussi comme l'angle d'attaque le plus stratégique pour l'action citoyenne organisée, notamment à travers des luttes sociales portant sur la consommation.

À son propos se posent bien sûr les incontournables questions portant sur l'usage des ressources naturelles et le cycle de vie des produits et sous-produits (comme les déchets nucléaires), ou sur les risques. Ces questions sont l'objet d'un vaste ensemble de recherches et de nombreuses associations en ont fait le cœur de leur action, jouant ainsi un rôle primordial de veille critique en la matière. Mais, plus rarement abordées sont les questions qui renvoient aux aspects sociétaux de l'innovation, telles, entre autres, celle de son utilité (plus même, celle de son sens), celle des représentations de la nature qu'elle met en jeu et, en conséquence, celle des rapports à la nature que les citoyens assument inconsciemment

en tant que destinataires et utilisateurs de ses produits. La multiplication des accidents, des inquiétudes et des contestations rend pourtant nécessaire de prendre aussi ces aspects de l'innovation en considération. C'est tout le sens du mouvement associatif, en tant que lieu de réflexion collectif de la société civile, que de poser ouvertement ces questions et de faire des propositions en vue d'y répondre.

Aller dans ce sens impose d'emblée l'idée que l'innovation ne peut pas être laissée entre les mains des scientifiques, des ingénieurs et des industriels. On retrouve là une exigence déjà soulignée à propos du fonctionnement de la démocratie. Or c'est au contraire ce qui se produit, comme le montre l'exemple de domaines aussi lourds de conséquences que l'énergie nucléaire ou des biocarburants (il serait possible d'en dire autant des médicaments ou des OGM). Il en résulte, qu'une fois lancé, le processus d'innovation prend son autonomie et crée les conditions de sa perpétuation dans sa logique technologique – et de profit – propre. Cela s'apparente à une fuite en avant ; et la recherche y occupe une place essentielle, dans la mesure où il s'agit constamment d'acquérir des connaissances nouvelles pour trouver des solutions aux problèmes posés par les phases antérieures de mise en œuvre de l'innovation. Dans cette fuite en avant, la recherche se piège elle-même, puisque les connaissances requises sont strictement orientées par ces antécédents, et cela au détriment de pistes de recherche pouvant ouvrir sur des alternatives. Sous couvert de « progrès » scientifique, on se trouve en fait face à une forme de production des connaissances qui n'a d'autre objectif que la conservation de l'existant. Par ailleurs, ayant produit l'environnement institutionnel et sociétal qui lui correspond, ce conservatisme s'appuie sur l'emprise politique et idéologique qu'il lui donne sur la société pour justifier sa perpétuation. C'est ainsi que les tenants de l'énergie nucléaire (entre autres) peuvent se réclamer à la fois de sa « modernité » et de sa place dans la production énergétique actuelle pour la présenter comme la voie qui s'impose pour une solution sans remous à la crise énergétique. Sous couvert de modernité, on est en fait là face à une véritable « utopie conservatrice ». L'enseignement à en tirer est qu'il faut apprendre à penser tout objet technique innovant dans la durée, en raison des contraintes techniques de long terme que le maintien de

son intégrité (et ses évolutions propres, quand il s'agit, par exemple, d'organismes biologiques ou d'intelligence artificielle) va créer. En raison également des incidences qu'il faut en attendre sur le fonctionnement de la société. Cette nécessité d'inscrire toute innovation dans le temps – technique et social – doit occuper une place majeure dans le débat public sur les innovations.

De fait, les alternatives qui pourraient être envisagées prennent de plus en plus la tournure d'une rupture radicale, avec les difficultés de tous ordres que cela entraîne, puisque l'itinéraire technique emprunté s'installe dans une logique – que l'on pourrait qualifier de « dérive » – *sui generis*. Les alternatives deviennent d'ailleurs, faute des connaissances nécessaires à leur crédibilité, de plus en plus limitées. Contraint par sa propre logique, le processus d'innovation se coupe de plus en plus non seulement des connaissances alternatives, mais aussi des évolutions et des mouvements de la société, et ceci d'autant plus que les sommes investies sont conséquentes et les infrastructures matérielles lourdes. Dans ces conditions, les termes du débat public sont eux-mêmes déterminés par des pré-requis. Ou bien ils procèdent carrément du principe de réalité, voire d'autorité, appuyé sur la nécessité de préserver l'acquis ; ou bien, dans le cas où une « consultation » des populations est organisée, ils servent de justificatif à un processus, centré sur la question de l'« acceptabilité », qui ne peut que viser en fait à trouver les voies pour faire passer le coup parti. Au-delà de restreindre et de contraindre le débat, cela peut aller jusqu'à en biaiser totalement les termes. Ce sont là les raisons qui justifient le refus radical du dialogue. Et donc au minimum l'empêchement du débat public ou, forme extrême de l'opposition, la désobéissance civile.

L'importance des enjeux portés par la question environnementale, l'ampleur des ruptures qu'elle oblige à envisager, la nécessité de faire vite, mais aussi, plus généralement, la technicisation croissante de toute la vie en société, qui conduit à parler de « démocratie technique », font de la façon de concevoir et de conduire l'innovation une des questions clés – et sans doute, la question la plus décisive – du temps présent, mais aussi une des questions les plus vives et les plus difficiles à traiter. Ce n'est pas un hasard si c'est une des questions qui mobilisent le plus le mouvement associatif. Comment prendre en compte l'inévitable « dépendance au sentier » qui résulte

de l'histoire tout en préparant un avenir en rupture avec elle? Deux voies peuvent être envisagées pour sortir de l'ornière techno-scientifique héritée du siècle précédent.

Les voies d'une « démocratie technique »

La première est la nécessaire démocratisation déjà évoquée du débat autour de l'innovation : toute innovation doit être soumise à un débat contradictoire le plus ouvert possible sur la société. Cela à quatre fins : celle d'empêcher qu'une innovation ne soit connue qu'au moment où elle est devenue irréversible, car nombre d'entre elles avancent masquées (d'où l'importance du rôle des lanceurs d'alerte); celle d'offrir à tous les points de vue l'opportunité de s'exprimer, donc de se révéler et de mettre ainsi en évidence la multiplicité des interrogations qu'au-delà de ses aspects proprement techniques, une innovation soulève ; celle d'utiliser les vertus dialogiques de la controverse pour ouvrir le spectre des possibles ; celle de préparer de la façon la plus transparente qui soit la décision politique, qui reste souveraine. Cette ouverture passe, entre autres, par une liberté d'expression organisée par la loi pour les « lanceurs d'alerte » qui s'impliquent dans le débat public, mais aussi par la protection des chercheurs jouant ce rôle en interne dans leurs laboratoires¹ et par la création d'instances visant à créer les conditions d'une expertise réellement indépendante.

Occasion d'un approfondissement de l'expertise et, tout particulièrement, d'un accroissement de la place qui y serait donnée à la parole citoyenne, cette ouverture conduit à poser la question des savoirs profanes, de leurs apports propres aux côtés des connaissances scientifiques, et de la reconnaissance de leur légitimité à entrer dans le débat public. Il est des cas patents où ils jouent un rôle décisif dans la prise en considération d'un problème – comme l'illustre le domaine de la santé. Contrairement à ce qui est habituellement admis, la compétence du spécialiste n'est pas le seul critère à prendre en compte et ce qui est admis comme étant la vérité scientifique ne suffit pas à fonder une décision socialement rationnelle.

1. Le Parlement a définitivement adopté le 3 avril 2013 la proposition de loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte.

L'excellence ne préjuge pas de la pertinence ; toute expertise comporte au moins un double registre : celui des connaissances, celui des valeurs et des représentations. Il est donc indispensable que le dispositif de l'expertise prenne en compte cette dualité. Et que les décisions soient fondées sur elle.

Dans cet esprit, des distinctions essentielles sont à faire et à approfondir entre controverse et débat public. La controverse est tout d'abord le débat interne à la science en suivant les règles et les valeurs de celle-ci ; elle est, pourrait-on dire, le « régime » normal de la science « normale ». Il est plus que jamais nécessaire de le rappeler face à une propension à courir après le consensus pour accélérer le passage à l'application et, par voie de conséquence, à dénoncer les tentatives faites pour la relancer comme une manœuvre anti-scientifique. Mais elle peut s'entendre aussi comme une extension du débat au sein même de la société, que ce soit grâce aux lanceurs d'alerte ou grâce à l'intervention contestataire des associations ; et c'est précisément ce qui est souhaitable afin d'en utiliser pleinement les vertus dialogiques. Le débat public, lui, est organisé par les pouvoirs publics ; il est donc soumis à des règles renvoyant au formalisme institutionnel démocratique ; il met en jeu une notion politiquement institutionnalisée de bien public. Il importe donc de bien distinguer ces deux modalités, toutes deux indispensables du débat démocratique, et de donner à chacune d'elles la place qu'elle doit y occuper.

Un point commun entre l'une et l'autre est cependant qu'elles doivent être soigneusement définies et organisées, chacune selon sa nature propre, pour ne pas se transformer en polémiques, car les polémiques n'ont d'autre objectif que de disqualifier l'adversaire ; et cette négation de l'esprit de la controverse aboutit en fait à ce que les deux parties opposées se rejoignent pour rendre le débat impossible, comme le montre l'exemple des nanotechnologies. Cette nécessité d'une bonne organisation s'applique tout particulièrement à la controverse venant de la société civile, dans la mesure où elle est initialement plutôt spontanée. La question de la façon d'en faire une « controverse citoyenne » institutionnellement reconnue en tant que telle se pose.

Conclusion, la rupture avec le modèle de développement actuel devant nécessairement passer par la maîtrise collective de l'innovation, qui en est l'instrument majeur, il est indispensable d'accorder

une attention toute particulière à l'organisation du débat sur les conditions de sa mise en œuvre, afin de faire en sorte qu'il soit ouvert le plus largement possible sur – et à – la société et qu'il soit mené de la façon la plus claire possible. C'est là une dimension essentielle d'une « démocratie écologique » devenue une nécessité. Ce devrait être l'occasion de mettre fin au culte de la technologie en lui redonnant une place plus modeste dans les enjeux de la vie en société et en la soumettant au sens d'une culture de la vie en société. Et cela pourrait conduire à reconsidérer la conception même de la technologie.

C'est même là la seconde perspective qui s'offre pour repenser l'innovation : refonder les bases de la technologie en réexaminant la façon dont la nature y est vue et traitée. C'est sortir d'une option technologique fondée sur une véritable arrogance visant à se donner une maîtrise absolue de cette dernière, et rechercher la voie d'une technologie humble, résiliente et réversible. Non plus une technologie domestiquant la nature (à l'image de la biologie synthétique, par exemple), mais s'en inspirant (par la voie du biomimétisme, par exemple). Il s'agit là d'un tout autre recours à la science. D'où l'importance qu'elle puisse répondre.

UNE RECHERCHE POUR LA TRANSITION

De fait, s'interroger sur l'innovation conduit inévitablement à en faire de même sur la recherche et sur la science qui en résulte. Le point de vue selon lequel la recherche publique, contrairement à la recherche appliquée, serait une activité en soi, autonome et neutre, les chercheurs faisant leur travail et n'ayant pas à se préoccuper de l'utilisation des résultats de leurs travaux car n'ayant aucune influence sur elle, doit être soumise à un examen attentif. En réalité, des liens de plus en plus étroits s'établissent entre leurs travaux et l'activité économique. Comme on vient de le voir, des boucles se constituent entre les innovations les plus prégnantes et les thématiques de recherche les plus porteuses. Il en résulte des tropismes précis dans le développement des connaissances et, par voie de conséquence, des zones d'ombre. L'« utopie conservatrice » de la technique entraîne celle de la recherche et inversement : la boucle se referme.

Ce processus est renforcé par le fait que la concurrence entre laboratoires et entre pays régit la recherche publique au même titre, et de plus en plus avec les mêmes contraintes financières, que la recherche privée et industrielle. Cette dépendance peut aller jusqu'à provoquer des dérives qui suscitent, au sein même des laboratoires, des oppositions de chercheurs; c'est ainsi que certains d'entre eux se font lanceurs d'alerte. Cela peut d'autant plus arriver que, dans ce climat de concurrence, la controverse devient vite irrecevable (car source de « retards »), se mène sur des bases de plus en plus « pointues » (critère par excellence de l'excellence), et perd son sens premier qui est de favoriser l'ouverture des questionnements et des possibles. De ce point de vue, lancer une alerte n'est pas seulement attirer l'attention sur des risques méconnus qui pourraient découler d'orientations de recherche, c'est aussi, au cœur même du dispositif de recherche, s'opposer à toutes les formes de « formatage » strict de celles-ci afin de préserver cette ouverture vers des possibles alternatifs. C'est pourquoi protéger ces « lanceurs d'alerte intérieurs » des conséquences négatives de leur opposition sur leur activité ou sur leur carrière est donc aussi une nécessité.

Ces considérations soulèvent la question très délicate de la place de la recherche dans la société. La façon de la poser consistant à opposer la liberté du chercheur aux tentatives d'inféodation dont la recherche serait victime de la part des intérêts économiques et/ou du politique (la plupart du temps, d'ailleurs, considéré comme leur relais) est une facilité qui a la fâcheuse conséquence, sans doute pas innocente, d'empêcher d'aller au bout de l'analyse. Elle établit la confusion sur trois plans. Elle le fait tout d'abord en occultant les multiples formes de dépendance que, *volens nolens*, la recherche subit, comme on vient de le voir, du fait qu'elle se situe largement en aval de la technologie; elle est donc, en bonne partie au moins, dans les choix qu'elle fait, sous la dépendance des forces économiques qui mettent cette dernière en œuvre; il en découle pour elle un ensemble de fermetures par rapport à tous les possibles. Elle occulte en outre le fait que les orientations dominantes qu'elle prend ainsi, tant à travers les thèmes de recherche qui y prévalent qu'à travers les démarches de recherche qui y sont, au sens fort du terme, consacrées, entrent ensuite dans un processus réglé d'auto-construction qui ajoute ses fermetures aux premières. L'organisation institutionnelle du monde de la recherche

et les règles de fonctionnement qu'il se donne sont aussi, en tant que telles, source d'un véritable conservatisme scientifique; elles sont aussi placées, pour reprendre l'expression déjà utilisée, sous le signe d'une « utopie conservatrice ». En outre et enfin, ces contraintes institutionnelles organisant la compétition entre organismes de recherche et ces règles de fonctionnement régentant les communautés scientifiques elles-mêmes (et, pour tout dire, plus précisément, les carrières des chercheurs), le conservatisme qui en découle ne peut que prendre la forme d'un corporatisme scientifique tant des structures que des individus. Sont à l'œuvre des mécanismes autoréférentiels similaires à ceux que l'on trouve dans le monde de l'ingénierie, avec cette spécificité que le tout y est régenté par un système d'évaluation hyper-codé et rigidifié. L'objectif est de créer, à l'image des théories ultralibérales des économistes, un système de production des connaissances fonctionnant de façon endogène à partir des prescriptions d'un « marché » considéré comme la loi du système, celui des publications. La vertu revendiquée de cette autopoïèse est qu'elle garantit l'objectivité scientifique des connaissances en assurant la déconnexion de leur genèse de toute influence de la société.

Cette prétention appelle trois commentaires. En premier lieu, elle pose en soi un gros problème dans un contexte où il existe au sein des sociétés un énorme et urgent besoin de connaissances en vue d'assurer la sortie de crise et/ou la transition vers une nouvelle civilisation. La recherche, et cela précisément quand elle est publique, peut-elle purement et simplement faire l'impasse sur des considérations de ce type au nom de l'indépendance du chercheur? En second lieu, l'énoncé même de cette prétention empêche la prise de conscience de ce qu'elle comporte de fictif, il interdit de ce fait une analyse sereine des rapports réels entre la recherche et les sociétés et, par voie de conséquence, une façon claire de les traiter. En troisième lieu, une telle prétention crée une dynamique auto-réalisatrice au sein du champ de la recherche et risque de conduire à des processus d'accumulation de connaissances qui n'ont de sens que par rapport à leurs prémisses.

Multiplier les « fronts » de recherche

C'est alors que des initiatives externes, associatives notamment, peuvent contribuer à ouvrir des pistes de recherche délaissées. Il est

donc souhaitable que les financements de la recherche s'étendent à des structures indépendantes des organismes – publics ou privés – de recherche, telles que les associations. Foyers d'une prise de conscience particulièrement forte des préoccupations qui sourdent de la société, et instruites des enseignements à tirer de leur engagement actif, celles-ci peuvent être considérées comme des lieux de production de connaissances. Elles sont, donc, des acteurs potentiels de la recherche. Il existe ainsi, aux côtés des secteurs publics et privés, un secteur scientifique associatif qui doit s'affirmer et être reconnu en tant que tel. En effet, son existence est à la fois un gage d'ouverture, de diversité et d'innovation en matière de recherche ; une ressource pour la recherche ; et un moyen de mettre en œuvre une forme de recherche citoyenne.

Elle est un gage d'ouverture, de diversité et d'innovation, car les questions qu'il est susceptible de poser, les objectifs qu'il poursuit, les valeurs qui l'inspirent ne sont pas initialement « formatées » par le cadre de référence « universitaire ». Son but en effet n'est pas de s'inscrire dans une logique interne d'acquisition de connaissances renvoyant à un corpus de connaissances et ayant une fin en soi, mais celui d'approfondir des questions en rapport direct avec l'action associative, questions qui n'ont aucune raison d'apparaître prioritaires pour la recherche instituée. Non seulement cette finalité n'interdit pas que la recherche ainsi conduite aboutisse à des connaissances de portée générale, mais il y a tout lieu de penser qu'à condition d'être conduite dans les règles de l'art, elle aura au contraire ce résultat, et un résultat original en raison de l'originalité de son point de vue initial.

Elle est une ressource pour la recherche, grâce à la force de travail que le monde associatif représente et aux compétences qu'il est en mesure de mobiliser à travers le militantisme (et cela d'autant plus que nombre de ces militants sont des scientifiques). Cette mobilisation répond d'ailleurs à un besoin, comme en témoigne la place croissante faite aux amateurs, dans le cadre d'une recherche dite participative, dans divers domaines scientifiques.

Elle est une opportunité pour construire une recherche qui aille dans le sens d'un rapprochement entre chercheurs et acteurs associatifs : créer entre eux un dialogue sur les questions de recherche soulevées par l'action des associations contribuerait à enrichir

chacun du point de vue de l'autre sur l'objet de leur démarche commune ; cela permettrait en outre aux uns et aux autres de s'interroger ensemble sur l'engagement, comme source de production de connaissance. En effet, le postulat de l'engagement est généralement réservé aux militants associatifs ; il est bien entendu que, par définition et par obligation, le chercheur y échappe. Être qualifié de « chercheurs engagés » est une appellation à tonalité péjorative. Et pourtant, ne peut-on pas dire qu'en fin de compte, tout chercheur, à sa façon, l'est *via* la « cause » qu'il défend à travers ses recherches ?

Toutes ces observations montrent à quel point la façon de concevoir la connaissance évolue dans nos sociétés érigées en « sociétés de la connaissance ». La gamme des producteurs/porteurs de connaissance reconnus s'enrichit, ce qui conduit à contester le magistère de la recherche. En conséquence, il en va de même du registre des connaissances admises comme telles, ce qui conduit à contester le magistère de la science. On en arrive donc à se dire qu'il faut apprendre à faire la part des choses entre les divers modes de connaissance, entre les connaissances elles-mêmes et entre les divers usages qu'il convient de faire des unes et des autres. La complexité de l'écheveau dans lequel ces connaissances circulent, se combinent, se heurtent, saute aux yeux. Cette complexification entraîne en parallèle un questionnement sur la façon d'articuler – et de hiérarchiser – ces différentes composantes de ce qui devrait constituer un système collectif de pensée et, à travers lui, de régulation de la société.

Un nouveau regard sur la recherche

Sans doute ce tableau résulte-t-il d'une série de changements sociaux et technologiques (mondialisation, informatisation électronique en particulier). Mais il correspond aussi à une redécouverte d'une réalité sociale banale qui était occultée par la domination du discours scientifique et technique nimbé de l'auréole d'un « progrès » infini fondé sur la science. Ces interrogations résultent donc de la crise de ce discours. Non pas qu'il ait perdu de sa présence. Mais il a perdu en partie de sa crédibilité parce qu'il s'est dédoublé et qu'il apparaît désormais contradictoire, continuant d'un côté à servir la promesse faite à tout un chacun d'un avenir meilleur, annonçant de l'autre le malheur pour l'humanité si elle continue de suivre la voie qu'elle a adoptée en se rangeant à cette promesse.

À ceci près que, structurellement en position de force, la version « progressiste » de ce discours continue d'être la base du mode de production et des modes de vie qui dominent le monde. D'où l'importance des propositions visant à lui faire pendant en diversifiant les sources de la connaissance, en mobilisant les connaissances existantes considérées dans toute leur diversité et en mettant en place d'autres façons d'en orienter la production. On assiste à l'apparition d'une nouvelle façon – pluraliste – de concevoir la mobilisation des connaissances pour l'action dans et sur la société. Cela dit, elle ne sera en mesure de s'imposer que si une pression assez forte est faite en ce sens. L'importance de l'enjeu n'échappe pas.

Au-delà de la vision critique qu'elles portent de la recherche, telle qu'elle est organisée et se fait actuellement, ces suggestions posent implicitement une question à la fois difficile et essentielle : celle de la conception même de la science qui régit l'activité de recherche et de la nature de la connaissance qu'elle produit, c'est-à-dire de ce qui est reconnu comme un résultat de recherche et validé comme tel.

Le poids dont la notion de développement durable pèse dans le discours public interpelle précisément la recherche sur ce point. Cette interpellation suscite deux réponses de la part de cette dernière : l'une qui renvoie purement et simplement la notion en question dans l'univers du vocabulaire idéologique et politique, et lui dénie donc toute pertinence du point de vue scientifique ; l'autre au contraire qui prend acte du fait qu'elle témoigne d'un profond besoin de la société d'identifier ses perspectives d'avenir et considère que la recherche – et tout particulièrement la recherche publique – non seulement ne peut pas ignorer les interrogations de la société qu'elle exprime, mais doit aider à les poser clairement et à y répondre. Ce souci de faire en sorte que la recherche contribue comme il se doit au débat public en y apportant son éclairage propre se traduit par des programmes de recherche visant soit à définir des objectifs à atteindre par des politiques ou des réalisations (on parle alors de recherche *pour* le développement durable), soit à clarifier les questions de fond que la notion soulève – dont la moindre n'est pas, par exemple, celle de la façon de confronter ses trois dimensions : écologique, économique et sociale, qu'elle pose comme principe d'action – (on parle alors de recherche *sur*

le développement durable). Face à cette notion, la recherche est confrontée à deux perspectives de travail qui prennent à revers ses démarches habituelles : celle de la construire comme un « concept » interdisciplinaire et celle de concevoir ce concept en tenant compte du fait qu'elle renvoie à un projet d'action ; et donc à un projet de société. De la capacité de la recherche à s'approprier ces deux exigences dépend non seulement l'avenir de cette notion, mais aussi la tournure que prendra l'action publique. En mettant en avant la nécessité de trouver les chemins qui feront avancer à l'amble toutes les dimensions de la transition écologique, elle se présente comme l'outil par excellence de celle-ci.

De nouvelles voies d'accès à des connaissances pour l'action

Le décroisement entre les disciplines et l'attention particulière portée au rapport des sciences à l'action sont les deux pierres d'achoppement auxquelles se heurte la recherche dite « académique » lorsqu'elle est confrontée aux questionnements qu'induit la référence à un développement durable. Elle s'avère alors en effet enkystée dans les biais d'un « académisme » ayant deux propriétés formant boucle : une spécialisation de plus en plus poussée et une démarche autoréférentielle de plus en plus normative et normée. En conséquence, les résultats de la recherche se coupent de deux manières des perspectives de compréhension nécessaires à l'action : par la fragmentation du réel – qui, lui, s'impose dans toute sa complexité – qu'ils produisent et par la dérive endogène des questionnements qu'ils suscitent.

La référence faite à l'interdisciplinarité répond donc à la difficulté particulière à laquelle la recherche se trouve confrontée quand, comme il en va de toutes les questions ayant trait au développement durable, elle a affaire à des objets ou à des problèmes de recherche qui ont la caractéristique majeure de mettre en jeu, au-delà de leurs dimensions environnementales et techniques, des intérêts, des valeurs, des représentations ; en un mot, un projet de société en action. Elle traduit donc la nécessité de mettre fin à la césure entre des disciplines qui produisent les connaissances en amont ou en aval de l'innovation technologique (les sciences dites « de la nature » et les sciences dites « pour l'ingénieur ») et les disciplines qui analysent les sociétés dans lesquelles ces innovations prennent corps et

qu'elles transforment (les sciences dites « de l'homme et la société » ou « humaines et sociales »), dans la mesure où les unes et les autres ont les mêmes objets de recherche : les innovations et leurs conséquences. Il ne s'agit rien de moins que de compenser les artefacts que la fragmentation du réel introduit dans la production des connaissances scientifiques pour apprendre à le connaître dans sa complexité autour d'une question donnée. La mobilisation disciplinaire recherchée doit donc nécessairement s'étendre de façon conjointe aux sciences de la nature, aux sciences de l'ingénieur et aux sciences sociales. Là réside la véritable originalité de cette interdisciplinarité, qui est par ailleurs une démarche habituelle de la recherche. Mais l'élargissement en lequel elle consiste nécessite qu'elle invente les concepts, les méthodes, les savoir-faire qui la constituent en une démarche répondant aux exigences d'une évaluation contradictoire et collective. Autrement dit, elle a à créer son espace de référence, gage de rigueur et de légitimité.

Parler d'interdisciplinarité est aussi une façon d'aborder la question du rapport de la recherche à l'action. En effet, si le terme caractérise avant tout une démarche de recherche et s'adresse en premier lieu aux milieux scientifiques, il n'en procède pas moins de la préoccupation de rapprocher les connaissances scientifiques de l'action. Et cela de deux manières.

En premier lieu, l'idée qui est à la base de l'interdisciplinarité est de mettre la recherche face à un problème formulé dans des termes qui sont ceux de l'action confrontée à la complexité du réel, et ainsi de mettre en évidence la multiplicité des paramètres impliqués dans les enjeux et les décisions en cause. De ce point de vue, l'interdisciplinarité va dans le sens de l'ouverture au débat. Elle constitue une base pour l'alimentation, voire l'organisation, de la controverse (ainsi d'ailleurs qu'éventuellement pour celles de l'expertise ou de la décision, à l'instar de ce qui est recherché dans les conférences de citoyens). Les controverses autour de la question du changement climatique illustrent bien à la fois l'introduction de nouvelles dimensions au débat lorsqu'il s'étend du champ scientifique au champ sociétal et la perméabilité de ces deux champs l'un par rapport à l'autre. C'est ce qui conduit à chercher à mobiliser et à faire dialoguer, pour les articuler les unes avec les autres, les connaissances spécialisées des chercheurs concernés par la question

étudiée. Cette quête d'intégration des connaissances spécialisées est un des grands enjeux et une des grandes difficultés d'une recherche soucieuse de prendre en charge les problèmes soulevés par la mise en œuvre d'un développement durable. Mais elle demeure affaire de chercheurs et de chercheurs seuls, elle maintient une coupure entre recherche et connaissance produite, d'un côté, et nécessités de l'action, de l'autre. Elle ne prend en effet en considération que les connaissances labellisées scientifiques et écarte paradoxalement celles des acteurs de la société civile (et des citoyens) alors que c'est d'eux que dépend en fin de compte l'issue.

Cette limite conduit à envisager la perspective de leur association, en tant que telle, au processus de recherche interdisciplinaire : telle est la seconde manière pour l'interdisciplinarité de rapprocher les connaissances scientifiques de l'action. Inutile d'épiloguer sur les difficultés tant de fond que de méthode que ne peut manquer de soulever ce genre de pratique.

En venir à cette possibilité pose la question du rôle – et surtout du statut – des sciences sociales. Théoriquement en effet, c'est à elles qu'il revient d'analyser les représentations sociales, les pratiques sociales, etc., des acteurs, mais cela au prix d'une posture « en surplomb » par rapport à eux et les transformant en simples objets de recherche. C'est au chercheur, sociologue ou autre qu'il revient de décoder les enjeux auxquels ils sont confrontés ou les raisons de leurs comportements. D'où une remise en question d'une conception – que l'on pourrait qualifier de « scientiste » (ou de « positiviste ») – des sciences sociales, leur réservant le monopole de la compréhension de la société – et, donc, déniait toute capacité d'analyse à des acteurs sociaux à la conscience aliénée. D'où également l'accusation d'« académisme » portée contre les chercheurs en sciences sociales qui se rallient à cette conception. D'où enfin la proposition de mettre en œuvre des démarches de « recherche-intervention » pour sortir de cette coupure entre recherche et connaissance produite, d'un côté, et nécessités de l'action, de l'autre. Si elle veut aller au bout de ses prémisses, avec son double souci de prendre en considération la dualité faits/valeurs qui caractérise les problèmes et de mettre la connaissance en prise sur l'action, l'interdisciplinarité a donc à trouver les voies de cette ouverture du champ scientifique à une participation des acteurs. Ce qui pose la question de la

façon d'articuler connaissances scientifiques et connaissances profanes, ainsi que celle, généralement fort mal posée, d'une réponse qu'il s'agirait de donner à une pseudo-« demande sociale ». L'enjeu est d'importance pour les associations dans la mesure où cette exigence ouvre la perspective d'une recherche mobilisant leurs potentiels de connaissance dans un processus de recherche en partenariat orientée vers l'action.

La recherche se retrouve sur la même sellette que l'expertise. Est en quelque sorte à inventer la composante scientifique de la quête de la « démocratie écologique ». Cela suppose de repenser les modalités du dialogue, qui demeure difficile et confus dans ses termes, entre chercheurs et citoyens, fussent-ils les plus « éclairés », comme le sont des militants associatifs. C'est en fait la question de l'engagement du chercheur qui se pose à nouveau. Mais il importe de bien se comprendre : repenser ce dialogue n'est pas une simple affaire de communication à améliorer, c'est le statut même des uns et des autres dans leurs rapports respectifs à la connaissance – et à sa production – qui est remis en débat. Et cela vaut tout particulièrement pour le métier de chercheur, qui n'est jamais qu'un métier parmi d'autres et dont on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas, comme les autres, à évoluer. Son rôle propre demeure, car l'observation, l'expérimentation, l'analyse et la conceptualisation menées avec rigueur restent indispensables. Il a un rôle de veilleur concernant les besoins en connaissances, un rôle de concepteur concernant les modalités de leur production et un rôle d'acteur concernant leur production. Mais tous ces rôles sont sociaux ; ils répondent à des objectifs divers, voire sont inspirés par des valeurs diverses, exigeant des démarches adaptées ; ils subissent des ajustements en fonction des évolutions de la société et des états des connaissances qui résultent de la façon dont ils ont été exercés : en les jouant, les chercheurs sont soumis au débat social et démocratique qu'ils alimentent de leurs apports et de leurs exigences propres.

L'inertie des structures institutionnelles de la recherche fait de la voie associative une voie de recours pour promouvoir cette réflexion et sa mise en application dans des programmes de recherche. Les associations constituent des sortes d'« espaces intermédiaires » d'innovation en matière de recherche. Les chercheurs qui s'impliquent dans l'exploration de ces voies nouvelles le font en se mettant en

marge de la communauté de leurs pairs et y trouvent un espace de liberté. Ils sont donc à leur façon des militants porteurs d'une vision de la production de connaissance impliquant une éthique citoyenne. Ce sont, à leur façon, des « lanceurs d'alerte » ; ils posent la question de la substitution, au cœur du processus de production de la connaissance, d'un projet de développement alternatif à celui qui en constitue actuellement, de façon implicite, mais totalement structurante, la matrice. Cela constitue leur « engagement » propre en tant que chercheurs ; leur action – pour ne pas dire leur combat – et les principes qui la fondent font donc intrinsèquement partie du projet de citoyenneté associatif. Il n'est même sans doute pas exagéré de dire qu'ils se situent à un des endroits les plus stratégiques de sa mise en œuvre, puisqu'ils font porter leur réflexion sur les interactions entre les connaissances de tous ordres qui sont au cœur des évolutions de nos sociétés et que ce qu'ils proposent, c'est une méthode pour s'en donner une représentation et une compréhension qui servent à mieux comprendre les enjeux et les conditions des décisions à prendre.

LES MOTS, OUTILS DE COMBAT

Que ce soit à juste titre, comme certains militants associatifs le pensent, ou indûment, comme l'affirment d'autres, une expression prétend actuellement cristalliser l'ensemble des valeurs et des principes d'action qui sont à la base du projet associatif de « repenser le développement ». Cette expression, que nous avons à de multiples reprises trouvée sur notre chemin, est celle de « développement durable ». Elle a pris une telle place dans les discours qui occupent l'espace public, d'où qu'ils émanent, et dans les justifications de décisions de tous ordres, publiques aussi bien que privées, qu'elle s'impose à l'attention. La place qu'elle occupe dans le discours public illustre le fait qu'elle répond à une nécessité. Mais, dans le même temps, l'utilisation sous tous azimuts qui en est faite lui donne un caractère protéiforme source de débats et de malentendus. De ce fait même, elle ne peut que susciter la controverse car elle est loin de faire consensus. Le mouvement associatif qui se donne comme objectif de repenser le développement peut d'autant moins

l'ignorer qu'elle incarne ses valeurs (notamment d'équité et de solidarité, celle-ci poussée même jusqu'à son niveau intergénérationnel) et qu'elle lui offre une grille de réflexion et d'action globale. D'où la nécessité de clarifier le débat. Cette clarification est à faire autour de quatre questions : 1) celle de la façon d'appréhender la notion de développement durable et de l'appréciation de l'usage à en faire sur un plan associatif ; 2) la même question, mais sur un plan politique ; 3) celle de son efficacité pour l'action ; 4) celle de sa pertinence comme outil d'analyse des fondements des luttes sociales.

Une référence pour l'action associative ?

L'usage qui peut être fait de la notion de développement durable sur un plan associatif est à apprécier à partir de trois points de vue : sa capacité à induire une mobilisation citoyenne ; son sens, son statut et sa portée idéologiques ; l'opportunité d'y attacher de l'importance et d'en débattre.

Sur le premier point, les observations sont contradictoires. D'un côté, de multiples raisons donnent à penser que l'appropriation citoyenne de cette notion est très clairement en route ; l'expression « développement durable » commence à s'installer dans les milieux populaires. Cette vulgarisation doit beaucoup à la vertu pédagogique de la question du changement climatique. La notion est d'autant mieux comprise dans ces milieux que les implications sociales du changement climatique sont bien mises en avant. Cette popularisation en cours de la notion peut être une des raisons majeures de s'y tenir et plus même, de travailler à la faire progresser par tous les moyens appropriés, mais en particulier en en faisant un mot-clé de l'éducation populaire. Il n'en faut pas moins reconnaître qu'elle n'est pas le moteur d'une mobilisation de masse et la question se pose de son aptitude à le devenir, en raison de son niveau d'abstraction et de sa distance par rapport au vécu des gens.

Sur le second point, les analyses font le grand écart : la référence à un développement durable est tantôt considérée comme (initialement au moins) véritablement révolutionnaire, tantôt objet de critiques plus ou moins radicales. Une première critique porte sur les manipulations dont elle est l'objet. Ce constat n'est pas contestable. Mais il peut conduire à deux conclusions opposées. On peut y voir

le signe que parler de développement durable soulève de véritables enjeux, et qu'il est désormais devenu impossible de rester audible sans y faire allégeance, fût-ce au prix de se mettre en contradiction soi-même à travers ses pratiques. On peut, au contraire, voir dans ces manipulations l'illustration du fait que la notion n'est qu'un pur et simple leurre idéologique et de ce fait, un piège ouvrant un débat truqué, et récupéré d'avance. Et qui plus est, la voir comme un leurre destiné à camoufler la dimension de luttes de classes des luttes sociales actuelles.

La nécessité du débat, quant à elle, peut être contestée sur deux plans : celui de son intérêt pur et simple, la notion de développement durable ne posant pas les bonnes questions ; celui de son opportunité parce que l'urgence dans laquelle nous sommes fait qu'il est temps d'entrer dans le vif du sujet, à savoir le débat non plus sur les mots, mais sur les actions à mener. Ce à quoi il peut être répondu que l'urgence ne saurait permettre de passer outre à la règle d'action que nous rappelle la référence à la notion de « développement durable » : le caractère indissociable des trois dimensions (écologique, économique et sociale) de toute question et l'exigence d'en placer le traitement sous le signe de l'équité et de l'éthique. Arguer de l'urgence pour prendre des décisions ne répondant pas à ces exigences interdit de les placer sous le signe du développement durable.

Ces différences d'appréciation renvoient à des postures idéologiques différentes. Elles résultent aussi pour beaucoup de la diversité des analyses que les associations sont conduites à faire en fonction de leurs domaines d'action et de leurs objectifs respectifs. Mais il est au moins possible de sortir de certains malentendus en en mettant en évidence certaines origines. Ils découlent en effet des références différentes auxquelles les uns et les autres font appel pour donner sens à la notion de développement durable. Rappeler l'emploi qui a été fait de la notion de développement par les États-Unis dans le contexte de la guerre froide, pour en illustrer le caractère politique et idéologique, ou souligner le finalisme latent qui est derrière elle, pour en dénoncer le caractère inapproprié en raison du fait qu'elle résulterait d'un emprunt fait à la biologie, ne conduit évidemment pas à la même conclusion, quant à la légitimité du terme, que faire remarquer que son introduction a été une innovation majeure – et, qui plus est, une innovation mal reçue et restée minoritaire – dans

L'approche économique, pour y faire prévaloir une dimension qualitative critique par rapport à l'aspect purement quantitatif de la notion de croissance. De ce point de vue, parler de « développement humain soutenable » (ou même plus simplement « durable ») ne fait que trahir l'usure des mots, car il est difficile de concevoir un « développement », au sens qualitatif du terme, qui ne soit pas « humain » ! Le retour aux sources peut donc servir aussi bien à disqualifier l'expression qu'à en consolider le sens. Autre source d'équivoque : celle qui consiste à récuser sans procès l'expression « développement durable » sous prétexte qu'elle figure abondamment dans des documents officiels, qu'ils soient ceux du gouvernement ou du FMI, et sans faire état du fait que des associations critiques à l'égard du mode de développement actuel s'en réclament, elles aussi, explicitement dans leur dénomination et leurs activités. Il ne s'agit bien évidemment pas de la même acception des mots.

Loin de disqualifier la notion de développement durable, ces multiples décalages de sens ne montrent-ils pas qu'elle est un activateur d'enjeux, qu'elle en constitue elle-même un et qu'il est donc impossible de ne pas prendre parti dans les débats qu'elle suscite ? Les associations peuvent-elles faire abstraction du fait que la référence à un développement qualifié de « durable » ait si vite et si profondément pris racine dans le discours sociétal ? Cela peut-il s'expliquer autrement que par le fait que s'y exprime un profond besoin des sociétés contemporaines de disposer d'un vocable leur permettant de donner corps à leurs interrogations ? La notion de développement durable ne devient-elle pas ainsi, qu'on le veuille ou non, l'arme par excellence du débat ? Ce sont les mots qui donnent sens à l'action et cela, à plus forte raison, quand l'action prend la forme d'un combat. Et c'est bien ce dont il s'agit avec les dimensions stratégiques et normatives de l'idée de développement durable. Dès lors, les associations qui veulent porter leurs propres propositions de réponses au niveau du débat de société peuvent-elles faire l'impasse sur elle ?

Un mot-force pour le débat démocratique ?

Ces questions se posent d'autant plus que la référence à un développement durable souhaitable est devenue un enjeu politique. À travers ces débats sur les mots, c'est la qualité même du débat démocratique qui est en jeu. De ce point de vue, la notion de

développement durable présente un double intérêt : celui d'obliger à tenir compte de ses propres présupposés (le caractère indissociable de ses trois dimensions et ses exigences du point de vue de l'équité et de l'éthique) et celui de jouer le rôle d'un catalyseur pour élargir le débat. Ce qu'elle fait en suscitant par réaction des alternatives, l'une minimaliste (la « croissance verte »), l'autre maximaliste (la « décroissance »). À cette terminologie qui a l'inconvénient de se cantonner dans le domaine économique et de se focaliser sur la question de la croissance, s'ajoute tout un courant qui s'inscrit dans une perspective plus « systémique » en incluant dans son approche les valeurs à promouvoir pour changer de modèle de développement : le bien-être, le « bien vivre », la « sobriété heureuse », etc.

Ainsi s'est progressivement mis en place un débat collectif structuré par quatre lignes de force : a) une qui se situe principalement sur les plans économique et technologique (avec leurs prolongements scientifiques) et qui exprime à la fois la capacité d'adaptation du système de production en place (quand ce n'est pas plus modestement, son aptitude à faire des concessions) et les résistances qu'il peut opposer pour persévérer dans son être : c'est celle qui s'incarne dans l'expression « croissance verte » ; b) une qui oppose comme irréductibles l'une à l'autre la finitude des ressources et la dynamique du mode de développement actuel, qui en tire un principe économique général et qui s'efforce d'en montrer la faisabilité : c'est celle qui estime que la seule voie possible est la « décroissance » ; c) une qui procède du même diagnostic, mais qui identifie dans la « démesure » et l'« arrogance » technologiques les ressorts du mode de développement qui y conduit, et qui estime qu'il faut leur opposer une conception de technologies modestes, résilientes et réversibles ; d) une, enfin, qui, partant également du constat d'une incompatibilité croissante entre les disponibilités en ressources, *lato sensu*, de la planète et les usages que le modèle de développement actuel en fait, fournit – se contente de fournir, doit-on plutôt dire – un concept visant à penser ensemble les différentes dimensions du problème et les ajustements à réaliser entre elles pour y porter remède : ce concept est celui de développement durable. On notera qu'alors que tout ce débat repose sur le constat d'une crise du capitalisme, il n'y est pratiquement pas fait référence à Marx. Cette absence mérite d'être soulignée et mériterait une explication.

Ces différentes approches s'offrent comme autant d'alternatives pour cadrer le débat démocratique et comme autant d'atouts pour qu'il se déroule de façon claire et utile. La diversité des points de vue qu'elles illustrent permet de s'interroger sur leurs complémentarités, mais aussi sur les contradictions qui existent entre elles. Mais clarifier le débat démocratique suppose d'abord de sortir des soliloques pour les confronter, puis de les confronter en instaurant les conditions d'une véritable controverse entre elles, afin de quitter le terrain de la polémique, d'accepter le débat contradictoire et de renoncer à l'anathème. La notion de développement durable offre l'intérêt de proposer un cadre d'ensemble pour cette mise en controverse. Elle définit les principes auxquels les différentes options doivent répondre et permet de les évaluer à l'aune de ces principes.

Dans une situation de transition aussi radicale, le politique prend une importance exceptionnelle; lui revient en dernier ressort la décision, car lui seul est en mesure de trancher dans les contradictions en préservant la paix sociale. D'où l'importance du rôle des associations face lui, en tant à la fois que vigie et qu'aiguillon. Étant les mieux placées pour porter les valeurs attachées à la notion de développement durable, il leur revient de faire en sorte que ses principes guident le débat et l'action politiques. Pour cela, il est indispensable qu'elles se l'approprient collectivement.

Un mot-force pour la transition ?

Mais ce qui fait l'intérêt des mots, c'est leur capacité à donner prise sur le réel et à contribuer à le transformer; la guerre des mots se joue aussi sur le terrain car c'est là qu'elle se gagne. À travers les initiatives ponctuelles qu'elles prennent, que ce soit par les questions qu'elles abordent ou les actions locales qu'elles mènent, les associations sont en mesure de faire avancer les réflexions, voire de promouvoir des changements dans le sens d'un développement durable; par une remontée de leurs initiatives au niveau national, elles peuvent aussi jouer de leur influence. Mais la notion de développement durable est-elle mobilisatrice et efficace en tant qu'outil pour « faire bouger les lignes », concevoir et mettre en pratique des comportements de transition ?

Dans cette perspective, il est particulièrement intéressant de regarder de plus près ce que donnent les Agendas 21 auxquels

référence a déjà été faite, puisqu'ils se veulent l'instrument par excellence de la mise en œuvre locale du développement durable. Créés en 1992, ils ont déjà une histoire ; ils ont donc évolué. Utilisés dans tous les pays, ils sont soumis à une grande diversité de contraintes. Ils s'incarnent donc de façons très diverses, comme le montre l'examen des différentes formules adoptées au niveau européen. Cet examen montre aussi qu'ils reposent sur une tension, voire une contradiction, entre une volonté déclarée de promouvoir une approche participative (qui fait partie de leur enracinement dans la conception de ce que doit être un développement durable), et une démarche d'inspiration en réalité planificatrice, donc de type *top-down* (qui leur vient de ce qu'ils ont été conçus comme des instruments du « penser global, agir local »). Leur mise en œuvre en souffre et leur pérennité dépend de leur capacité à donner à la population le goût de la participation. S'ajoute à ce handicap initial, le caractère parfois sophistiqué des débats autour du « développement durable », dont ils se réclament : complexe, l'idée est parfois difficile à saisir par les populations auxquelles elle s'adresse. Il arrive aussi parfois que les applications représentent des dérives par rapport à l'esprit de la démarche, en raison d'une banalisation de son application par le recours à des protocoles passe-partout. Par ailleurs, l'enlisement des négociations internationales affaiblit l'autorité et la légitimité politiques de la référence au développement durable auprès des élus. Il n'en demeure pas moins qu'utilisés à bon escient, les Agendas 21 ont pu se révéler un outil précieux et novateur pour des coopérations entre les collectivités locales et les associations. Il conviendrait d'en tirer les leçons de façon approfondie.

À travers eux ou à partir d'initiatives originales qui s'en inspirent, le niveau local s'avère particulièrement propice à un travail conjoint débouchant sur des avancées. La nécessité que la notion de développement durable implique d'associer les populations aux processus de décision contraint à rechercher cette adéquation et en fait une condition de réussite ; la très grande souplesse de la formule se prête à cette recherche ; le souci du bien-être des populations qui y est central la facilite. Cela se traduit par une grande diversité dans les itinéraires d'action, liée tant à la taille qu'aux situations des collectivités locales. En somme, la primauté que l'on a vue donnée au souci de respecter la diversité au niveau international vaut tout

autant pour le local. De ce point de vue, les Agendas 21 constituent un excellent test de l'exigence de transversalité qui est le propre de l'idée de développement durable. Ils montrent que, si elle est difficile à réaliser, elle n'en demeure pas moins l'objectif, et l'enjeu, de la démarche tentée. D'une façon générale, à travers des solutions appropriées à chaque cas, les Agendas 21 s'avèrent être une école de démocratie participative fondée avant tout sur une pédagogie. Cette façon de les concevoir et de les mettre en œuvre est gage de leur réussite.

En fin de compte, les enjeux globaux s'inscrivent dans le réel à ce niveau local : cela passe par des applications au plan local de démarches de caractère général (les plans « climat » par exemple), mais aussi par des actions plus spécifiques, qui doivent coller aux caractéristiques et aux attentes des populations en répondant à chaque fois à des situations très particulières (comme une brutale désindustrialisation); cela se traduit par des innovations tant dans la démarche suivie que dans les réalisations et les concepts pour les désigner. On en a vu des exemples en évoquant la « gestion en bien commun » ou une nouvelle façon de concevoir des « quartiers urbains ». Les initiatives locales peuvent être à l'origine de dispositions reprises au niveau national. Ces réalisations locales montrent qu'avec ses limites bien sûr et en dépit de ses ambiguïtés, la notion de développement durable peut être un important outil du travail de la société sur elle-même. Une condition pour cela est qu'elle colle aux situations vécues par les gens et aux pratiques qu'ils inventent, au niveau le plus ordinaire qui soit de leur quotidien, pour se créer la qualité de vie qu'ils désirent ou, de façon plus réaliste souvent, pour les rendre simplement vivables. Ces micro-métamorphoses sont méconnues, alors qu'elles constituent le vécu des gens « ordinaires ». Il est donc essentiel de les identifier pour en comprendre les ressorts, et en extraire les attentes qu'elles expriment. L'appropriation citoyenne de l'idée d'un développement durable passe nécessairement par son enracinement dans ce vécu. De plus, c'est même tout simplement par là qu'elle prend pratiquement et socialement corps et elle n'a de chances de s'incarner dans la promesse mobilisatrice tant recherchée que si la façon dont elle est énoncée entre en écho avec ce vécu. D'où la nécessité d'un dialogue entre chercheurs et militants associatifs pour faire qu'il en soit ainsi.

Un concept pour l'analyse des luttes sociales ?

Cette même capacité de la notion de développement durable à provoquer un changement social est illustrée par son incidence sur l'approche de la question de l'environnement par le syndicalisme ouvrier. De ce point de vue, un rapprochement – inattendu – s'impose entre la notion de développement durable et celle de lutte des classes. Bien que demeurant largement implicite (de la même manière que la référence au capitalisme), ce rapprochement s'impose quand la question sociale du travail est abordée. Il s'impose parce que, à défaut d'être une référence partagée par l'ensemble du mouvement syndical, la notion de lutte des classes n'en est pas moins la forme d'expression la plus radicale de l'opposition qui est à la base de son combat, alors que celle de développement durable – et, avant elle, celle d'environnement dont elle est l'héritière – ne lui doit rien. En fin de compte, la bataille des mots a bien lieu là. Confrontée à la notion de lutte des classes, celle de développement durable peut être considérée comme un leurre parasitant les luttes sociales. C'est en effet sur ce front majeur que les mots s'affrontent, car l'une et l'autre de ces deux notions revendiquent de traduire les enjeux majeurs auxquels la société est aujourd'hui confrontée et de les conceptualiser pour avoir prise sur eux. Ce sont des mots-force. Ils ont deux facettes : l'une d'énonciation, l'autre de préparation à l'action, chacune étant l'envers de l'autre. Ils sont donc liés à l'histoire sociale qui les produit et qu'ils produisent à leur tour.

Cette bataille des mots paraît inévitable, car, comme on l'a vu, elle renvoie aux contradictions actuelles du capitalisme, dans la mesure où la crise que celui-ci traverse aggrave la condition sociale du travailleur en même temps que les atteintes portées au système naturel planétaire. Le fait que la notion de lutte des classes soit tombée en désuétude ne signifie pas que l'analyse de la société dont elle procédait lorsqu'elle était à son apogée n'est plus pertinente. Bien au contraire, ses raisons d'être demeurent : la « question sociale » et son enracinement dans la « question du travail » sont toujours la clé de voûte des enjeux de nos sociétés contemporaines. Le fait que la notion de lutte des classes ne soit plus le moteur hautement revendiqué des luttes sociales ne signifie pas que celles-ci n'y renvoient pas. Cela traduit simplement deux évolutions largement

convergentes : d'une part, l'incapacité actuelle de cette notion à armer le combat du mouvement social qui la porte pour faire évoluer la société dans le sens de ses aspirations ; et, d'autre part, ceci expliquant cela, le fait que l'image de la société idéale dont elle fait sa « promesse » ne correspond pas à celle, montante, qui se cherche en réponse aux inquiétudes environnementales. C'est ainsi que se produit l'usure des mots, alors qu'ils peuvent garder de leur pertinence analytique.

La notion de développement durable se prétend l'outil nouveau de cette quête de société idéale alternative : d'une alternative fondée, donc, non plus sur la question sociale du travail, mais sur la question environnementale. De ce fait, initialement, la question du travail telle que la pose le mouvement syndical ne faisait pas partie de la problématique du développement durable. Le seul angle sous lequel elle pouvait éventuellement lui être raccordée est celui de la lutte contre la pauvreté. Considérée comme un héritage de la société industrielle, dont il faut se débarrasser, elle faisait même plutôt partie des vieilles défroques à jeter aux poubelles de l'histoire. À plus forte raison, la lutte des classes faisait-elle partie du même cortège de références à mettre au rancart. Le tout étant emballé dans la théorie du passage de la « société industrielle » à la « société postindustrielle ». Vue sous cet angle, la notion de développement durable apparaît comme étant à la société « postindustrielle » (ou « postmoderne ») ce que celle de lutte des classes était à la « société industrielle ». Cette substitution lui a valu d'être accusée de dérive environnementaliste de la première.

Ce hiatus pose problème. Comment imaginer en effet que la notion de développement durable puisse prétendre guider la mise en œuvre d'une transition visant à transformer le capitalisme en profondeur, si elle fait l'impasse sur ce qu'il est depuis deux siècles ? Elle ne peut éviter d'en assumer cet héritage, car le projet qu'elle porte est précisément d'en tirer les enseignements en l'incorporant dans une réflexion élargie à l'ensemble des effets de ce mode de production, tels qu'ils se révèlent maintenant au terme d'une évolution qui en grossit le trait, tant dans l'exploitation du travail que dans l'exploitation des ressources naturelles, au point de frôler, sur l'un comme sur l'autre de ces plans, le seuil de la rupture. Comment imaginer que les conséquences considérables sur

l'emploi, les conditions de travail et les conditions de vie des travailleurs qu'implique la transition vers un « développement durable » puissent être ignorées de toute action du syndicalisme en vue d'y contribuer? Comment, à l'inverse, imaginer que, dans la réflexion sur les conditions de travail et de vie, il puisse être fait abstraction des destructions des ressources et des milieux naturels, qui les affectent directement? Penser un développement durable suppose d'emboîter l'une dans l'autre la question du travail et la question environnementale, car elles sont les deux facettes indissociables du même système, capitaliste. L'illustrent d'ailleurs les alliances qui se nouent, au niveau local, dans des situations de risques industriels, entre syndicats luttant pour leurs conditions de travail et populations locales se mobilisant pour défendre leur cadre de vie. Émerge alors une compréhension partagée de la situation.

Mais s'il faut aller dans le sens de cette convergence, cela ne conduit-il pas à redonner toute sa place à la question du travail dans la question du développement durable? Cela ne conduit-il pas à s'interroger sur la capacité de la notion de développement durable à se l'approprier? Cela aurait le mérite de permettre d'évaluer la capacité qu'elle revendique à analyser les méfaits du capitalisme, d'en montrer les insuffisances et les faiblesses pour la compréhension de la crise multidimensionnelle actuelle, mais aussi de s'interroger sur sa valeur heuristique propre et sur ses apports pour mettre à jour des analyses du rapport au travail qui datent.

Soucieux avant tout d'être présent au présent et de s'engager *hic et nunc* dans l'action, le mouvement associatif semble réticent face aux grands débats d'un passé décidément renvoyé au passé. Mais comment aborder la question d'une transition écologique sans poser celle de la sortie du capitalisme – ou au moins d'une mutation radicale la préfigurant? Cela ne peut se faire qu'en poussant les analyses portant sur ses principes de fonctionnement. Faire l'impasse sur ce point est une esquivé qui empêche la compréhension des processus en cause. Une telle volonté d'amnésie historique par souci de sortir des vieux débats ne peut que limiter les possibilités d'action en freinant les rapprochements entre le mouvement associatif et le syndicalisme ouvrier. Elle compromet la mise en œuvre de la transition vers un développement durable en la vidant de son principe d'équité.

Il n'y aura de transition vers un développement durable que si sont transcendées les contradictions entre la question sociale liée au travail et la question environnementale. C'est ainsi, et seulement ainsi, que cette transition sera socialement et éthiquement « juste » et pourra donc se réaliser démocratiquement, comme le demandent les syndicats pour y adhérer. L'exigence qui en découle, d'ouverture réciproque entre les associations et ces derniers, en vue d'une alliance, est possible. La bataille des mots doit cesser d'être un obstacle pour devenir un challenge. La rencontre peut se faire sous la bannière d'une notion de développement durable conçue comme un outil de questionnements et de remises en question ouvert sur tous les plans. N'est-elle pas précisément fondée sur le principe du « socialement et éthiquement juste » ? Cela serait sans nul doute un point de départ pour lui redonner, tant en la pensant que par l'action, la radicalité qu'elle tend à perdre et sans laquelle elle s'offre à toutes les récupérations possibles. Ce pourrait être un point de départ aussi pour réfléchir sur ce qu'il faut entendre par radicalité et sur les conséquences à en tirer quant à l'action, quand est exclue l'hypothèse révolutionnaire. C'est à nouveau la question de la démocratie qui est posée.

Voilà l'enjeu de la bataille des mots. La notion de développement durable est complexe, a des limites, est ambiguë, se prête à des manipulations intéressées ? Sans doute. Mais peut-il en être autrement ? Ces défauts, elle les tire de son ambition même et de la multiplicité de ses statuts liée à la multiplicité de ses fonctions dans le discours collectif. Comment imaginer en effet qu'elle puisse échapper aux incertitudes qu'elle a à affronter et aux contradictions qu'elle a à occulter du fait même de son ambition, aux jeux des forces sociales qu'elle a à contrecarrer pour être le mot d'ordre collectif mobilisateur qu'elle prétend être ? De ce fait, elle est vouée à prendre le sens que lui donnent les forces sociales qui s'en emparent et à servir leur combat. Mais oublier l'importance des mots et les négliger, n'est-ce pas les abandonner à l'adversaire et perdre la bataille qu'ils engagent ? Or, qu'on le veuille ou non, la bataille est engagée pour s'approprier l'idée de développement durable. On le voit déjà à la multiplicité des récupérations dont elle est l'objet. Cela prouve à quel point elle cristallise des enjeux. Ces récupérations ont évidemment comme objectif de la vider de son contenu critique. Sortir des

évitements et des amnésies, redonner sens aux mots et s'en servir comme armes est une condition d'existence du mouvement social.

Le contexte actuel appelle à la mobilisation. On peut certes pousser l'optimisme jusqu'à dire qu'avec la reconnaissance maintenant acquise de la nécessité d'une régulation de l'économique, nous vivons un grand moment historique, puisque cette nécessité, déjà acquise pour le social, puis pour l'environnemental, fait désormais consensus pour les trois piliers du développement durable. Cela dit, on peut s'interroger sur les régulations qui se mettent en place, comme le montre l'exemple de celles qui concernent la biodiversité. La façon dont des conventions internationales en la matière contribuent à la généralisation de la marchandisation des ressources naturelles conduit à douter qu'elles aillent bien dans le sens d'un développement durable.

De toute façon, l'idée même de développement durable reste un chantier. Y faire référence n'est pas offrir un modèle alternatif de développement clé en main, mais mettre en avant des objectifs et des principes d'action fondés sur un diagnostic. Elle se construit donc dans l'action et par l'adhésion qu'elle suscite et peut contribuer à donner corps à la transition dont elle porte le projet. Il est d'autant plus important que les associations s'en saisissent que la lourdeur et la capacité de résistance des structures en place et la faible implication du politique qui en résulte rendent illusoire les attentes de changements de portée générale rapides.

Le combat politique reste bien évidemment une nécessité. Mais l'appropriation citoyenne de l'idée de développement durable est indispensable pour qu'elle devienne une force sociale. Au premier chef, il importe donc de construire le langage capable de compenser les réticences que soulève la remise en cause du mode de consommation, ressentie comme source de « restrictions » (réticences qu'aggrave, à tort ou à raison, l'expression de « décroissance »). Cela suppose de donner corps à une « promesse » fondée sur un univers de possibilités de réalisations de soi autres que celles qu'offre la société de consommation. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité d'une société alternative fondée sur une autre conception des rapports sociaux et sur une autre conception des rapports au monde. Autant de valeurs qui sont celles du mouvement associatif et qu'elles s'efforcent déjà de promouvoir à travers leurs actions.

POUR NE PAS CONCLURE

L'enseignement majeur que ces lignes nous invitent à tirer de ces échanges entre des militants associatifs, des chercheurs et de simples citoyens autour de la question de la transition écologique est la frappante cohérence d'ensemble qui en ressort. Derrière le foisonnement des questions abordées et en dépit de la diversité des points de vue, des lignes de force majeures apparaissent qui permettent de structurer ce qui s'avère une forme de pensée partagée. L'image qui s'impose est celle d'un puzzle qui, loin d'être improbable, ne demande qu'à être reconstruit. S'impose à l'esprit le sentiment que ses pièces en désordre participent d'un dessin commun. Et, en l'occurrence, d'un même dessein.

Compte tenu du caractère historiquement exceptionnel de la situation actuelle, n'est-il pas tout particulièrement opportun que le mouvement associatif en prenne conscience et s'attache à tirer parti de la force que cela lui donne, pour se mettre en mesure d'atteindre l'ambition qui est sa raison d'être : peser sur les évolutions de la société ? Certes, chaque association y travaille dans son domaine propre et, même s'il demeure largement invisible, ce travail de fourmi change la société. Mais la rapidité des évolutions, leurs interdépendances, le poids des forces en cause, l'ampleur des questions posées conduisent à penser qu'il est indispensable de dépasser ce niveau d'action. Aussi utile soit-il, il n'est manifestement pas à la hauteur de l'engagement nécessaire pour contribuer à dépasser un système économique qui enserre l'ensemble de la société dans ses rets.

Faut-il s'en remettre au politique pour des changements qui sont en effet de son ressort ? Le moins que l'on puisse dire est qu'il faut le contraindre à faire bouger les lignes. Changer les règles du jeu de la démocratie représentative exige une forte pression organisée de la société civile. Si la « démocratie technique et écologique participative », qui s'avère indispensable, doit advenir, ce sera à l'issue d'un combat politique serré qui suppose avant tout une mobilisation des forces sociales autour d'un tel projet. Et cela nécessite un travail d'approfondissement fondé sur le dialogue.

En effet, cohérence ne veut pas dire achèvement, et encore moins unanimité. Les questions sont posées, des propositions de réponses – au moins à certaines d’entre elles – s’esquissent ; mais ce ne sont que des chantiers qui s’ouvrent. Ces chantiers sont en outre évolutifs, aucun modèle de méthode préétabli n’en fixe les modalités, elles s’inventent chemin faisant ; aucun plan d’architecte n’en fixe un terme achevé, il se construit pas à pas. Dans une telle situation, ce qui importe, c’est de maintenir le cap et donc de sauvegarder l’objectif à travers les aléas de la conjoncture. C’est là où le dialogue entre chercheurs et militants associatifs dans le cadre d’un engagement commun (ou, si l’on préfère, d’une implication commune) est essentiel. Il est garant d’une part de la fécondation réciproque entre connaissances et valeurs, et d’autre part de la montée en généralité des expériences ponctuelles, conditions toutes deux indispensables pour que le difficile projet de construire les bases d’une société nouvelle ait des chances de se réaliser.

Au total, si la cohérence prouve que le dialogue est possible, les hiatus inévitables qui demeurent entre les façons de penser tant le présent que l’avenir montrent qu’il reste une nécessité pour conforter les convergences, éclairer les zones d’ombre, préciser les points de vue, leurs divergences, les enrichir, identifier les sujets de controverse, les mettre en débat. Ces lignes se veulent une incitation à aller dans ce sens. À chacun de s’y situer, de s’y reconnaître ou non, de les compléter, de les amender, de découvrir les espaces qu’elles lui ouvrent pour participer aux approfondissements indispensables. Mais au-delà, aussi pour s’interroger sur la façon dont le mouvement associatif peut s’affirmer comme une force avec qui compter dans un espace public citoyen, sur une question aussi centrale que celle de la conception de la transition apte à lever conjointement les hypothèques sociétales et environnementales qui pèsent sur l’avenir de l’humanité.

POSTFACE - LA DÉMOCRATIE EN QUESTION FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Bruno Villalba (AgroParisTech, Ceraps)

La démocratie est-elle toujours adaptée à la gestion de la crise écologique¹ ? Il s'agit d'une question majeure, dès lors que l'on tente de saisir les possibilités offertes par les pratiques démocratiques actuelles pour faire face aux contraintes écologiques qui s'accumulent. Trois pistes sont apparues à travers les débats. Elles portent respectivement sur le fondement philosophique du projet démocratique, sur sa mise en pratique et enfin, sur son principe même : la négociation.

Son projet philosophique porte un dessein : un idéal d'émancipation de l'individu. Cette libération, il l'obtient grâce aux ressources qu'il puise dans l'environnement, grâce à sa maîtrise technique. Libre, enfin, de cette contrainte matérielle, il peut désormais satisfaire ses besoins et élargir ses désirs, et ainsi répondre à la moindre de ses aspirations. Cette perspective légitime la vision progressiste de la démocratie : un enchaînement continu de conquêtes sur la nature, la matière, le vivant, au profit de l'insatiable soif matérielle des hommes. Mais comment une telle perspective peut-elle faire face à la crise écologique ? Rappelons que la démocratie reste un « projet indéterminé », selon le mot de Claude Lefort : elle demeure en perpétuelle construction, tout à la fois fragile dans ses structures et incertaine quant à son avenir. Et à présent, il lui faut en plus faire face aux finitudes et irréversibilités, nées de ces quelques siècles d'exploitation industrielle du vivant. « Voici le temps du monde

1. Ce texte reprend les conclusions tirées par Bruno Villalba du Forum des associations sur la question de la démocratie.

fini », nous rappelle Albert Jacquard, dans son livre portant ce titre. Mais la démocratie continue, elle, de se vivre comme un projet sans limites. Dès lors, comment la faire entrer dans un espace et dans un temps qui voient l'accumulation des contraintes environnementales (dérèglement climatique, crise de la biodiversité, pression démographique, déplétion des ressources non renouvelables...) ? On peut avoir conscience des finitudes et décider de ne pas les franchir. Les irréversibilités, en revanche, sont plus difficiles à cerner et, en même temps, elles sont rédhibitoires : elles excluent tout retour en arrière. Cela pèse sur les capacités d'imaginer de nouvelles solutions démocratiques. À partir de là, trois questions peuvent émerger.

La première concerne la question de l'égalité. Le projet démocratique ne peut se concevoir sans la volonté de réaliser cet idéal dont il est porteur. C'est ainsi que l'égalité ne cesse d'étendre son domaine : entre tous les hommes (le sacre du suffrage universel), puis les femmes (autonomie du genre), entre les générations (solidarité intergénérationnelle). De nouvelles revendications apparaissent : entre humains et non-humains (les animaux, les écosystèmes, la biosphère...), entre territoires (Nord-Sud, car les inégalités apparaissent de plus en plus insupportables), entre générations présentes et à venir, etc. Mais voilà que finitudes et irréversibilités posent la question des conditions de possibilité de l'égalité : comment répartir au mieux les richesses non renouvelables ? Comment concilier la volonté d'émancipation des peuples avec les contraintes climatiques ? Comment rendre possible l'égalité d'aspiration à la réussite matérielle de sa vie et rendre dans le même temps possible l'accès à des ressources réduites ? Il s'agit d'imaginer des politiques de lutte contre les inégalités sociales qui incluraient davantage les inégalités écologiques.

La deuxième interrogation porte sur les conditions de l'équité. L'égalité se construit sur le principe d'une possibilité toujours ouverte à tous d'accès à tous les biens ; ce qui suppose de mettre en place de solides politiques volontaristes, au niveau national comme international. L'exigence d'équité, quant à elle, met davantage en question la possibilité et les conditions d'une répartition des biens au regard des contraintes matérielles posées par les limites environnementales. Est-il envisageable d'étendre le parc automobile à l'échelle mondiale à la hauteur de ce qu'il est dans les pays du Nord ? Ou bien

s'agit-il d'ouvrir des perspectives de modes de vie qui n'auraient pas en ligne de mire le confort excessif du monde occidental (d'ailleurs inégalement réparti au Nord)? Ce sont les conceptions mêmes des besoins, de la richesse, du bien-être, du bien commun... et, d'une façon générale, une vision uniforme du développement du monde, qui se trouvent remises en cause (comme nous invite à le faire les travaux d'Amartya Sen, de Joan Martinez-Alier et bien d'autres).

La troisième question, enfin, porte sur la place de l'individu. L'individualisme en effet (à ne pas confondre avec ses dérives actuelles) est au cœur même du projet démocratique et de la philosophie de la modernité. Mais les contraintes des finitudes et des irréversibilités exigent de revisiter les conditions de son exercice. Comment repenser les rapports entre l'individu et le collectif en tenant compte de ces contraintes tout en restant dans le cadre démocratique? C'est tout bonnement la question de la liberté qui est soulevée, à travers la remise en cause des conditions matérielles de sa mise en œuvre. Et cette question s'applique tout particulièrement à propos du statut de la propriété (comment le renégocier?) et à propos du travail (comment faire en sorte qu'il soit un lieu de réalisation personnelle et non pas le point focal des contradictions que finitudes et irréversibilités produisent dans le système productif au détriment des conditions de vie des travailleurs?).

C'est le mode de fonctionnement de la démocratie que la seconde piste de réflexion met en cause. Comment peut s'organiser le pouvoir politique issu théoriquement du peuple face aux enjeux, nouveaux pour lui, que constituent ceux de la crise écologique? Deux voies s'ouvrent au questionnement.

La première concerne la perspective historique de la démocratie. De ce point de vue, une interrogation s'impose : ne sommes-nous pas en train d'assister à une dépossession progressive de la capacité de décision des citoyens, au profit d'une oligarchie? Celle-ci porterait une vision essentiellement économiste du projet démocratique, l'assimilant peu à peu à un régime politique devant favoriser l'essor d'une marchandisation des rapports sociaux. Cette évolution marquerait une profonde crise du fonctionnement démocratique, avec la perte de confiance qui l'accompagne. Et il n'est pas certain que cette dérive oligarchique, présentée parfois comme une « loi d'airain », puisse être plus apte à gérer les crises écologiques.

La seconde réflexion sur le fonctionnement de la démocratie face à la crise écologique découle de l'idée que les élites, n'étant pas exposées prioritairement aux conséquences de celle-ci, y sont moins sensibles. Cela explique qu'elles ne soient soucieuses que de croissance et des politiques qui la favorisent. Détentrices du pouvoir, elles ont en outre les moyens d'échapper aux conséquences de leur inaction : « Avoir le pouvoir maintenant, c'est être en mesure de s'arranger pour ne pas subir les conséquences de ses actions », a souligné un intervenant. Cette distorsion de point de vue pose question quant aux conditions de production d'une expertise qui soit en mesure de contrebalancer les arguments en faveur de la croissance et de la compétitivité internationale. Elle pose aussi question quant à la gouvernance adaptée à la prise en charge des enjeux écologiques. Un temps, la réponse participative a pu donner l'illusion qu'elle suffirait ; mais les limites qui apparaissent à l'usage des dispositifs s'en réclamant obligent à élargir le champ de la réflexion. Participer n'est que trop rarement décider...

Vient enfin la troisième piste de réflexion. Là, c'est la question même d'une possible conciliation entre le principe fondamental de la démocratie – à savoir sa capacité à produire du choix (entre des idéologies, entre des options sociales, etc.) – et les exigences particulières de la crise écologique qui est posée. Pour le dire plus abruptement : on ne négocie pas avec la nature. La démocratie est le régime de la négociation permanente (comme le montre Marcel Gauchet) ; elle ne cesse d'inventer de nouvelles procédures pour faciliter la négociation des choix (modes de scrutin, gouvernance représentative ou participative, etc.). Bref, elle se construit et se voit comme le régime d'un choix permanent, sans limites... Pourtant, avec les crises écologiques et le risque atomique (toujours présent, mais souvent absent des débats...), nous entrons dans une phase de restriction de cet espace de choix. Tout au moins si nous souhaitons maintenir dans le même temps une capacité égale de choix.

Nous nous trouvons dans la situation de devoir intégrer dans le jeu démocratique un acteur – que nous nommerons « nature » – mais qui n'a ni les mêmes attentes, ni les mêmes objectifs, ni les mêmes rapports d'altérité (ce que nous rappelle remarquablement Philippe Descola). Nous devons donc inventer des dispositifs de négociation avec cet acteur qui ne répond qu'à ses propres lois ! Cela soulève

donc quelques questions iconoclastes, que nous devons bien nous résoudre à explorer : comment construire une forme de démocratie représentative ou participative avec cet acteur ? Quel type d'expertise va-t-il nous falloir construire pour le faire « parler et négocier » ? De combien de temps disposons-nous encore pour pouvoir négocier avec lui ? Ne faut-il pas accepter d'en passer par des dispositifs d'action *ad hoc* (à inventer) dont on ne sait pas ce qu'ils vont donner ? Cela soulève la question de l'improvisation : que fait-on quand on ne sait pas quoi faire (comme nous y invitent Edgar Morin, mais aussi beaucoup de romanciers) ?

Dans cette nécessité de l'adaptation, il y a bien évidemment des enjeux prioritaires. On ne peut pas négocier tout en permanence. Et il n'est pas non plus certain que le consensus émerge spontanément pour infléchir les politiques... Il ne faut donc pas sous-estimer la question du conflit qu'une telle évolution risque d'entraîner. Il n'est pas facile d'imaginer remettre en question plus de 250 ans d'évolution historique, qui ont progressivement mis en place une manière de concevoir notre rapport au monde et à l'histoire. Mais l'irruption des crises écologiques oblige à réinventer un nouveau modèle de décision collective. Le consensus de surface qui émerge des discours sur le développement durable, par exemple, masque mal les conflits nés des légitimes aspirations des peuples du Sud, mais aussi des minorités sociales du Nord à profiter pleinement au fruit du développement... Les débats ont pourtant montré qu'il était possible de refuser ce consensus de surface, sans pour autant promouvoir une vision « révolutionnaire » de notre rapport au monde. La controverse a toute sa place, à condition qu'elle s'inscrive dans un rapport au monde qui accepte l'état de la planète et des irréversibilités qui en découlent. Le débat démocratique doit offrir la possibilité de la désobéissance systématique à l'égard d'une conception d'un monde réduit à sa fonction économique. Il est indispensable, rappellent de nombreux intervenants, de rechercher de nouveaux dispositifs qui permettent de gérer l'adaptation et d'améliorer la transition : des outils de la régulation, les pratiques de l'action directe (sans violence), l'expérimentation, le recours au droit, etc. Cela ne doit pas nous faire oublier les difficultés et le temps court de l'anticipation.

La démocratie doit donc tirer toutes les conséquences de l'acceptation de l'urgence écologique. Pourtant, comme le souligne le

philosophe Günther Anders : « Plus personne aujourd'hui ne peut prétexter l'ignorance. C'est bien qu'ils ne veulent pas savoir². »

2. Günther Anders, *Hiroshima est partout*, Paris, Seuil, 2008, p. 486.

POST-SCRIPTUM

L'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues (NSS-D) a pris l'initiative d'organiser, en partenariat avec six autres associations (l'Association dossiers et débats pour le développement durable (4D), l'Association science, technologie, société (ASTS), la Fondation Sciences citoyennes (FSC), la Société d'écologie humaine (SEH), le Réseau universitaire développement durable et territoires fragiles (DD&T) et l'Association Viv'Agora), et avec le soutien financier du MEEEDDM, un « Forum des associations » intitulé « Repenser le développement : la société civile s'engage », qui s'est déroulé les 20, 21 et 22 janvier 2011 à la Cité internationale universitaire de Paris. Ce Forum a été un intense moment de réflexion partagée entre une centaine d'associations, une cinquantaine de chercheurs et plus de 500 participants.

Ce sont ces échanges qui constituent le matériau du second essai ; et l'idée générale qui en ressort lui donne son titre. Une première version de ce texte a été mise en ligne. Cette publication en ligne présente le gros intérêt d'être complétée par un grand nombre de citations qui restituent dans leur intégralité les propos mêmes des intervenants. Le document est consultable sur le site de l'association (www.nss-dialogues.fr) ; les associations coorganisatrices du Forum s'en font le relais.

Suite au Forum, une plate-forme d'action commune a été signée par plusieurs de ces dernières. En voici le contenu, à titre d'information.

Pour une transition écologique radicale et juste

« Il existe en France un mouvement associatif fort de centaines d'associations qui anime la réflexion sur le mode de développement de la société française actuelle et les problèmes qu'il soulève tant en interne que dans les rapports de la France avec tous les pays du monde, et qui agit en vue de sa transformation. Au-delà de leur extrême diversité, les associations qui en constituent la base active partagent les mêmes buts et se reconnaissent dans un certain nombre de valeurs communes. Elles estiment que la crise multiforme que nous vivons exige une analyse critique radicale du mode de développement et du type de société qui y ont conduit, et une transition tout aussi radicale vers un mode de développement et un type de société qui répondent pleinement aux questions soulevées par les dégâts écologiques, économiques et sociaux qu'ils ont produits. Pour elles, la question sociale, la question du travail, la question de la démocratie et la question environnementale forment un tout et doivent être considérées et traitées ensemble car elles procèdent de la même cause, l'exaspération de la poursuite du profit à court terme.

Elles sont tout particulièrement conscientes des inégalités sociales qui sont à la fois à la base et la conséquence de ces dégâts, conscientes du risque que les indispensables transformations à venir des modes de production et de consommation les aggravent et donc tout particulièrement soucieuses que soient réalisées les conditions d'une transition juste. Cela veut dire que la transition à faire doit être impérativement placée sous le signe de la solidarité et c'est pourquoi elles mettent la solidarité au cœur de leur action. Cette exigence les conduit à accorder une attention prioritaire au politique, car une transition juste suppose une action forte des pouvoirs publics, à tous leurs niveaux, Europe comprise.

Vivement attachées à la démocratie, elles sont préoccupées par les risques de dérives autoritaires, oligarchiques ou populistes que lui font courir les tensions produites par les conséquences de la crise et les choix à faire pour en sortir par le haut. Elles en appellent à une mobilisation citoyenne.

Y travaillant, l'organisant, en connaissant les difficultés et les ressorts, elles estiment avoir un rôle privilégié à jouer dans les processus démocratiques lorsqu'ils concernent des domaines en rapport avec la question du développement et avec les questions de tous ordres (économiques, politiques, sociales, culturelles) en découlant. À ce titre, elles revendiquent l'instauration, dans le cadre de la démocratie représentative, d'une démocratie participative dans laquelle elles aient pleinement leur place.

Mais leur participation doit être bien prise pour ce qu'elle doit être : les expériences qu'elles tirent de leur engagement sociétal leur donnant une capacité d'analyse et d'expertise propre, citoyenne, c'est bien d'un espace d'expression d'une

citoyenneté prenant en main la transition vers une démocratie écologique et sociale qu'elles se réclament. Cette intervention citoyenne revêt une importance toute particulière à propos de la question de la recherche et de l'innovation, car elle contient ni plus ni moins celle du choix de société.

Le mouvement associatif qui veut «repenser le développement» agit comme un levain ; il contribue à esquisser le tableau d'un souhaitable possible ; il représente une masse d'énergie sociale considérable ; il touche toutes les facettes de la vie en société et de la vie personnelle, les irrigue et s'en nourrit ; il met en action des valeurs essentielles pour la vie en commun ; il mobilise des sommes de connaissances et de compétences, des ressources psychiques, émotionnelles, affectives multiples et fortes ; il crée du lien social. Tout cela, avec l'efficacité de son omniprésence, souvent discrète, et de sa diversité adaptative.

L'importance des enjeux, l'urgence des décisions à prendre, l'énormité des obstacles à surmonter lui font aujourd'hui obligation d'unifier ses forces, d'être une caisse de résonance pour toutes les initiatives qui contribuent d'ores et déjà à donner corps à la transition souhaitable, de se donner plus de visibilité et, par là, de contribuer à renforcer la place de la société civile dans le débat démocratique.

En conséquence, les associations signataires déclarent adhérer à une démarche visant à promouvoir une transition écologique et sociale radicale, juste et démocratique et s'engagent à coopérer activement entre elles pour faire en sorte que leurs réflexions et leurs actions respectives y contribuent. »

17 mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
--------------	---

I. À LA RECHERCHE D'UN FIL D'ARIANE	9
-------------------------------------	---

INTRODUCTION	9
---------------------	---

LE DIAGNOSTIC : LES TROIS VOIES DE LA LIBERTÉ	11
--	----

LA RECHERCHE : LA QUÊTE DE CONNAISSANCES	13
---	----

> Le grand tournant « culturel » des années 1970	15
--	----

> Les apports d'un mouvement associatif pionnier	16
--	----

> De nouveaux horizons pour la recherche	18
--	----

LA SOCIÉTÉ CIVILE : LA QUÊTE DE SENS	20
---	----

> Une histoire américaine	22
---------------------------	----

> Un « melting-pot » de valeurs	24
---------------------------------	----

> Le mouvement est lancé	26
--------------------------	----

> Une histoire française	28
--------------------------	----

> Évolutions et continuités en quête d'une recherche impliquée	30
--	----

> Une longue et difficile confrontation	34
---	----

> Le film accéléré des années 1970	37
------------------------------------	----

> Au-delà des contingences historiques	39
--	----

> Une « nébuleuse » verte	42
---------------------------	----

LE POLITIQUE : LA QUÊTE DE PAIX	46
--	----

> Lenteurs et partis pris de l'État régalien	48
--	----

UNE ALLIANCE À INVENTER	54
--------------------------------	----

> La « longue marche » est commencée	55
--------------------------------------	----

> Un terrain de prédilection pour le mouvement associatif	57
---	----

> Conscience avec science	57
---------------------------	----

> Science avec conscience	59
---------------------------	----

II. POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE. VOIX CITOYENNES CROISÉES

INTRODUCTION	67
UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ	68
> Quelles perspectives pour l'action associative ?	70
LA DÉMOCRATIE EN QUESTION	72
> Les raisons d'une remise en cause	74
> Des pistes pour des solutions	75
> Un impératif	76
POUR UNE CITOYENNETÉ ASSOCIATIVE	77
> L'associationnisme : une exigence pour la démocratie	79
REPÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE	81
> Le social et l'environnemental : même combat	81
> Inventer un nouveau mode de vie	82
> La solidarité comme horizon	85
UN MONDE UNIFIÉ	89
> De l'assistance au partenariat	92
DU BON USAGE DE LA CONNAISSANCE	95
> La cible majeure : l'innovation	96
> Les voies d'une « démocratie technique »	99
UNE RECHERCHE POUR LA TRANSITION	101
> Multiplier les « fronts » de recherche	103
> Un nouveau regard sur la recherche	105
> De nouvelles voies d'accès à des connaissances pour l'action	107
LES MOTS, OUTILS DE COMBAT	111
> Une référence pour l'action associative ?	112

TABLE DES MATIÈRES

> Un mot-force pour le débat démocratique ?	114
> Un mot-force pour la transition ?	116
> Un concept pour l'analyse des luttes sociales ?	119
<hr/>	
POUR NE PAS CONCLURE	125
<hr/>	
POSTFACE - LA DÉMOCRATIE EN QUESTION FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE - BRUNO VILLALBA (AGROPARISTECH, CERAPS)	127
<hr/>	
POST-SCRIPTUM	133

